RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025



©Quentin Chevrier



SOMMAIRE

©Alexis Rosenfeld - Mission ONE OCEAN

ÉDITO DU PRÉSIDENT DE BLOOM
p. 3

LE MOT DE CLAIRE NOUVIAN, FONDATRICE DE BLOOM
p. 4

LES GRANDES AVANCÉES DE L'ANNÉE 2025
p. 6

NOS PROGRAMMES
p. 8

- Aires marines protégées
  p. 8
- Transition des pêches
  p. 14
- Pêches en Afrique
  p. 22
- Golden Rules
  p. 25
- Santé et consommation
  p. 30
- Grande distribution
  p. 33
- Lutte contre la destruction des lois européennes protégeant l'environnement et les humains (Omnibus I)
  p. 35
- Pêche industrielle
  p. 39
- Climat et énergies fossiles
  p. 46
- Subventions
  p. 49

ACTIONS EN JUSTICE
p. 54

CONSULTATIONS PUBLIQUES
p. 58

COALITIONS ET COLLABORATIONS
p. 61

BLOOM DANS LA PRESSE ET SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX
p. 67

SENSIBILISATION ET PÉDAGOGIE
p. 75

BILAN FINANCIER
p. 81

REMERCIEMENTS
p. 84



ÉDITO
de Flavien Kulawik, Président de BLOOM

EN 2025, LA FRANCE A ACCUEILLI À NICE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'OCÉAN (UNOC)

Ce sommet a été l'occasion pour BLOOM de jouer un rôle crucial en mobilisant massivement les citoyens et en déployant une expertise scientifique incontestable pour peser sur les décisions. Nous avons ainsi pu révéler au grand jour l'imposture de la protection marine « à la française » : **aujourd'hui, moins de 0,1 % des eaux de France métropolitaine bénéficient d'une protection stricte face aux méthodes de pêche les plus destructrices.**

Cette exigence de vérité dérange et les résistances sont fortes. L'année écoulée a été marquée par un contexte politique européen complexe, où de vastes tentatives de dérégulation ont menacé des acquis environnementaux et démocratiques historiques, à l'image du Pacte Vert ou de la directive sur le devoir de vigilance des entreprises. Face à l'influence continue des lobbies industriels, **BLOOM a tenu les digues avec une détermination sans faille.**

Je tiens ici à saluer le courage remarquable de notre équipe et de notre fondatrice, Claire Nouvian, qui ont subi de plein fouet des attaques et des intimidations d'une violence inédite. Malgré ces épreuves, leur engagement au service de l'intérêt général n'a jamais vacillé.

Mais notre mission ne se limite pas à la résistance et à la dénonciation des abus : **nous bâtissons activement l'avenir.** Tout au long de l'année, nous avons été force de proposition pour exiger, entre autres, la fin des pêches industrielles dans la bande côtière et **promouvoir des solutions concrètes en faveur d'une véritable transition sociale et écologique du secteur de la pêche.**

Je suis immensément fier du travail accompli par notre talentueuse équipe. Ce combat, nous ne le menons pas seuls. **Je tiens à remercier chaleureusement nos 26 358 donateurs réguliers et les dizaines de fondations et entreprises partenaires** qui soutiennent nos campagnes et garantissent notre totale indépendance. Merci également aux milliers de citoyens engagés qui unissent leurs forces aux nôtres.

Je vous souhaite une excellente lecture de ce rapport d'activités.

Flavien Kulawik
Président du conseil d'administration de BLOOM





©Josué Pichot

LE MOT de Claire Nouvian, Fondatrice de BLOOM

« Le courage, c'est de chercher la vérité et de la dire ; c'est de ne pas subir la loi du mensonge triomphant qui passe, et de ne pas faire écho, de notre âme, de notre bouche et de nos mains aux applaudissements imbéciles et aux huées fanatiques. »

Jean Jaurès
Discours à la jeunesse, 30 juillet 1903.

LA BASCULE DE NICE

À la Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC), à Nice, nous avons acculé le pouvoir politique à choisir, et donc à abattre ses cartes. En les poussant dans leurs retranchements, les industriels ont été obligés de montrer leur nature de prédateurs et les politiques d'assumer publiquement l'allégeance qu'ils leur prêtaient.

UNOC a été un grand moment de clarification. Et de bascule.

À l'aube de l'ouverture officielle de la Conférence des Nations Unies sur l'Océan, BLOOM avait mené une campagne sans fautes en faveur d'une réelle protection de l'océan. Nous avions imposé l'imposture de la « protection à la française » dans l'espace public et les médias, formé une coalition forte de près de 200 ONG et structures réclamant que les aires marines soient réellement « protégées », démontré les ravages du chalutage sur les écosystèmes marins, le climat, l'économie et l'emploi. En un mot, nous avions « fermé » l'espace politique : le Président de la République n'avait plus d'autre choix que de prendre enfin le parti des citoyens et d'œuvrer pour l'intérêt général. Ou de devoir assumer l'indicible, l'injustifiable : le choix d'un camp contraire à l'intérêt général.

Emmanuel Macron a choisi : il a menti.

Il a opté pour une voie de garage : soutenir les minuscules mais très puissants lobbies de la pêche industrielle destructrice. En faisant le choix de la tromperie, en décidant d'annoncer la création de fausses « nouvelles » aires marines protégées, le Président est tombé dans une chausse-trappe qu'il s'est tendue lui-même. Il ne nous restait plus qu'à nous assurer – maigre consolation – que le piège médiatique du Président et de son gouvernement, notamment sa ministre de l'Écologie Agnès Pannier-Runacher, se referme sur eux.

A priori, et sans notre présence alerte à Nice, tout était aligné pour que la France s'en tire à bon compte : les médias du monde entier tendaient le micro au Président de la République, hôte de la Conférence, dont les annonces étaient fortement attendues. Il suffisait que ce dernier annonce n'importe quoi pour jeter de la poudre aux yeux des journalistes, non spécialistes des questions marines et inaptes à vérifier les dires du gouvernement. Et c'est ce qui fut fait avec l'annonce de la création de fausses « nouvelles » aires protégées.

BLOOM fut au désespoir de constater que cette conférence internationale, qui représentait une énorme dépense publique (plus de 45 M d'euros') et une opportunité formidable pour encourager la communauté internationale à enfin agir en faveur de l'océan et du climat, ne serait qu'un sommet supplémentaire des effets de manche et des promesses. Nous avons décidé de dénoncer, avec nos moyens et à notre niveau, l'immense imposture de « l'opération UNOC » de la Présidence de la République. Nous nous sommes mobilisés comme jamais pour ne pas laisser Emmanuel Macron mentir en toute impunité.

Notre fenêtre était serrée.

Entre les fausses annonces de la France sur les soi-disant « nouvelles » aires marines protégées et la reprise qui en serait assurément faite par les médias du monde entier, nous ne disposions que de peu de temps pour révéler la gravité et l'ampleur de la supercherie écologique.

Nous avons récupéré les données du gouvernement avant qu'elles ne soient reprises par les médias, et notre équipe a été sur le pont toute la nuit pour les vérifier. Aux premières lueurs de l'aube, nous avons ainsi pu démontrer, carte à l'appui, que les aires marines annoncées par le gouvernement étaient de fait déjà protégées en vertu du règlement européen sur les pêches profondes que BLOOM avait gagné en 2016… en dépit de l'opposition féroce de la France !

Une fois l'escroquerie environnementale établie, la question qui se posait et se pose encore, est la suivante : comment expliquer, alors que le monde attendait les décisions de la France, que le Président ait accepté de faire une annonce trompeuse qui présentait le risque de le décrédibiliser de façon tonitruante devant la communauté internationale tout entière ? Car c'est de fait ce qu'il s'est produit. **Après nos révélations, Emmanuel Macron a annulé les points presse qui étaient prévus et même ses autres déplacements à Nice. Ce qui devait lui offrir une vitrine écologique s'est transformé en fiasco diplomatique et médiatique, grâce à la vigilance et l'ultra-réactivité des équipes de BLOOM.**

Alors pourquoi et pour qui a-t-il œuvré ainsi ?

Pas de suspense inutile : pour la petite bande pseudo-mafieuse de lobbies industriels qui nous avait menacés, diffamés, insultés et harcelés au cours des semaines précédentes.

Car le Président savait. La France entière savait.

L'Europe et même au-delà savait à quelles extrémités de violence les lobbies de la pêche étaient parvenus contre BLOOM dans les mois précédant la Conférence de l'ONU sur l'océan.

Après des semaines de harcèlement physique, psychologique et numérique, le point culminant avait été atteint dans la nuit du 3 au 4 juin, lorsque des barbouzes œuvrant au profit de la campagne de diffamation et d'intimidation des lobbies de la pêche s'étaient introduits chez moi, et avaient vandalisé ma porte de domicile en la maculant de peinture noire et de tags diffamatoires. J'avais posté une vidéo montrant l'acte sauvage qui avait été vue plus de 10 millions de fois et reprise par tous les médias de France et de Navarre.

Malgré cela, Mme Agnès Pannier-Runacher, après s'être empressée de poster une formule de circonstance sur les réseaux sociaux, paradait quelques jours plus tard dans les rues de Nice aux côtés d'un individu hautement infréquentable qui avait publiquement proféré des menaces de mort contre moi sur France 3.

Malgré cela, Emmanuel Macron répondait, les doigts sur la couture du pantalon, aux demandes des lobbies industriels de la pêche : maintenir le statu quo. Les protéger à tout prix. Au prix de la réputation du Président de la République, désormais associé dans les milieux environnementaux à un petit télégraphiste des lobbies industriels.

Nous avons détaillé les modalités de la campagne de diffamation orchestrée par les lobbies de la pêche industrielle contre nous à maintes reprises, mais aussi dans une plainte au procureur de la République. Nous avons indiqué à quels professionnels des « campagnes négatives », inspirées de « l'effet Finkelstein » du nom des méthodes crapuleuses utilisées par le Républicain américain pour faire gagner son parti aux élections[2], les lobbies de la pêche avaient eu recours. Pendant ce temps, ici comme dans de trop nombreux autres cas, le temps long de la justice joue en faveur de ceux qui persécutent et demeurent impunis.

En parallèle, le procès-bâillon initié par ces mêmes lobbies contre BLOOM au moment culminant des attaques a si bien progressé que l'audience s'est déjà tenue en mars 2026.

Voilà une sombre illustration de l'étau dans lequel nous, ONG et acteurs de la société civile, sommes pris. D'un côté, des intérêts financiers puissants, soutenus par des professionnels des campagnes négatives, s'acharnent contre BLOOM, l'ONG marine qu'ils redoutent le plus, de l'autre côté, les militants de la justice sociale, de la justice climatique, de la justice environnementale, sont criminalisés par la police française, par les politiques et les médias de droite dure et d'extrême droite.

Le climat se dégrade, et pas seulement au sens scientifique. L'air démocratique devient de plus en plus irrespirable pour les militants français, comme l'a relevé par Michel Forst, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les défenseurs de l'environnement. Le monde marche vers des régimes de plus en plus autoritaires, s'appuyant sur des moyens technologiques de propagande et de surveillance de plus en plus invasifs et imparables. L'avenir est sombre. Les économistes et les actuaires prévoient une destruction inexorable du PIB à mesure que progresse le changement climatique : 20 points de PIB détruits par degré de réchauffement supplémentaire[3]. Les climatologues du GIEC, au langage pourtant si policé et précautionneux, ont écrit dans leurs rapports l'inévitable augmentation des conflits armés corrélée aux déplacements de populations, aux chutes des rendements agricoles, aux défaillances d'infrastructures, à l'augmentation du niveau de la mer et à la multiplication en fréquence et en intensité, des événements climatiques extrêmes.

Il ne se passe pas un jour sans qu'une catastrophe climatique dévaste le monde, et sans qu'on soit obligés de constater le silence désormais quasi unanime des médias à leur sujet. Les catastrophes climatiques sont désormais, au mieux, traitées par les médias régionaux comme des phénomènes à la portée locale, décorrélés du phénomène global.
Triste monde qui a organisé son impuissance collective en remettant sa destinée aux mains de super empires financiers désormais plus puissants que les États, colonisant le pouvoir pour en tirer profit.

Peut-être fallait-il toucher le fond pour qu'un sursaut ait lieu.

En 2024, Trump était réélu et les citoyens européens envoyaient une majorité de droite antiécologiste et d'extrême droite pétrofasciste au Parlement européen.

Ces bascules ont produit des effets que nous connaissons : les guerres, le chaos géopolitique mondial, le choc énergétique actuel… Mais aussi des effets que nous avons plus difficilement reliés à cette même dérive du pouvoir politique vers un autoritarisme corrompu assumé. Or, ce que le pouvoir a donné à voir à Nice en juin 2025 relève précisément de cette même déroute vers la corruption politique. Par « corruption », il faut bien entendre ce terme dans toute sa portée étymologique : « corruption » au sens de « pourrissement moral ».

De ce constat découle notre acte de foi chez BLOOM : nous avons parié avant même les signes de l'affaiblissement américain sur le déclin de l'empire - et de l'emprise - des prédateurs sur nos sociétés.

Pas seulement parce que nous avons *besoin* d'être tendus vers une vision plus heureuse de l'humanité, mais aussi parce que nous croyons, sincèrement, que même s'il faut encore traverser des errements ténébreux, nous atteindrons bientôt un seuil de sursaut collectif et de reprise en mains de nos destinées. Après l'aveuglement résultant des assauts incessants des forces rétrogrades, fascistes, climatodénialistes et antihumanistes, viendra forcément le temps de la conscience et avec lui la clarté que factuellement, l'insécurité aujourd'hui, dans le monde, est d'ordre écologique.

Nous réaffirmons donc, avec plus de force encore qu'au cours des vingt dernières années, notre besoin de science, notre besoin de solidarité, notre besoin de justice.

C'est avec cela en tête et dans le cœur que nous quittons les rives de 2025 pour conduire les pas de BLOOM vers un impact décisif au cours des vingt prochaines années.

Nous nous fixons comme objectif de sauver l'océan des ravages de la pêche industrielle et d'arrêter les destructeurs du climat.

Rien de moins.

Rien de plus.

Nous ne le ferons pas seuls. Tout ce que nous avons accompli, c'était grâce à votre soutien. C'est avec lui que nous gagnerons de nouveau.

Un mot, alors. Un seul : MERCI.

Haut les cœurs,

Claire Nouvian

[1] *https://www.mediapart.fr/journal/france/240425/le-budget-de-la-grande-cop-de-l-ocean-de-macron-prend-deja-l-eau*
[2] *https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/l-humeur-du-matin-par-guillaume-erner/gagner-les-elections-grace-a-la-haine-6103862*
[3] *The Macroeconomic Impact of Climate Change : Global vs. Local Temperature, Adrien Bilal , Diego R Känzig https://academic.oup.com/qje/article/141/2/889/8490467*



LES GRANDES AVANCÉES DE L'ANNÉE 2025

UNOC, POUR DE VÉRITABLES AIRES MARINES PROTÉGÉES EN FRANCE

Depuis 3 ans, nous avons préparé la tenue du Sommet des Nations Unies sur l'Océan (UNOC), qui s'est tenu à Nice en juin 2025. Notre campagne d'une ampleur inégalée a dénoncé la nocivité du chalutage de fond et démontré les bénéfices que pourrait apporter la création d'aires marines respectant des critères de protection stricts, conformes aux demandes de la communauté scientifique. Grâce à nos rapports de recherche et nos enquêtes, à nos actions judiciaires, à notre présence démultipliée dans les médias et sur les réseaux sociaux, et à la mobilisation de dizaines de personnalités publiques en France et à l'international, et de milliers de citoyens, nous avons réussi à braquer les projecteurs sur l'enjeu crucial de la protection de l'océan et de la nécessité de véritables aires marines protégées en France, alors que ce sujet était complètement absent des débats jusqu'en 2022. La semaine de l'UNOC, nous avons prouvé, cartes comparatives à l'appui, que les « annonces » du gouvernement français n'allaient rien changer au chalutage dans les eaux métropolitaines. Nos révélations sur les mensonges de l'exécutif ont été massivement relayées dans les médias nationaux et internationaux. À défaut de remporter dans l'immédiat la victoire politique, nous avons gagné la bataille culturelle : la nécessité de créer des aires marines réellement protégées du chalutage sur tous nos littoraux fait désormais l'objet d'un large consensus dans l'opinion publique.

OMNIBUS, CONTRE LA DESTRUCTION DU PACTE VERT EUROPÉEN

Entre octobre et novembre 2025, nous avons mené à Bruxelles la première d'une longue série de batailles contre les directives Omnibus, ces paquets législatifs qui visent à déréguler l'ensemble de l'économie européenne au nom de la compétitivité. Objet de l'Omnibus I, le devoir de vigilance des entreprises n'était entré dans la loi qu'après 8 ans d'un combat acharné. Il permettait que les multinationales soient tenues responsables de leurs impacts sociaux et environnementaux. L'alliance inédite entre droite et extrême-droite au sein des instances européennes lui a porté un coup fatal. Notre enquête a montré comment le rapporteur de ce projet de loi, le conservateur suédois Jörgen Warborn, entretenait des liens étroits avec l'industrie fossile américaine et l'administration trumpiste. Forts de ces révélations, et convaincus qu'il n'y a pas d'écologie sans transparence démocratique, nous avons déposé plainte en décembre 2025 auprès du comité consultatif du Parlement, afin de dénoncer cette ingérence étrangère inadmissible dans le processus législatif de l'Omnibus I et contre la démocratie européenne.

GRANDE DISTRIBUTION ET LOBBIES, UNE VICTOIRE D'AMPLEUR

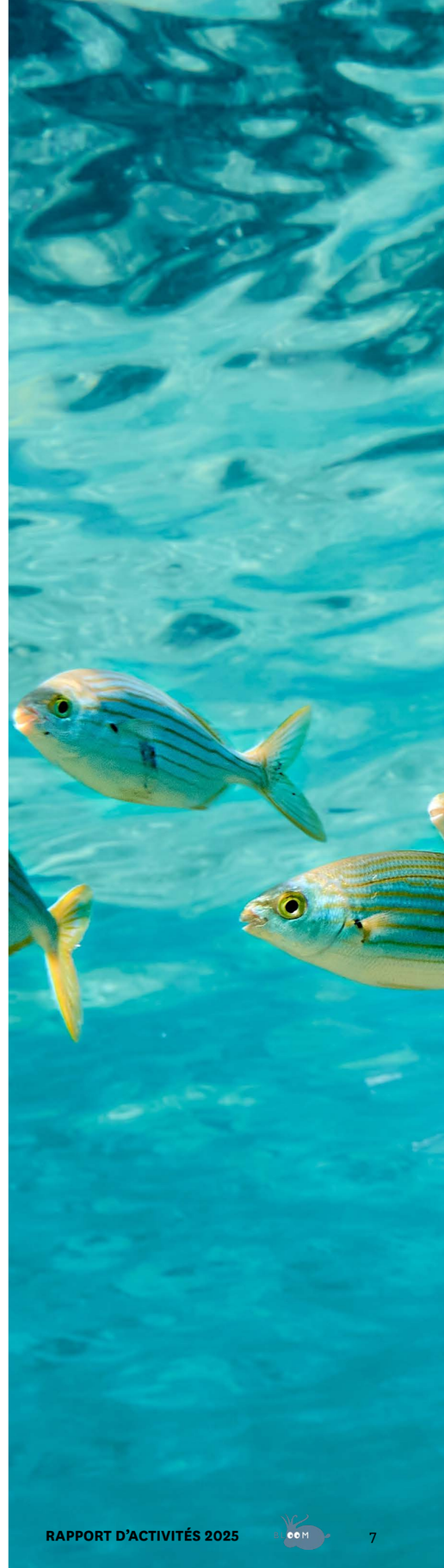
En mars et avril, nous avons interpelé la grande distribution pour qu'elle cesse de s'approvisionner en produits issus du chalutage dans les aires marines protégées. Cette action a débouché sur une première victoire, puisque la marque Biocoop s'est engagée en ce sens au mois de juin. Suite à nos révélations de 2024 sur la contamination massive du thon au mercure, 8 grandes villes (dont Paris, Lille, Lyon, Montpellier et Rennes) ont décidé de retirer le thon de leurs cantines scolaires tant que les normes fixées ne seraient pas plus exigeantes. Grâce à nos alertes sur cet enjeu de santé publique majeur, la consommation de thon a ainsi baissé de 12%[4], malgré les campagnes publicitaires spécieuses menées par des entreprises comme Petit Navire pour reconquérir leurs parts de marché. Nous avons également engagé un bras de fer avec la Direction générale de la Santé de la Commission européenne pour faire le jour sur le fonctionnement opaque du SCOPAFF, le comité chargé de fixer les limites maximales de mercure.
Tout au long de l'année, nous avons aussi travaillé à prouver que les aberrations du système actuel des pêches ne sont pas une fatalité.

TRANSITION DES PÊCHES, LE PREMIER BILAN CARBONE DE LA PÊCHE FRANÇAISE

Avec l'appui de notre groupe de recherche sur la Transition sociale et écologique des pêches, nous avons publié en mars le premier bilan évaluant l'ensemble de la pêche française. En parallèle, en partenariat avec le Shift Project, nous avons établi le premier bilan carbone des pêches. Ces travaux montrent que le chalutage de fond est responsable de 46% des émissions de CO_2, pour seulement un quart des débarquements en volumes. Il est désormais évident qu'une décarbonation uniquement fondée sur une montée en technologie de la flotte ne suffirait pas à assurer la protection du climat, en particulier parce qu'elle ne prendrait pas en compte la destruction des puits de carbone océaniques. Nos études font en revanche la preuve qu'il est possible de *déchalutiser* la pêche : 85% des captures réalisées par les chalutiers de fond de moins de 40 mètres pourraient être transférées vers des bateaux travaillant de manière plus vertueuse. Au regard des nombreux impacts du chalutage, que ce soit en termes de surpêche, de captures de juvéniles, d'abrasion des fonds ou d'émissions, cette pratique est condamnée à moyen terme, d'autant que sa valeur ajoutée est faible et que sa rentabilité est de plus en plus mauvaise.

Lorsque l'État, malgré ces diagnostics solidement établis, choisit de suivre un cap erroné, au détriment de l'océan et du climat, de la santé de l'environnement et des citoyens, BLOOM est resté droit dans la tempête et a continué tout au long de l'année 2025 de lutter farouchement contre ce système délétère, en fondant nos propositions sur le meilleur état de la science, pour changer le cap de notre avenir commun.

[4]Source : Nielsen, consommation de thon entre novembre 2024 et février 2025 (chiffre relayé par TF1).





NOS PROGRAMMES

AIRES MARINES PROTÉGÉES

Restaurer les écosystèmes et les ressources marines

D'UN SILENCE ASSOURDISSANT EN 2022 À UN SUJET PHARE EN 2025, PENDANT LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES POUR L'OCÉAN (UNOC)

Au cours des trois dernières années, la campagne de BLOOM « pour de véritables aires marines protégées » a permis de **braquer les projecteurs sur l'enjeu de la protection des eaux françaises et de mettre au centre de toutes les conversations**, médiatiques, politiques, associatives, juridiques, **un sujet jusque-là hors des radars : l'interdiction des techniques de pêche destructrices telles que le chalutage dans les aires marines dites « *protégées* ».**

Dans un contexte français et européen devenu de plus en plus hostile aux enjeux environnementaux depuis la percée de la droite conservatrice et de l'extrême droite lors des élections législatives européennes et françaises de l'été 2024, BLOOM est restée le porte-parole de l'exigence scientifique et citoyenne, et a marqué les esprits par son combat pour que l'océan ne soit pas sacrifié en silence sur l'autel des ambitions des industriels de la pêche.
En juin 2025, après trois années de campagne sans relâche, nos demandes pour de véritables aires marines protégées se fondaient sur huit rapports de recherche, plus de 80 notes de décryptage et d'analyse, trois lettres ouvertes, cinq actions judiciaires, sept tribunes dans de grands médias nationaux, trois demandes formelles aux institutions publiques, deux pétitions, trois propositions de loi, une résolution parlementaire, deux campagnes législatives au Parlement européen, une couverture médiatique d'ampleur et une présence massive sur les réseaux sociaux.

Désormais, la question n'est plus de savoir ***si*** la France aura de véritables aires marines protégées en métropole, mais ***quand***, et ***qui***, du gouvernement, des parlementaires ou des juges, fera tomber le dernier domino pour instituer une politique de protection du milieu marin française et européenne alignée sur les objectifs internationaux et les recommandations scientifiques.

En 2025, la troisième conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC), accueillie à Nice du 9 au 13 juin, **avait été pensée par le Président de la République Emmanuel Macron comme un moment fort pour la diplomatie environnementale française.** Réunissant chefs d'État, délégations gouvernementales, ONG, scientifiques, financeurs et acteurs économiques, l'évènement aurait dû permettre de négocier un cadre international de protection et de gestion de l'océan et surtout voir l'engagement concret de la France pour protéger ses eaux territoriales.

En juin 2025, obtenir des aires marines véritablement protégées semblait un objectif à portée de main.

Plus de 15 ans auparavant, lors du Grenelle de la Mer en 2009, la France s'était engagée à « *renforcer les objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) sur les aires marines protégées en attribuant une part significative à des réserves marines* » en protégeant 20% de ses eaux d'ici 2020, dont la moitié en réserves de pêche.

En février 2022, le Président de la République Emmanuel Macron réunissait la communauté internationale à Brest pour le « One Ocean Summit », engageant par ce biais un effort diplomatique d'ampleur sur l'océan. Il y annonçait fièrement avoir déjà rempli l'objectif de 30% de protection, et créait une Coalition de la Haute Ambition pour la Nature et les Peuples pour porter cette cible de 30% d'aires marines protégées à l'occasion de la COP15 sur la biodiversité. Ces chiffres impressionnants ne correspondaient en rien à la réalité : seules 1,6% des eaux françaises étaient alors réellement protégées, un chiffre tombant à moins de 0,1% dans les eaux métropolitaines.

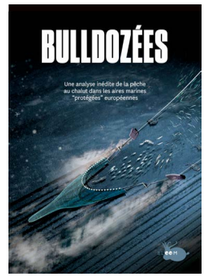
Ce mépris de la France pour les analyses et recommandations scientifiques, et un discours orwellien désignant comme « protégées » des zones soumises quotidiennement à des techniques de pêche destructrices comme le chalutage, aurait pu se poursuivre dans un silence médiatique, associatif et politique assourdissant.

Il nous aura fallu trois années, de 2022 à 2025 pour inverser la vapeur, et faire de la protection des eaux françaises un enjeu politique majeur, au cœur du débat public couvert dans les médias jusqu'aux heures de grande écoute, à l'instar de la soirée spéciale « Urgence Océan » sur France 2 le 10 juin 2025.

EN SEULEMENT TROIS ANS, BLOOM A EXPOSÉ AU GRAND JOUR LE SCANDALE DE LA NON-PROTECTION DES AIRES MARINES POURTANT DITES « PROTÉGÉES »

Alors que l'instauration de vraies aires marines protégées est la mesure la plus efficace pour stabiliser le climat et assurer la conservation de la biodiversité et des écosystèmes européens, alors que l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a affirmé l'urgence de protéger 30% de l'océan, dont au moins un tiers sous protection stricte, c'est-à-dire sans activité humaine, BLOOM a prouvé depuis trois ans que la part réelle de protection des eaux européennes et françaises est très loin de cet objectif. Eaux françaises et européennes sont ravagées par le chalutage, y compris dans les aires marines dites « protégées ». Celles-ci subissent de manière massive le passage de redoutables engins de pêche qui raclent les fonds et détruisent les écosystèmes. **En Europe, 86% des aires supposément « protégées » sont intensément exploitées avec des méthodes de pêche destructrices.** En 2023 nous montrions que les chalutiers avaient opéré 400 000 heures dans les aires marines dites « protégées » de France métropolitaine, alors que ce chiffre devrait être de zéro.

En 2025, en préparation de la conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC), **nous avons de nouveau confirmé et quantifié les dégâts du chalutage et apporté de nouveaux arguments en faveur de la création d'un réseau cohérent et efficace d'aires marines protégées.** Nous avons produit six notes de synthèse sur les bénéfices des aires marines protégées, le chalutage dans les aires marines protégées, les bonnes pratiques d'un pays comme le Royaume-Uni ou encore le scandale des méga-chalutiers dans les eaux côtières, le Traité sur la haute mer, et le Traité sur la pollution plastique. Nous avons aussi publié **deux nouveaux rapports scientifiques :**



Notre rapport scientifique « ***Bulldozées*** », mis à jour en mai 2025, a révélé que la pêche au chalut a été, en 2024, 1,4 fois plus élevée à l'intérieur des aires marines dites « protégées » qu'à l'extérieur, pointant l'absence d'amélioration de la protection par rapport à 2023.

Rapport « Bulldozées », analyse réalisée par BLOOM et publiée le 10 mai 2025



Notre étude sur « ***La déforestation invisible des océans*** » a montré que la déforestation des écosystèmes marins provoquée par le chalutage de fond est 20 à 47 fois supérieure à la déforestation terrestre. L'étude estime que plus de la moitié de cette déforestation marine se déroule en Europe, sur plus de 2 millions de km2, dont près d'un quart (400 000 km²) dans ses aires marines dites « protégées ».

« La déforestation invisible des océans », note méthodologique publiée par BLOOM le 25 mars 2025

Cet anéantissement des animaux marins et de l'océan par le chalutage de fond, la technique de pêche la plus dévastatrice au monde a été filmé comme jamais auparavant par l'équipe de David Attenborough, réalisateur star du documentaire au niveau mondial. **Son film « Océan »,** paru le 8 juin 2025, **et ses images inédites, spectaculaires et terribles, donnent enfin à voir la mesure du drame** qui se déroule dans toutes les mers du monde, nuit et jour.
Nous avons relayé ces images sur nos réseaux sociaux, afin d'illustrer en images pour le plus grand nombre ce que nous dénonçons depuis des années.

Nous sommes ainsi parvenus à forger un consensus qui traverse désormais la société française, concernant la nécessité de créer 30% d'aires marines protégées interdites au chalutage sur toutes les façades maritimes françaises, dont un tiers sous protection stricte, ce qui constitue une véritable avancée dont nous sommes fiers.

DE 2022 À JUIN 2025, BLOOM A DÉNONCÉ L'IMPOSTURE DE LA PROTECTION « À LA FRANÇAISE » QUI, AU-DELÀ DE SON MANQUE D'AMBITION, SAPE TOUTE VOLONTÉ DE PROTECTION SUR LA SCÈNE EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

En tant que seconde puissance maritime mondiale, la France devrait se montrer exemplaire en termes de protection de ses eaux. Mais, alors que moins de 0,1% des eaux métropolitaines françaises sont protégées conformément aux standards scientifiques internationaux, le gouvernement français a poursuivi un double jeu délétère. **Côté pile, se présenter sur la scène internationale comme le modèle à suivre, ayant déjà atteint la cible de 30% d'aires marines qui, sur le papier, sont dites « protégées ». Côté face, des manœuvres variées, juridiques, politiques, diplomatiques, pour saper toute ambition de protection du milieu marin en France, en Europe ou à l'international :**

- Loin de vouloir réformer un cadre juridique déjà kafkaïen, historiquement construit au service des industriels, le gouvernement français fait paraitre un décret le 12 avril 2022 créant une exception française sur la protection « stricte » en inventant le concept de protection « forte » laissant la porte ouverte à des activités destructrices dans des zones supposées interdire toute activité humaine extractive.

- Avant la COP15 Biodiversité de Montréal en décembre 2022, la France, soutenue notamment par les Pays-Bas, saccage le mandat de négociation de l'Union européenne : ainsi, au lieu de viser l'objectif européen de 30% de protection maritime, dont un tiers sous protection stricte, le mandat de l'UE passait sous silence l'objectif de 10% de protection « stricte », se contentant d'évoquer une cible de 30% de protection. La France met ensuite tout son poids diplomatique à Montréal pour anéantir l'ambition de l'accord international en s'assurant qu'aucune définition ne soit donnée de ce que signifiait « protéger ».

- Le 8 mars 2023, le secrétaire d'État à la Mer Hervé Berville fait tomber les masques, annonçant au Sénat que la France est « totalement, clairement, fermement » opposée à l'interdiction du chalutage dans les aires marines protégées françaises.

- En avril 2024, la France prend la tête d'une alliance européenne pour attaquer le Royaume-Uni qui a osé interdire le chalutage de fond dans certaines de ses zones protégées.

- Début mars 2025, le Commissaire européen chargé de la Pêche et des Océans, Kostas Kadis, contaminé par la diplomatie antiécologique française, recule sur les ambitions de la Commission européenne en matière de protection marine et annonce, lors des Journées européennes de l'océan, vouloir se positionner en faveur d'une approche de la protection au « cas par cas », reprenant en cela les éléments de langage de la France et des lobbies du chalut.

- Le 21 mars 2025, Madame Pannier-Runacher enfonce le clou en répétant s'opposer à une interdiction généralisée des activités destructrices dans les aires marines protégées dans une approche de la protection « au cas par cas ».

- Le 29 mars, au Climat Libé Tour de l'Académie du Climat, la ministre de la Transition écologique ment publiquement sur la protection réelle de l'océan par la France.

De mois en mois, d'année en année, la campagne de BLOOM a permis de dénoncer inlassablement, dans la presse, devant les tribunaux, auprès de la communauté scientifique, sur les réseaux sociaux, ces manœuvres et attaques incessantes de la France contre la protection du milieu marin, dont nous ne rappelons ici qu'un aperçu incomplet.

Pour BLOOM, l'enjeu à Nice était de pousser la France à mettre fin à ses actions délétères, qui empêchaient toute politique européenne et internationale ambitieuse, et représentaient un danger réel et immédiat pour l'océan. Il fallait pour cela que la France s'engage à interdire les techniques de pêche destructrices dans ses aires marines protégées.

AVEC POUR HORIZON L'UNOC, BLOOM A FORMULÉ UNE DEMANDE SIMPLE POUR LA FRANCE, FONDÉE SUR LE CONSENSUS SCIENTIFIQUE ET LES RECOMMANDATIONS INTERNATIONALES

Dès mars 2025, des délégations gouvernementales, des scientifiques et des ONG étaient réunies à Paris au sommet international « SOS Océan », dont le but était de préparer la conférence des Nations Unies sur l'Océan de juin, à Nice, avec de premières annonces.

À cette occasion, des organisations internationales, scientifiques, activistes et personnalités publiques présentaient au Président de la République Emmanuel Macron et aux chefs d'État un manifeste à endosser d'urgence.



Emmanuel Macron lors sur Sommet SOS Océan à Paris le 31 mars 2025

Ce manifeste « SOS Océan » appelait les États à :

- Mettre en œuvre l'objectif de 30% d'aires marines protégées sans aucune pêche destructrice comme le chalutage d'ici 2030.

- Mettre en œuvre 10% de protection stricte sans aucune extraction d'ici 2030.

- Parvenir à 12% de véritables aires marines protégées d'ici juin 2025.

- Mettre en place un moratoire immédiat sur toutes les nouvelles licences au chalutage de fond pour engager la déchalutisation progressive des flottes.

BLOOM appelait par ailleurs, avec la Coalition Citoyenne pour la Protection de l'Océan que nous avions montée en 2024, à ce que la France s'engage sur 20 points permettant de sauver l'océan, le climat et les emplois, en commençant par trois mesures urgentes d'intérêt général :

- **L'évidence** : interdire le chalutage dans les aires marines dites « protégées ».

- **Le bon sens :** cesser d'abreuver en subventions publiques les méthodes de pêche destructrices et utiliser l'argent public pour permettre la transition sociale, écologique et solidaire du secteur de la pêche vers des méthodes de pêche qui cessent de brutaliser l'océan et de le déforester.

- La justice sociale : protéger les écosystèmes et les pêcheurs côtiers en excluant les navires industriels de plus de 25 mètres et pouvant faire jusqu'à 145 mètres de long du littoral français (une bande de 12 milles nautiques, soit environ 22 km).

BLOOM A RÉUSSI À MOBILISER LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR DÉFENDRE LA PROTECTION DE L'OCÉAN EN AMONT ET PENDANT L'UNOC

En 2025, la mobilisation de la coalition citoyenne pour la protection de l'océan créée autour de nos demandes clés a été exceptionnelle. En juin 2025, cette coalition a réuni 185 ONG, 125 personnalités publiques et plus de 59 000 citoyens autour de 20 points.



Les 20 points portés par la Coalition citoyenne pour la protection de l'océan, lancée en mars 2024 et réunissant en juin 2025 185 ONG, 125 personnalités publiques et plus de 59 000 citoyens.

Nous nous sommes battus ensemble, avec rigueur scientifique, créativité et le soutien d'une communauté engagée et mobilisée comme jamais, en amont du sommet SOS Océan du 31 mars à Paris, puis en amont et durant le sommet des Nations Unies à Nice, pour que la France aille dans le sens d'une protection réelle de l'océan :

- **Soutien de personnalités publiques :** Après avoir lancé un véritable compte à rebours en janvier 2025, lors d'une conférence de presse internationale aux côtés de la Coalition citoyenne pour l'océan, Only One, la Ligue pour la Protection des Oiseaux, Seas At Risk et Oceana, **nous avons établi des partenariats avec des influenceurs et un large éventail de personnalités publiques et célébrités** pour nous aider à élargir le cercle des personnes sensibilisées (**Björk, Noam Yaron, Marion Cotillard, Juliette Binoche, Woodkid, Camille…**) ainsi que bien d'autres influenceurs français.

- **Soutien citoyen à la parole scientifique :** Nous avons été des milliers à interpeller Emmanuel Macron sur les réseaux avec une vidéo publiée le 22 mars 2025, rappelant les alertes scientifiques des 50 dernières années sur l'état du climat et de l'océan. La vidéo a été vue près d'un million de fois.



Vidéo postée sur notre compte Instagram le 22 mars 2025

- **Actions locales dans toute la France :** Nous avons organisé ou co-organisé **plus de 40 actions de mobilisation dans 25 villes différentes à travers la France.** Nous avons lancé le 26 mars une **action d'interpellation de la grande distribution avec des groupes locaux d'Extinction Rebellion, Alternatiba et La Marmite Rouge** pour responsabiliser la grande distribution en demandant la fin d'approvisionnement en poisson pêché au chalut dans les aires marines protégées ; le 18 mai, à Paris, la marche « **La Magma** », qui a rassemblé 2 000 personnes ; et le 7 juin, à Nice, « **La Marche Bleue** » que nous avons co-organisée avec Seas at Risk.



Marche « La Magma » qui a eu lieu le 18 mai 2025 à Paris, rassemblant plus de 2000 personnes

- **Nouveaux formats de mobilisation artistique engagée :** les danseuses et danseurs du **Collectif Minuit 12 ont dansé le 28 mars devant le Trocadéro et la tour Eiffel avant le sommet SOS Océan** dans une chorégraphie et bande son originales, à revoir absolument ici.



Mobilisation dansée avec le collectif Minuit 12 devant le Trocadéro le 28 mars 2025, copyright Quentin Chevrier

- **Quatre événements de grande envergure, parmi lesquels une soirée exceptionnelle de mobilisation citoyenne, scientifique, artistique le 21 mars au Théâtre du Châtelet à Paris.** Plus de 2 000 personnes, les acteurs de la Coalition citoyenne, des élus, des jeunes militants du climat (Féris Barkat, Adélaïde Charlier), des influenceurs sur les réseaux sociaux, des personnalités (telles que Franck Dubosc, Pénélope Bagieu, Olivier Poivre d'Arvor, Karima Delli, Guillaume Meurice et Assa Traoré, entre autres), des fondations et des entreprises soutenant BLOOM ont participé à cet événement fédérateur extraordinaire à la veille du Sommet SOS Océan. Puis, à **la veille de l'UNOC, le 7 juin, nous sommes**

montés sur scène avec l'artiste et compositrice Camille, au festival We Love Green à Paris, qui a touché des milliers de spectateurs en interprétant une chanson inédite, écrite spécialement pour interpeller Emmanuel Macron en amont de l'ouverture de l'UNOC.

Une immense campagne d'affichage le 25 mars dans le métro parisien et une pleine page dans le journal Le Monde, pour que le Président de la République s'engage en faveur d'une protection réelle de l'océan lors du sommet SOS Océan, et **une campagne sur les ondes de France Inter en faveur de véritables aires marines protégées, sans chalutage.** Le même jour, avec nos collègues d'Oceana, Pristine Seas et Only One, nous organisions une conférence de presse pour dénoncer le coût du chalutage pour la société et montrer la voie d'une transition possible. Des chercheurs ont présenté leurs travaux inédits démontrant que **le chalut n'est pas une fatalité : 85% des captures réalisées par les chalutiers peuvent être effectuées par d'autres méthodes de pêche.**



Post Instagram à propos de notre campagne d'affichage dans le métro parisien à la station Trocadéro le 25 mars 2025 pour alerter le grand public quant à l'imposture des aires marines dites « protégées »

Une tribune de personnalités politiques réunies par Claire Nouvian en soutien à la protection de l'océan et à la pêche artisanale. Dans une tribune dans Le Monde, des personnalités politiques de premier rang comme Marine Tondelier, François Ruffin, Anne Hidalgo, Raphaël Glucksmann, Manon Aubry et bien d'autres se sont engagées en faveur de véritables aires marines protégées.

De nombreuses publications à fort impact sur les réseaux sociaux, à l'instar d'un post dénonçant la position honteuse de la France défendue par la ministre Agnès Pannier-Runacher, copiée collée des lobbies de la pêche chalutière, et plaidant pour une approche de la protection « au cas par cas ». Un recul antiscientifique inadmissible. Notre post est devenu viral. La ministre a été interpellée près de 10 000 fois sur Instagram uniquement. **Au total, nous avons publié 38 posts sur les réseaux sociaux, qui ont touché des millions de personnes. Nos quatre meilleures publications sur Instagram ont à elles seules touché plus de 9,2 millions de personnes, recueillant 612 000 likes et 80 000 commentaires.**

La pétition de BLOOM « pour des aires marines vraiment protégées » aura rassemblé plus de 300 000 signatures.

Cette mobilisation, fondée sur la recherche scientifique, une analyse politique fine et des actions judiciaires diverses, a donné lieu à une vaste couverture médiatique :

Entre janvier et juin 2025, nous avons eu 785 retombées média rien qu'en France, dont 402 articles de presse pendant la seule semaine de l'UNOC.

Le 10 juin, France 2 a diffusé en prime time, en direct, une émission consacrée à l'océan, en présence du Président Emmanuel Macron. Trente minutes ont été consacrées, en début de soirée, aux effets destructeurs du chalutage et à la nécessité de mettre en place de véritables aires marines protégées.

Il y a quelques années, une telle mobilisation aurait permis d'obtenir victoire.

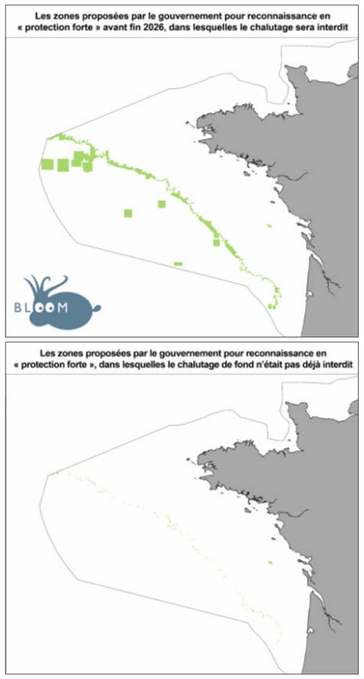
BLOOM A DÉNONCÉ LE FIASCO DIPLOMATIQUE DE LA FRANCE LORS DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'OCÉAN

2025 n'aura pas fait exception, la France a continué de trahir l'intérêt général en se rangeant derrière 800 chalutiers destructeurs, déficitaires et subventionnés, plutôt que de se soucier de l'avenir des pêcheurs, qui représentent 74% de la profession, qui utilisent des engins sélectifs, qui sont 3 à 4 fois plus rentables, 2 à 3 fois plus générateurs d'emplois et jusqu'à cinq fois moins subventionnés que les chalutiers.

Le 31 mars 2025, lors du sommet SOS Océan organisé à Paris, le Président de la République ignorait soigneusement les recommandations scientifiques en contournant soigneusement l'évidence au cœur du manifeste SOS Océan : l'interdiction des pêches destructrices, en premier lieu le chalutage dans les aires marines protégées. Souhaitant se faire passer pour le champion de l'océan, Emmanuel Macron masquait son soutien à la pêche destructrice en se vantant d'avoir interdit la pêche électrique (une campagne 100% BLOOM avec les pêcheurs artisans), de soutenir le moratoire sur l'exploitation des minerais en profondeur (une victoire obtenue par BLOOM et les ONG en 2022 à la veille d'une prise de parole d'Emmanuel Macron à la dernière Conférence des Nations Unies à Lisbonne) et de protéger les écosystèmes marins vulnérables en grande profondeur (le fruit de sept ans de campagne de BLOOM).

Le 7 juin, avant même l'ouverture officielle de la troisième conférence des Nations Unies sur l'Océan, le Président de la République faisait part dans la presse quotidienne régionale d'annonces « importantes » et « concrètes, préparées avec les associations », qui allaient être annoncées pendant l'UNOC.

Le 8 juin, le dossier de presse du Ministère de la transition écologique annonçait que les aires marines protégées sous protection forte passeraient de 0,1% à 4% des eaux métropolitaines, et que le chalutage de fond y serait interdit. Quelques heures plus tard, BLOOM révélait la tromperie : les 4% d'aires marines devant être protégées du chalutage de fond d'ici fin 2026 grâce à un nouveau statut de protection forte se trouvaient… dans des zones dans lesquelles le chalutage de fond était déjà interdit ! Carte à l'appui, BLOOM démontrait que les annonces du gouvernement n'allaient rien changer, absolument rien changer pour les chalutiers et le lobby de la pêche industrielle.



Carte réalisée par BLOOM, comparant les zones proposées par le gouvernement pour reconnaissance en « protection forte » avant fin 2026, dans lesquelles le chalutage sera interdit et ces mêmes zones proposées par le gouvernement dans lesquelles le chalutage de fond n'était pas déjà interdit, juin 2025

Nos révélations firent l'effet d'une bombe, les journalistes pressant le gouvernement de s'expliquer sur ce scandale d'État… et détaillant par le menu l'imposture sur ces aires « protégées » et la collusion du gouvernement avec le lobby de la pêche industrielle.

Emmanuel Macron annula une conférence de presse et tenta dès lors de détourner les projecteurs loin des eaux métropolitaines, chalutées quotidiennement, en se référant sans cesse à la Polynésie et au Traité sur la haute mer.

La troisième conférence des Nations Unies sur l'Océan aura eu un mérite : elle a permis d'opérer une grande clarification. Au-delà du scandale d'État que nous avons révélé sur la tromperie du gouvernement, BLOOM a dénoncé le pacte de corruption morale noué entre le gouvernement et les lobbies destructeurs de l'océan et de la démocratie. Notre mobilisation sans relâche a contraint l'État français à abattre toutes ses cartes, dont celle mensongère de fausses aires marines protégées, pour protéger non pas les citoyens, l'océan, la biodiversité et le climat, mais les lobbies de la pêche industrielle.

Nous n'en sommes pas restés là.

Le 9 juillet, un mois après la clôture désastreuse de l'UNOC, face au double constat de la destruction des milieux marins et de l'incurie politique, BLOOM a engagé une procédure judiciaire contre l'État pour obtenir des mesures concrètes visant à mettre fin au préjudice écologique causé par le chalutage dans les eaux métropolitaines françaises.

Le combat continue.

Chiffres clés

En 2025, la Coalition Citoyenne pour la Protection de l'Océan compte désormais :

185 ONG

125 personnalités publiques

+59 000 citoyens réunis autour de

20 points clés pour la sauvegarde de l'océan

IMPACT DANS LES MÉDIAS ET SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX DE NOTRE CAMPAGNE SUR LES AIRES MARINES PROTÉGÉES EN 2025

Type de communication	Français	À l'international	Nombre total	Impact
Communiqués de presse	15	7	22	12 960 emails ouverts
Newsletters	4	/	4	418 092 emails ouverts
Articles de presse	785	135	920	Information indisponible
Posts sur nos réseaux sociaux	36	2	38	22 944 889 vues
Pétitions	/	/	309 824 signatures	181 149 nouvelles signatures
Actualités sur notre site web	35	8	43	24 257 vues

Réseau social	Nombre de posts	Nombre de vues
LinkedIn	7	1 298 243
Instagram	28	20 240 778
Facebook	3	1 405 868
TOTAL	**38**	**22 944 889 vues**



NOS PROGRAMMES

TRANSITION DES PÊCHES

Dessiner et porter une vision d'avenir pour une pêche vraiment durable

Depuis trois ans, BLOOM facilite le groupement de recherche sur la Transition sociale et écologique des pêches dans l'optique de renforcer les connaissances scientifiques sur l'état des pêches françaises et européennes d'une part, et pour réfléchir à un futur vraiment durable du secteur d'autre part. Composé de chercheurs et enseignants-chercheurs de l'Institut Agro Rennes-Angers, du Museum national d'Histoire naturelle et de l'EHESS, il se démarque des groupes de recherche classique intégrant également des membres de la société civile.

Notre groupement avait publié en janvier 2024 le premier bilan social-écologique de la performance des pêches opérant dans l'Atlantique[1], utilisant pour cela dix indicateurs d'impacts. **Dans la lignée de ces travaux, le groupement a publié en mars 2025 une seconde étude qui approfondit et étend la première évaluation à l'ensemble de la pêche française[2].**

En 2025, ce diagnostic de l'empreinte des pêches a également été élargi en proposant, conjointement avec le think tank The Shift Project, le premier bilan carbone des pêches française[3]. Nous avons dénoncé l'impact carbone de certaines pratiques comme le chalutage de fond et les modèles industriels. Nous avons forgé nos arguments pour battre en brèche l'idée qu'une décarbonisation seule, basée sur une montée en technologie forte des navires, ne permettait pas d'assurer la protection du climat, de l'océan et des pêcheurs artisans.

Enfin, nous avons communiqué pour la première fois sur les alternatives possibles aux engins destructeurs, notamment le chalut de fond, à travers une note scientifique sur le transfert des volumes pêchés par ces méthodes destructrices. Ce travail inédit a également été réalisé dans le cadre du groupement de recherche et publiée en mars 2025[4].

[1] *Florian Quemper, Harold Levrel, Quentin Le Bras, Romain Mouillard, Didier D. Gascuel. Evaluation des performances environnementales, économiques et sociales des flottilles de pêche françaises opérant dans l'Atlantique Nord-Est. L'Institut Agro Rennes. 2024.*
[2] *QUEMPER Florian, LEVREL Harold, MOUILLARD Romain, GASCUEL Didier. 2025. Evaluation des performances environnementales, économiques et sociales des flottilles de pêche : Bilan France. Rapport du programme TransiPêche : Scénarios de transition écologique et sociale des pêches françaises. Les publications du Pôle halieutique, mer et littoral de L'Institut, Agro n° 56.*
[3] *The Shift Project & BLOOM (2025, novembre). Bilan des émissions carbone de la pêche française : Premiers résultats, de la construction des navires au retour de pêche. Paris*
[4] *MOUILLARD Romain et GASCUEL Didier, 2025 - Estimation des captures de la senne et du chalut démersal transférables aux arts dormants, Note d'avancement du Programme TransiPêche : Scénarios de transition écologique et sociale des pêches françaises.* Doc minéo *de L'Institut Agro, 10 p.*

Transition sociale-écologique des pêches versus transition énergétique du secteur

Peut-il y avoir une transition énergétique des pêches ? Pour BLOOM, cette vision qui fait des énergies fossiles le premier et unique problème de la pêche française est problématique.

L'ensemble des travaux scientifiques montre que l'empreinte de la pêche industrielle et chalutière est délétère sur le climat, mais également sur la santé des écosystèmes et celle des finances publiques. **Pour ces raisons, BLOOM appelle à un changement en profondeur du système pêche pour qu'à l'avenir cette activité contribue à l'autonomie alimentaire européenne et à la création d'emplois dignes, tout en minimisant ses impacts sur le climat et le vivant.** Cette vision pour le secteur vise à réconcilier conservation de la biodiversité et exploitation durable et juste des populations marines tout en s'engageant dans une véritable démarche de sobriété énergétique.

La transition énergétique des pêches, visant principalement la « décarbonation » des pêches, part du principe que le progrès technologique permettrait avant tout une substitution des carburants fossiles par des carburants alternatifs sans remettre en question les volumes pêchés ou même la quantité d'énergie utilisée. En somme, cette transition compte optimiser l'utilisation de l'énergie pour davantage de rendements d'échelle.

La décarbonation devient non plus un objectif de lutte contre le changement climatique mais un moyen pour rendre nos flottes plus compétitives, plaçant de fait cet objectif devant l'urgence climatique. Cette approche ne répond en rien aux défis sociaux et économiques auxquels les pêcheuses et pêcheurs font face aujourd'hui : inégalités dans la répartition des quotas, diminution des populations de poissons, dépendance à la grande distribution, etc. Elle ne prend pas non plus en compte la destruction des puits de carbone océaniques.

BLOOM A COMPLÉTÉ LE PREMIER BILAN DE LA PERFORMANCE DES PÊCHES FRANÇAISES

Le 25 mars 2025, à quelques semaines de l'UNOC, nous avons synthétisé les nouveaux travaux du groupement de recherche dans notre rapport « *S'affranchir du chalut* » (et sa version courte) qui complète le rapport « *Changer de Cap* » publié en 2024. Ce nouveau rapport retrace l'histoire du chalutage, de la pêche industrielle et présente les résultats de l'évaluation des impacts des flottilles de toutes les pêches françaises (qui opèrent en Atlantique, en Méditerranée, en Outre-Mer) y compris les pêches françaises thonières opérant au large de l'Afrique de l'Ouest et dans l'océan Indien.

Une nouvelle fois, le bilan étendu confirme **les effets délétères des chalutiers et des senneurs de fond d'un point de vue environnemental, social et écologique : en somme ils détruisent l'environnement tout en étant énergivores et déficitaires. L'évaluation confirme également l'hypothèse d'un gradient « taille » sur la performance sociale et économique : plus un navire est grand, moins il créé d'emplois et de valeur ajoutée. Parmi les nombreux résultats de l'étude on relève que :**

60% des volumes débarqués en France proviennent des chalutiers et des senneurs pour seulement 13% des navires.

88% des poissons provenant de populations surexploitées sont capturés par des chalutiers et des senneurs.

77% des émissions de CO_2 de la flotte liées à la consommation de carburant proviennent de l'ensemble des chalutiers et des senneurs.

75% des subventions à la pêche sont captées par les chalutiers et senneurs.

Les chalutiers créent **3 À 4 FOIS MOINS** de valeur ajoutée que la petite pêche côtière.

Les chalutiers de fond, senneurs de fond et dragueurs français détruisent chaque année en moyenne

670 000 KM² D'ÉCOSYSTÈMES MARINS

D'un point de vue socio-économique, les grands thoniers senneurs[5] et chalutiers pélagiques, à l'image du Scombrus ou du Prins Bernhard, méga-navires industriels producteurs de pâte de poisson, détruisent l'économie littorale : ils créent

10 FOIS MOINS D'EMPLOIS

que les flottilles aux arts dormants.

[5] *https://halieutique.institut-agro.fr/sites/halieutique.institut-agro.fr/files/fichiers/pdf/TransiP%C3%AAche%20Bilan%20France.pdf*



En France, les chalutiers sont responsables de la capture de 88% des ressources surexploitées.

UNE AUTRE PÊCHE EST POSSIBLE : LA PUBLICATION DES PREMIERS RÉSULTATS VISANT L'ORGANISATION PROGRESSIVE DE LA DÉCHALUTISATION EN FRANCE

Suite à l'état des lieux sur la performance des pêches, le groupement de recherche a souhaité répondre à la question suivante : **peut-on pêcher autrement qu'au prix de la destruction du climat, du vivant et des finances publiques ?** Peut-on se passer des chaluts de fond tout en permettant aux pêcheurs de pratiquer une pêche alternative ? **La réponse est oui.**

Les chercheurs de l'Institut Agro et du Museum national d'Histoire naturelle ont regardé espèce par espèce lesquelles pouvaient être « pêchées autrement » et montrent que : **85% des captures des chalutiers de fond de moins de 40 mètres pourraient en fait être transférées** vers des techniques globalement plus vertueuses, tant d'un point de vue environnemental, qu'économique et social (les casiers, lignes et filets). Ces travaux ont fait l'objet d'une note scientifique et sont au cœur de notre rapport « *S'affranchir du chalut* » .

Au total, ce sont **même 39% des volumes qui seraient « directement » ou « facilement » transférables,** c'est-à-dire facilement attribuables aux petits métiers via un **changement dans la clé de répartition des quotas.** En somme, des navires aux pratiques plus vertueuses existent déjà pour se substituer aux chalutiers de fond. Seul manque le courage politique d'organiser la fin du chalutage et d'accompagner professionnellement les marins-pêcheurs et pêcheuses concernés par une telle évolution.

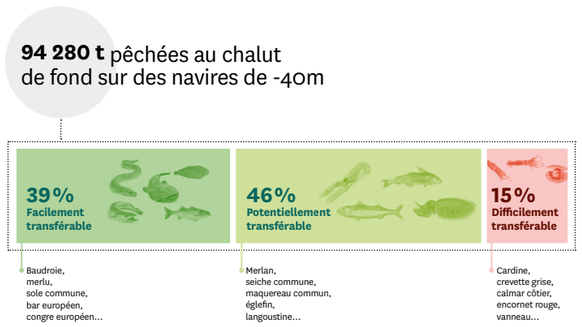
→ Voir actualité sur notre site

Notre rapport « *S'affranchir du chalut* » s'est appuyé sur deux études des chercheurs de l'Institut Agro Rennes-Angers et du Muséum national d'Histoire naturelle, membres de notre groupe de recherche sur la Transition des pêches. Ces derniers ont réalisé :

- la première évaluation complète de la performance environnementale, sociale et économique de la pêche française, complétant les travaux publiés en 2024 sur la performance des navires de pêche français de la façade Atlantique Nord Est. Le présent rapport étend l'analyse aux flottilles de Méditerranée, aux flottilles thonières opérant dans l'Atlantique tropical et dans l'océan Indien, et aux flottilles des territoires ultramarins. Il a donc vocation à couvrir l'ensemble des flottilles de pêche françaises, et constitue ainsi une base de connaissance unique.

- les premiers travaux sur la déchalutisation de la flotte française. Les chercheurs ont effectué une simulation d'un transfert des captures des chalutiers de fond de moins de 40 mètres vers des navires aux casiers, lignes et filets sur des navires à taille de classe égale.

Synthèse des résultats sur la transférabilité des captures des chaluts de fond vers les arts dormants sur des navires de moins de 40 m



BLOOM A ÉLABORÉ LE PREMIER BILAN CARBONE DE LA PÊCHE FRANÇAISE ET A BATTU EN BRÈCHE LES PRINCIPES D'UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE SEULE

Le 17 novembre 2025, pendant que la COP 30 se tenait à Belém et alors que l'Union européenne s'apprêtait à prolonger les exonérations fiscales pour le carburant marin avant finalement de rétropédaler, nous avons publié le premier bilan des émissions carbone de la pêche française, avec le Shift Project comme partenaire technique. Fruit de dix-huit mois de travail, ce bilan, présenté en conférence de presse, est le premier en France à estimer les émissions carbone liées à l'activité de pêche française, de la construction des navires jusqu'à leur retour à quai.

Ce bilan montre que le chalutage de fond, qui représente 11% de la flotte, est responsable de 46% des émissions de CO_2 pour seulement un quart des débarquements en volumes. Ce rapport met également en lumière la responsabilité de la pêche industrielle, en particulier pélagique, dans la contribution au réchauffement climatique.

Enfin, il démontre la responsabilité du chalutage de fond français dans la perturbation du carbone sédimentaire, grâce à l'utilisation d'hypothèses issues de la littérature scientifique. **Quelles que soient les estimations, cette source d'émissions, liée au fait d'utiliser un filet sur les fonds pour y déloger les poissons, serait la deuxième la plus importante après le carburant.**

En octobre 2025 une version intermédiaire de ce travail **avait fait l'objet d'une diffusion pour relecture auprès du secteur avec des retours obtenus de plusieurs chantiers navals, de la DGAMPA ou encore de l'Union des Armateurs à la Pêche de France.**

Le 4 novembre 2025, le ministère de la Mer a publié un état des lieux de la transition énergétique des flottes de pêche et d'aquaculture. On peut y lire dans la section « 2.2. Les bilans d'émissions de la flotte de pêche française » que « *La remise en suspension dans la colonne d'eau du carbone sédimenté dans les fonds marins lors des opérations liées à l'emploi d'Engins Traînants de Fond (ETdF) a un impact mal quantifié. Selon les estimations du Shift Project, celui-ci pourrait être le second poste d'émission de la pêche française quelle que soit l'hypothèse retenue* ».

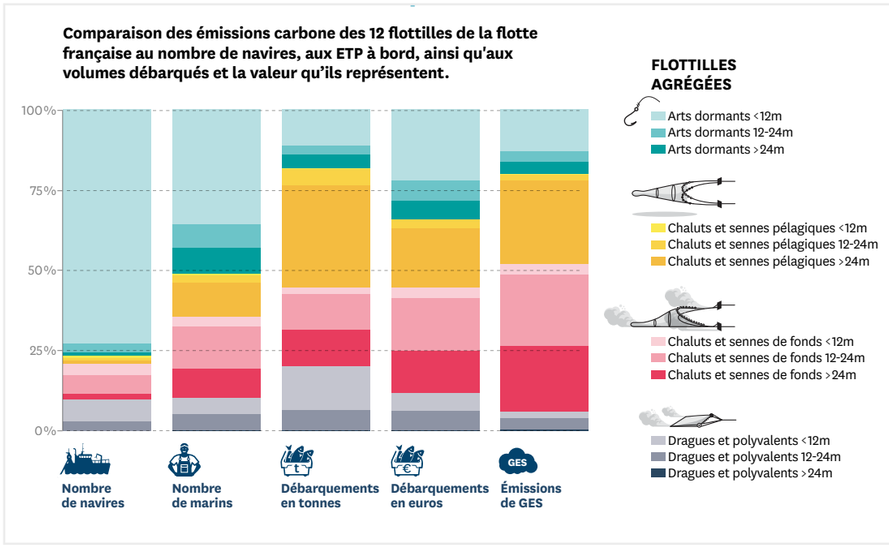
En reprenant nos conclusions, **le ministère de la Mer reconnaît publiquement l'importance de ce facteur dans les émissions de gaz à effets de serre de la pêche française.** Il propose malgré cela des leviers de décarbonation visant la modernisation des navires de pêche, dont des chaluts et la substitution des carburants utilisés. Ces leviers en plus de faire courir une potentielle augmentation de l'effort de pêche, mettant davantage en péril les populations, ne résolvent pas la question de la destruction des puits de carbone du fait de pratiques délétères.

Forts de ces résultats, **nous avons publié en parallèle le rapport politique** « Les condamnés de la Mer. Tirer les enseignements du premier bilan carbone de la pêche : l'impasse climatique du chalutage de fond et de la pêche pélagique industrielle ». Ce rapport va au-delà des résultats du bilan carbone **en proposant une analyse de ce que ces derniers impliquent en matière de choix sociétaux. Il démontre également les limites d'une transition énergétique seule.** Au regard des nombreux impacts du chalutage : surpêche, captures de jeunes poissons, abrasion des fonds, émissions de CO_2, faible valeur ajoutée et mauvaise rentabilité, **cette pratique est condamnée.**

La seule voie logique et durable de transition est celle de la transformation des pratiques d'une part (donner davantage de place et donc de quotas aux pêcheries vertueuses), et l'évolution des logiques économiques d'autre part (appuyer la création d'emplois et de captures à forte valeur ajoutée).

→ Voir actualité sur notre site

Comparaison des émissions carbone des 12 flottilles de la flotte française au nombre de navires, aux ETP à bord, ainsi qu'aux volumes débarqués et la valeur qu'ils représentent.



À RETENIR

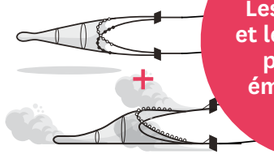
ÉMISSIONS PAR FLOTTILLE

73%

des émissions de GES de la flotte de pêche française (832 000 tonnes de CO_2e), c'est ce qu'émettent les navires qui utilisent des chaluts et des sennes, alors qu'ils représentent **14% de la flotte** (pour 39% des emplois, 62% des volumes et 54% de la valeur économique).

21%

des émissions de GES de la flotte de pêche française (234 000 tonnes de CO_2e), c'est ce qu'émettent les navires qui utilisent les casiers, les lignes et les filets, toutes tailles confondues, alors qu'ils représentent **77% des navires** de la flotte (pour 51% des emplois, 18% des volumes et 34% de la valeur économique).



Les chalutiers et les senneurs, principaux émetteurs du secteur

Les chalutiers de fond sont, en absolu comme en relatif, les champions des émissions de GES.

au moins 46%

des émissions de GES du secteur de la pêche proviennent des **chalutiers de fond**. Les 583 chalutiers et sennes de fond qui représentent 11% de la flotte, émettent à eux seuls 530 000 tonnes de CO_2e, soit l'équivalent des émissions totales de la communauté d'agglomération de Cannes (158 000 habitants)[2].

1,7X plus

d'émissions de GES, c'est ce que le chalutage de fond émet en moyenne **par kilo de produits de la mer débarqué par rapport aux arts dormants (casiers, lignes, filets).** C'est aussi **2,3 fois plus d'émissions de GES par euro débarqué** et même **4,6 fois plus par marin** à bord des navires.

7,5X moins

d'émissions de GES par Équivalent Temps Plein (ETP). C'est ce qu'émet un petit navire côtier utilisant le casier, la ligne ou le filet, par rapport à un navire industriel de plus de 40 mètres.

Un critère de taille : la pêche industrielle, notamment au thon tropical, est par navire, hautement émissive. De manière générale, plus un navire est industrialisé, plus il consomme d'énergie.

au moins 29%

des émissions de GES du secteur de la pêche française (328 000t de CO_2e) **sont attribuables à moins d'1% de la flotte!** Soit 39 navires chalutiers ou senneurs de 40 à 90 mètres, qui représentent 10% des emplois, 35% des volumes et 19% de la valeur des débarquements.
Ces 39 navires ont émis presqu'autant que **16 paquebots de plus de 300 mètres de long[3]. La moitié de ces navires sont des senneurs** qui pêchent du thon tropical dans l'Océan Indien pour faire du thon en boîte...



2. Prenant en compte les émissions liées aux secteurs des transports, de l'agriculture, tertiaires, résidentiels, des déchets et de l'industrie. Le tout étant de 556 milliers de tonnes de CO_2e en 2021. https://cannespaysdelerins.fr/wp-content/uploads/2025/04/2_PCAET_1_Diagnostic_CACPL_OCR.pdf
3. 20 641 tonnes de CO_2e par an en moyenne. https://www.transportenvironment.org/uploads/files/Climate_Impacts_of_Shipping_Exemptions_Report_updated.pdf

À RETENIR

POSTES D'ÉMISSIONS

Le carburant, premier poste d'émission de la flotte française.



84%

des émissions (961 000 tonnes de CO_2e) proviennent de la consommation de carburant des navires (312 millions de litres de gasoil), ce qui en fait de loin le premier poste d'émission de la pêche.

La perturbation du cycle du carbone sédimentaire, pourrait être le second poste d'émissions de CO_2 de la flotte française.

LA PERTURBATION DU CYCLE DU CARBONE SÉDIMENTAIRE POURRAIT REPRÉSENTER:



HYPOTHÈSE BASSE

8%

des émissions de la pêche (104 000 tonnes de CO_2)

HYPOTHÈSE HAUTE

44%

des émissions de la pêche (883 000 tonnes de CO_2)

À RETENIR

ÉMISSIONS DU SECTEUR

La pêche est au moins aussi émissive que la filière "œuf"



1,1 millions de tonnes de CO_2e

ce sont les émissions de la pêche française qui débarque 527 000 tonnes de produits de la mer tout en employant 7 492 Équivalents Temps Plein (ETP). La filière "poisson" produit autant d'émissions que celle **des poules pondeuses,** qui fournit d'avantage d'œufs (presque 900 000 tonnes)[4].

Comparée à des filières de production de protéines végétales, c'est **7 fois plus que les émissions du secteur des protéagineux,** qui produit 867 000 tonnes de pois chiches, lentilles, fèves *etc.* par an[5].

4. Floréal 2019. 1,1 MtCO_2e. Émissions comprenant aussi la filière de transformation (0,23 MtCO_2e).
https://www.citepa.org/donnees-air-climat/donnees-gaz-a-effet-de-serre/floreal/ Filière oeuf, France AgriMer. https://www.franceagrimer.fr/node/2866
5. Floréal 2019. 0,162 MtCO_2e. https://www.citepa.org/donnees-air-climat/donnees-gaz-a-effet-de-serre/floreal/ Filière protéagineux, France AgriMer.
https://www.franceagrimer.fr/sites/default/files/rdd/documents/FICHE%20FILIERE%20PROTEAGINEUX_2.pdf

BLOOM A PORTÉ HAUT ET FORT LA SCIENCE DANS L'ESPACE PUBLIC

1) Conférences de presse et couverture médiatique

Pour mettre la lumière sur l'ensemble de ces travaux, et dans un contexte où, plus que jamais, il est indispensable de mettre la science au cœur du débat public, BLOOM a organisé deux conférences de presse visant à divulguer les travaux sur la transition sociale et énergétique des pêches et a assuré un plaidoyer à différentes échelles tout au long de l'année 2025.

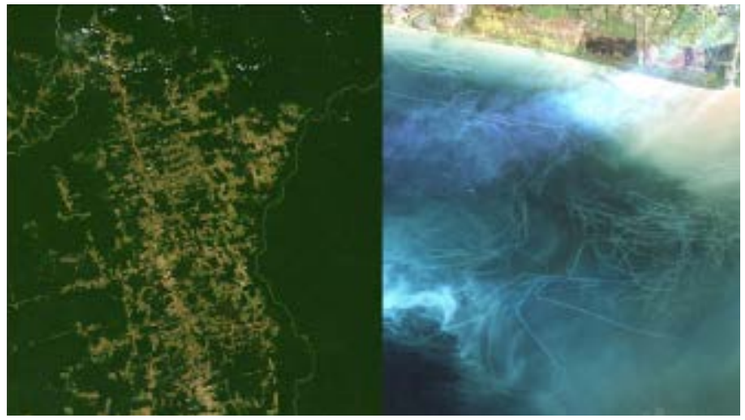
Le 25 mars 2025, BLOOM a organisé une conférence de presse au **Consulat Voltaire à Paris,** modérée par le journaliste Vincent Edin, afin de présenter l'essentiel des résultats de recherche sur la performance des pêches et les alternatives au chalutage de fond, en présence de Claire Nouvian (BLOOM), Raphaël Seguin (BLOOM), Didier Gascuel (Institut Agro Rennes Angers) et Harold Levrel (Museum national d'Histoire naturelle).

Nicolas Fournier (Océana) et Enric Sala (National Geographics), en partenariat avec l'alliance Together For The Ocean, se sont également joins à la conférence en tant qu'intervenants consolidant le discours de BLOOM visant à montrer les impacts destructeurs du chalutage de fond et de la pêche industrielle.

Cette conférence a également mis en lumière pour la première fois une comparaison chiffrée et calculée par Raphaël Seguin, en thèse chez BLOOM : **à l'échelle mondiale, la déforestation marine est 20 à 47 fois supérieure à la déforestation terrestre en termes de surface** (voir notre note sur la déforestation invisible des océans).

Une dizaine de journalistes de média nationaux et régionaux ont repris les résultats des travaux présentés à cette occasion (France Inter, Ouest-france, France TV info, RTL, La relève et la peste, Le Parisien, Reporterre, etc).

Le 17 novembre 2025, BLOOM a partagé les résultats du bilan carbone lors d'une conférence de presse en ligne, avec la participation de Claire Nouvian,



La déforestation terrestre et marine, visible depuis l'espace. À gauche, les nuages de sédiments remués par les passages des chalutiers de fond visibles sur les images satellite. À droite, la déforestation terrestre photographiée par image satellite. Source : Skytruth (à gauche), NASA Earth Observatory & Lauren Dauphin (à droite).



Conférence de presse au Consulat Voltaire. De gauche à droite : le journaliste Vincent Edin, Claire Nouvian (BLOOM), Raphaël Seguin (BLOOM), Harold Levrel (MnHn), Didier Gascuel (Institut Agro Rennes-Angers).



Conférence de presse au Consulat Voltaire le 25 mars 2025

Victor Godinot et Léna Fréjaville pour BLOOM et Pauline Denis du Shift Project. Au total environ 50 reprises médiatiques du bilan carbone ont été comptabilisées provenant de médias importants comme Le Monde (dont la version papier), l'AFP, TF1 info, France 24, France Bleu régions, France 3 Bretagne, Libération ou encore Le Télégramme.



Rapport « Les condamnés de la mer », publié par BLOOM le 17 novembre 2025



Les carburants plombent l'empreinte carbone de la pêche

Une étude de Bloom, réalisée avec The Shift Project, évalue les émissions du secteur

Ces travaux intègrent une estimation de l'impact des carcasses qui ne coulent plus, limitant la séquestration de carbone

Extrait de l'article du Monde du 17 novembre 2025 à propos du rapport « Les condamnés de la mer »

2) Plaidoyer

Au-delà des conférences de presse, le bilan complet de la performance des pêches, les travaux sur la déchalutisation et le premier bilan carbone de la pêche on fait l'objet :

- **d'un portage auprès de l'Assemblée nationale, du ministère de la Mer (DGAMPA),** de membres du **Conseil d'État et de l'IFREMER dans le cadre de différentes auditions.**

- **d'un portage à l'échelle de la Commission européenne** auprès de la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche (DG MARE) et du **cabinet du Commissaire des Pêches Costas Kadis, ainsi que dans le groupe « Energy Transition Partnership ».**

Cette initiative de la Commission européenne a réuni différents acteurs du monde des pêches et de la protection des océans dans différents groupes de travail, pour porter une vision sur la transition énergétique des pêches. BLOOM a plaidé au sein du groupe de travail « ONG » pour que la transition soit comprise au sens le plus holistique possible intégrant le besoin de diminuer la pression sur les écosystèmes et de pourvoir à la création d'emplois dans de bonnes conditions. Au sein du groupe « ONG » BLOOM a été moteur pour 1) assumer la vision d'une transition holistique des pêches, dépassant l'approche énergétique et faire 2) inscrire dans la recommandation commune la nécessité de planifier la fin du chalut de fond, pratique de pêche de loin la plus énergivore, emmenant dans son sillage les associations Seas At Risk, ClientEarth, BirdLife, Sciaena, et Coalition Clean Baltic, face à d'autres membres du groupe « ONG », comme le Marine Stewardship Council (MSC) qui ont ouvertement défendu la pratique.

PROPOSER UN MODÈLE DE PÊCHE INATTAQUABLE : RÉALISTE, ÉCONOMIQUEMENT RENTABLE ET COMPATIBLE AVEC UN OCÉAN EN BONNE SANTÉ

Pour l'année 2026, nous souhaitons démontrer qu'une **transition vers une pêche durable est non seulement possible d'un point de vue technique, mais également économique** (pourvoyeuse d'emplois, créatrice de valeur ajoutée et rentable). Notre feuille de route proposera **une planification de la fin des techniques de pêche destructrices et des modèles économiques bâtis sur l'exploitation de la nature au nom de la compétitivité, tout en grevant les finances publiques.**

En amont des élections présidentielles et législatives de 2027, notre objectif est que ces pistes de transition principales soient **reprises dans un maximum de programmes électoraux.** Enfin, dans un contexte de mises à l'agenda successives de nombreuses directives « Omnibus » par la Commission européenne, ces paquets législatifs visant à déréguler l'ensemble des secteurs économiques au nom de la compétitivité, notre programme a un sens fort puisqu'il vise à démontrer **que seuls des pratiques et des modèles économiques résolument durables permettront d'assurer un avenir à la pêche européenne.** Pour ce faire la Politique commune de la pêche (PCP), qui prévoit la gestion écosystémique des pêcheries, doit être respectée et mise en œuvre, plutôt qu'être elle-même démantelée.

Chiffres clés

2 **collaborations majeures sur nos travaux de recherche scientifique,** l'une avec l'Institut Agro et le Muséum national d'Histoire naturelle, et l'autre avec le Shift Project

163 089 **Nombre d'impressions** sur nos posts réseaux sociaux (partages, vues, likes, commentaires)

6 **Nombre de communiqués de presse envoyés**

206 **Nombre de retombées presse**



NOS PROGRAMMES

PÊCHES EN AFRIQUE

Mettre fin au pillage néocolonial des eaux africaines

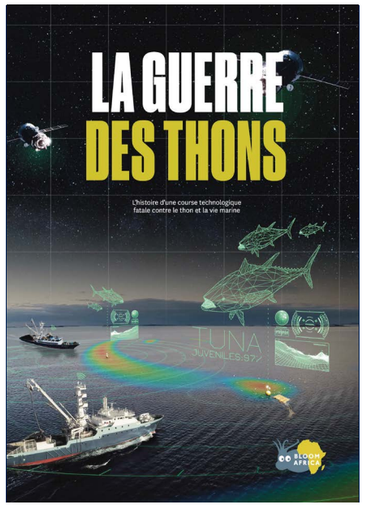
L'année 2024 avait constitué une étape structurante dans la construction de notre action contre la pêche thonière industrielle européenne. Elle avait été marquée par la consolidation de notre stratégie contentieuse et scientifique, visant à documenter et contester un modèle de prédation des ressources marines dans les pays du Sud, en particulier en Afrique.

En 2025, BLOOM a approfondi ses analyses des mécanismes économiques, juridiques et politiques qui permettent aux flottes européennes - largement subventionnées - de maintenir leur emprise sur les ressources thonières de l'océan Indien. **En parallèle, nous avons poursuivi nos enquêtes sur les pratiques des armateurs et engagé de nouvelles démarches juridiques pour lever l'opacité financière du secteur.** Ces efforts ont préparé les avancées majeures obtenues au cours de l'année, tant sur le plan judiciaire que scientifique.

EN 2025, BLOOM A RENFORCÉ SON COMBAT JURIDIQUE CONTRE LES MÉTHODES DE PÊCHE DESTRUCTRICES DE L'INDUSTRIE THONIÈRE

2025 a marqué une accélération décisive dans notre recours contentieux contre la Commission européenne, concernant son soutien constant à l'industrie thonière française et espagnole et à son utilisation incontrôlée des dispositifs de concentration de poissons (DCP), particulièrement destructeurs pour le vivant.

→ **Pour en savoir plus sur les DCP, relisez notre rapport « La guerre des thons - L'histoire d'une course technologique fatale contre le thon et la vie marine »**



Rapport « La guerre des thons - L'histoire d'une course technologique fatale contre le thon et la vie marine », publié par BLOOM en avril 2024.

Ce recours s'inscrit dans un contexte plus large de contestation d'un modèle de pêche industrielle néocolonial, dans lequel l'Union européenne continue de défendre les intérêts de ses flottes lointaines au détriment des écosystèmes marins et des communautés côtières africaines.

Le 13 février 2025, une audience s'est tenue au Tribunal de l'Union européenne (TUE) dans l'affaire opposant BLOOM, soutenue par nos partenaires britanniques de Blue Marine Foundation, à la Commission européenne, elle-même soutenue par l'Espagne et la République française. Ce recours visait à contraindre la Commission à retirer son objection à une résolution interdisant l'usage des DCP dérivants 72 jours par an - une première dans l'océan Indien.

Cette résolution, obtenue de haute lutte début 2023 par une majorité d'États côtiers, avait été neutralisée avant même son entrée en vigueur : la Commission européenne, mobilisant son poids diplomatique, avait obtenu qu'un tiers des membres de la Commission thonière de l'océan Indien (CTOI), dont l'Union européenne et la France, déposent une objection, empêchant ainsi son application.

Lors de l'audience, le représentant de la Commission européenne a été mis en difficulté à de nombreuses reprises par plusieurs juges du Tribunal. Sa ligne de défense - consistant à soutenir l'irrecevabilité de notre recours au motif que l'objection n'aurait pas d'effet en droit de l'environnement puisque la résolution n'était jamais entrée en vigueur - a révélé ses failles. Il a par ailleurs refusé de répondre aux questions des juges sur les impacts écologiques pourtant largement documentés des DCP.

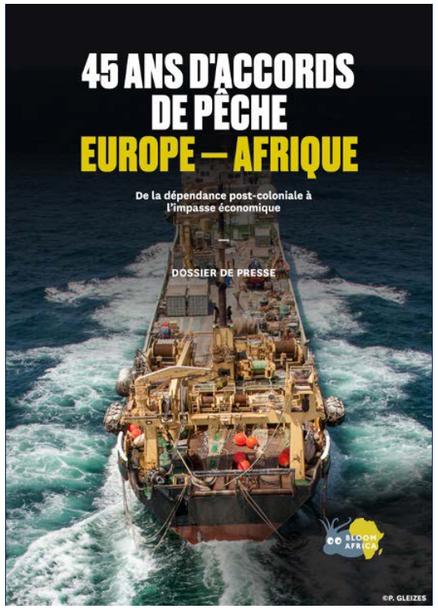
Le 23 juillet 2025, le TUE a donné raison à BLOOM et enjoint la Commission européenne à reconsidérer son objection. Celle-ci devra désormais justifier sa position sur le fond - c'est-à-dire sur les impacts avérés des DCP - et ne pourra plus se retrancher derrière la seule question de la recevabilité.
Cet arrêt devait constituer une avancée majeure : il rouvrait la voie à l'interdiction de ces engins dévastateurs, déployés chaque année par dizaines de milliers par une poignée d'industriels français et espagnols, et dont l'usage intensif contribue à l'érosion de la biodiversité dans l'océan Indien, au détriment des États côtiers et des pêcheurs artisans.

Le combat n'est toutefois pas terminé. Le 3 octobre 2025, la Commission européenne a formé un pourvoi devant la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) contre le jugement rendu en première instance. Cette décision illustre la persistance des institutions européennes à défendre les intérêts de leur industrie thonière, malgré les enjeux environnementaux, sociaux, alimentaires et démocratiques en jeu.

L'année 2026 devrait être celle de la clôture de ce dossier, avec, nous l'espérons, une confirmation du jugement du Tribunal.

L'ÉQUIPE SCIENTIFIQUE DE BLOOM A CONTINUÉ, PAR LE BIAIS DE DEUX ÉTUDES MAJEURES, DE DÉVOILER LA MAINMISE DE L'UNION EUROPÉENNE SUR LES RESSOURCES NATURELLES DE PAYS TIERS

L'année 2025 a également marqué une avancée majeure sur le plan scientifique, avec la publication, les 3 et 31 décembre, de deux études de fond menées depuis près de cinq ans dans la revue *npj Ocean Sustainability* du groupe Nature.



Dossier de presse à propos des articles « *Hidden costs and propped-up profits: unraveling the economics of Europe's purse-seine tuna fishing industry* » du 3 décembre 2025 et « *A 45-year retrospective of the European Union's fishing access agreements with coastal States of the Global South* » du 31 décembre 2025

Ces travaux apportent une démonstration empirique du modèle dénoncé : ils mettent en évidence la mainmise exercée par l'Union européenne depuis 45 ans sur des ressources naturelles sous-payées dans des pays tiers - principalement en Afrique - au bénéfice d'une poignée d'industriels français, espagnols et néerlandais.

Ils documentent également un système reposant sur la destruction des écosystèmes marins, des conditions sociales dégradées, un soutien massif de fonds publics européens et des stratégies d'optimisation fiscale agressives via des juridictions offshore - autant de mécanismes caractéristiques d'un accaparement structurel des ressources.

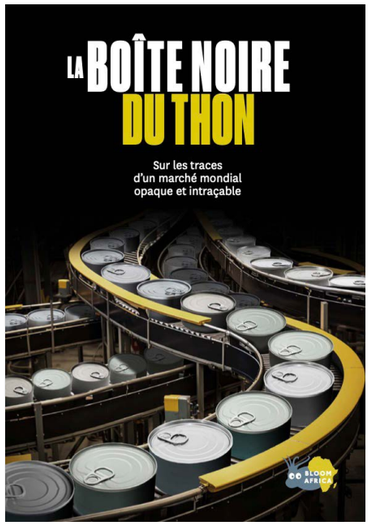


Ces études ont pu voir le jour grâce à une série de recours engagés par BLOOM afin d'obtenir la publication des comptes de certaines entreprises françaises, dans un contexte d'opacité financière largement entretenue par le secteur.

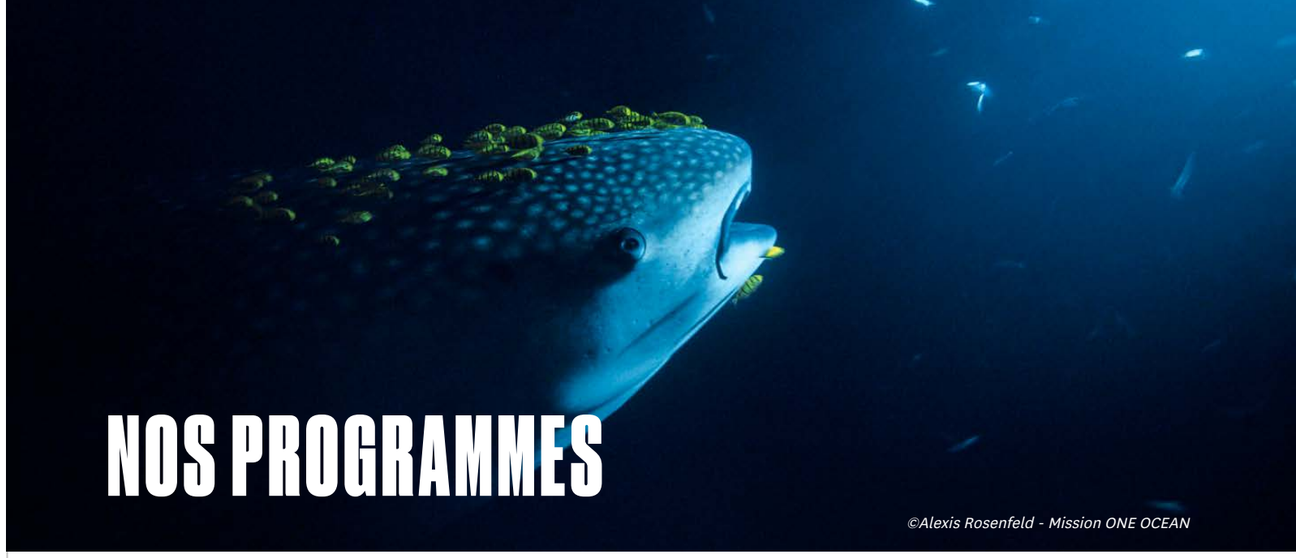
BLOOM A FORCÉ LES INDUSTRIELS DU THON À FAIRE PREUVE DE TRANSPARENCE SUR LEUR MODÈLE ET LEURS FINANCES

Les 7 et 22 avril 2025, nous avons ainsi assigné la Compagnie Française du Thon Océanique (CFTO) et Via Océan devant les tribunaux de commerce de Quimper et Nanterre, en raison de leurs manquements répétés à l'obligation de publication des comptes annuels. Dans les deux cas, les entreprises concernées ont fini par se conformer à la loi et publier leurs comptes au cours de l'été 2025.

Ces victoires procédurales, en apparence techniques, sont en réalité essentielles : elles permettent de lever le voile sur les mécanismes économiques et financiers qui sous-tendent l'expansion d'un modèle industriel largement subventionné, et de documenter de manière rigoureuse les responsabilités des acteurs impliqués.



Lire notre rapport « La boîte noire du thon », publié par BLOOM en mai 2024



NOS PROGRAMMES

©Alexis Rosenfeld - Mission ONE OCEAN

GOLDEN RULES

11 règles d'or pour accompagner la distribution vers un approvisionnement durable

En septembre 2024, BLOOM a lancé une campagne intitulée « Golden Rules » fondée sur les résultats d'un travail scientifique mondial : trente chercheurs parmi les plus grands experts mondiaux de l'océan se sont accordés sur 11 règles d'or qui redéfinissent la notion de « pêche durable », défaillante jusqu'alors. Malgré la considérable reprise médiatique de cette étude scientifique et son envoi à plus de 55 distributeurs français et européens, ces derniers n'ont pris aucune mesure pour suivre ce cadre qui redéfinit une pêche véritablement sociale et écologique.

En 2025, BLOOM a poursuivi un objectif clair : faire des 11 règles d'or le standard de référence face au greenwashing et à la dérégulation. Notre stratégie s'est articulée autour de deux axes : assurer la prise en compte de ce standard dans les politiques publiques **et contraindre la grande distribution à l'appliquer.**

BLOOM A DIFFUSÉ LA SCIENCE AUX DÉCIDEURS POLITIQUES ET AU PUBLIC

En juillet 2024, la Présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen avait annoncé la création d'un Pacte européen pour l'océan[6].

Ce Pacte devait « mettre l'accent sur le développement de l'économie bleue et garantir la bonne gouvernance et la durabilité de nos océans dans toutes leurs dimensions ». Le **6 décembre 2024, quatorze scientifiques avaient interpelé le Commissaire européen à la pêche Costas Kadis pour exiger que ce Pacte pour l'océan,** soit la publication officielle de la Commission européenne qui fixe le cap de la politique maritime européenne, **s'appuie sur la science.** Les pêches actuelles ne sont pas durables, elles constituent le principal moteur de l'érosion de la biodiversité océanique, et les Aires Marines Protégées (soit une aire marine où le chalutage et toute activité ou infrastructure industrielle sont interdits[7]) échouent à exclure les pratiques destructrices.

La réponse reçue le 27 janvier 2025 a confirmé la dérive politique des institutions européennes : **relativisation du rôle de la pêche dans la destruction de l'océan, annonce d'une possible réouverture de la Politique commune de la pêche** (soit le pendant halieutique de la Politique agricole commune) et refus de rencontrer les chercheurs. **BLOOM s'est impliquée pour augmenter la pression citoyenne sur le sujet en contribuant aux consultations publiques mises en œuvre dans le cadre**

[6] https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2025/772912/EPRS_BRI(2025)772912_EN.pdf
[7] https://portals.iucn.org/library/node/48887

11 RÈGLES D'OR *pour* UNE PÊCHE VÉRITABLEMENT SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE

Une redéfinition du concept de « durabilité » pour assurer un avenir meilleur à l'océan et à ceux qui en dépendent

I. RÉGÉNÉRER LA SANTÉ DE L'OCÉAN

PRUDENTE
Pêcher moins et minimiser l'impact de la pêche

INOFFENSIVE
Interdire les méthodes de pêche destructrices

MODÉRÉE
Limiter la taille des bateaux de pêche

VIGILANTE
S'approvisionner auprès de pêcheries bien gérées

HOLISTIQUE
Protéger activement les écosystèmes

PROTECTRICE
Protéger pleinement les espèces et les habitats vulnérables

II. PLACER L'HUMAIN AVANT LE PROFIT

SÛRE
Protéger les droits et les moyens de subsistance des humains

JUSTE
Assurer une gestion équitable et transparente de la pêche

RESPONSABLE
Harmoniser les bonnes pratiques des entreprises

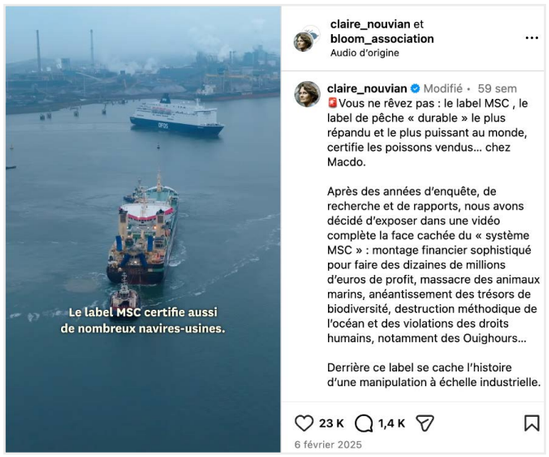
ÉTHIQUE
Mettre fin aux subventions néfastes

LÉGALE
Strictement bannir la pêche illégale

de ce Pacte pour l'océan (11 et 17 février) et en menant une rencontre avec la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche de la Commission européenne (DG MARE - 15 juillet). Malgré ces efforts conjoints de la sphère scientifique et de la société civile, **le pacte européen pour l'océan publié en juin 2025 a marqué un recul au profit des lobbies industriels,** et un paquet législatif européen visant à détricoter, au travers d'une proposition unique, plusieurs textes portant sur l'océan se profile (Omnibus Océan), laissant présager que 2026 sera une année de bataille pour maintenir un droit de la pêche européen ambitieux.

BLOOM A MAINTENU LA PRESSION SUR LES LABELS

Aucun label, associé à la pêche ou aux produits de la mer, ne respecte le cadre scientifiquement établi des 11 règles d'or pour une pêche véritablement durable. Pour en informer les consommateurs, **BLOOM a dénoncé une nouvelle fois l'imposture de ces labels** qui clament leur caractère « durable » et plus particulièrement celle du label MSC au travers d'**une vidéo qui a dépassé 530 000 vues et 23 000 likes,** contraignant le label à répondre publiquement. Des relais médiatiques (BonPote, dépêche AFP lors de l'UNOC [44 reprises dans les médias], reportage long-métrage RTS) ont mis en lumière les 11 règles d'or ainsi que les nombreuses limites des labels « pêche durable » comme le MSC qui certifie des pratiques qui détruisent le climat et les écosystèmes marins. **Aujourd'hui, seuls 31 % des Français font encore confiance aux labels de pêche durable (Sondage IPSOS, BLOOM, 2025).**



Vidéo sur le compte Instagram de BLOOM pour dénoncer l'imposture des labels dits « durables », le 6 février 2025

BLOOM A DEMANDÉ AUX ENSEIGNES DE S'ENGAGER POUR DE VÉRITABLES AIRES MARINES PROTÉGÉES

La grande distribution, qui vend près de deux tiers des produits de la mer en Europe, façonne directement les pratiques de pêche. BLOOM l'a donc interpellée pour mettre en œuvre une règle fondatrice : la tolérance zéro pour le chalutage dans les aires marines protégées (action n°5 des 11 règles d'or).

Le 23 mars, **nous avons publié la liste rouge des navires destructeurs :** près de 4 000 chalutiers ayant pêché dans des aires marines protégées en 2024 selon leurs données de géolocalisation, pour plus de 1,6 million d'heures. Le 10 avril, cette liste a été **envoyée à 58 enseignes dans huit pays, avec une demande claire : vérifier leurs chaînes d'approvisionnement, exiger l'arrêt du chalutage dans les aires marines protégées et rompre les relations commerciales en cas de refus.** Sur le terrain, une mobilisation citoyenne a appuyé notre interpellation : fin mars, des bénévoles et des salariés de BLOOM se sont présentés devant une dizaine de supermarchés pour informer les consommateurs sur cette liste rouge et la nécessité de protéger les aires marines protégées.

Cette initiative a déclenché une **violente contre-offensive du monde de la pêche, orchestrée par les représentants de la pêche industrielle,** au travers d'une grande campagne de dénigrement contre BLOOM.

Dès **le 6 juin et suite à cette mobilisation en faveur de la protection des Aires marines protégées, BLOOM a acté une première victoire pour l'océan dans le secteur de la grande distribution :**
Biocoop s'est engagée à exclure de ses rayons tout produit pêché au chalut dans des aires marines protégées ! L'enseigne a également appelé la France à faire de leur protection une priorité. Sur les 57 autres enseignes, seules trois ont répondu, sans engagement supplémentaire.

BLOOM A SOUTENU LES VICTIMES D'ABUS FACE À LA GRANDE DISTRIBUTION

L'action n°7 des 11 règles d'or consiste à assurer la protection des droits et des moyens de subsistance des humains. En 2025, BLOOM a noué de nouvelles alliances avec des ONG à l'international pour soutenir les travailleurs et travailleuses victimes d'abus dans les chaînes d'approvisionnement de la grande distribution.

En août, nous avons soutenu des pêcheurs indonésiens poursuivant en justice la marque Bumble Bee pour travail forcé aux côtés de Greenpeace US, en signant une lettre internationale de soutien de leur démarche auprès de plus de 80 associations. Première victoire : l'action a été jugée recevable, et la procédure suit son cours.

En décembre, l'ONG Human Rights at Sea a sorti son film Death at Sea qui retrace la quête incessante d'une famille pour obtenir justice pour Eritara Aati Kaierua, un observateur de l'industrie thonière décédé dans des circonstances suspectes à bord d'un navire taïwanais dans le Pacifique en mars 2020. Son histoire met en lumière les conditions dangereuses auxquelles sont exposés les travailleurs en mer et démontre l'importance des législations sur la durabilité des entreprises. Dans son investigation, l'ONG Human Rights at Sea fait le lien entre le navire sur lequel l'observateur est décédé et l'un des fournisseurs les plus importants des supermarchés occidentaux : Thai Union, propriétaire des marques Petit Navire (France), John West (Royaume-Uni), Mareblu (Italie), et producteur de conserves de thon pour les marques de distributeur des supermarchés. **Nous avons alors alerté vingt grands distributeurs en France et au Royaume-Uni sur le lien possible entre cette mort suspecte et leurs chaînes d'approvisionnement, exigeant enquêtes, mesures correctives et transparence pour 2026. Un certain nombre d'enseignes nous ont annoncé avoir ouvert des enquêtes à la suite de notre alerte.**

En 2026, BLOOM continuera de diffuser ces 11 règles d'or auprès de différents acteurs privés et publics. Nous maintiendrons la pression sur la grande distribution pour qu'elle prenne ses responsabilités dans le secteur de la pêche et nous répondrons aux demandes des villes qui souhaitent faire évoluer leurs pratiques en matière d'approvisionnement.







NOS PROGRAMMES

SANTÉ ET CONSOMMATION

Transformer les normes et les pratiques pour protéger la santé publique

En octobre 2024, BLOOM faisait état de la **large contamination du thon au mercure**, un dangereux neurotoxique qui peut avoir des effets délétères sur la santé. Or le thon, poisson préféré des Français, est **l'un des facteurs d'exposition principaux de la population au mercure.**

Le rapport pointait de plus que **les règlements européens** supposés protéger notre santé **servent en réalité à préserver l'activité économique des industriels de la filière. Nos révélations d'octobre 2024 ont produit un véritable raz-de-marée médiatique,** générant plus de 900 articles dans les médias français et internationaux en une seule journée.

Le rapport a été suivi d'un légitime boycott du grand public, faisant chuter les ventes de thon en France. En février 2025, TF1 annonçait une baisse de 12% des ventes depuis la parution du rapport et, en juin 2025, un Français sur trois (36%) déclarait avoir modifié (ou avoir l'intention de modifier) sa consommation de thon depuis nos révélations. Par ailleurs, nombre de citoyens et d'élus se sont mobilisés suite à nos révélations. Nous avons soutenu ces actions et, forts de cette pression citoyenne et politique, nous avons poursuivi notre combat contre la désinformation des industriels et de la grande distribution et avons approfondi notre travail de plaidoyer auprès de la Commission européenne pour faire évoluer les normes sanitaires.

BLOOM A POURSUIVI SON BRAS DE FER AVEC LES INDUSTRIELS ET LA GRANDE DISTRIBUTION

À la santé de leurs clients, **les grandes marques nationales aux abois** telles que Petit Navire, Saupiquet, Connétable et La Belle Illoise, rassemblées sous l'égide du Syndicat Français des Conserveries de Poisson, **ont préféré la préservation de leurs profits. Elles ont répliqué par diverses tactiques sidérantes : publicités, offres promotionnelles en magasins** au risque de contaminer les populations les plus précaires. Elles ont de plus lancé une féroce offensive médiatique en février 2025 pour tenter de rassurer les consommateurs en mettant en cause la méthode scientifique de BLOOM. Dans un communiqué de presse Du mercure dans le thon : faisons le point ensemble, le syndicat a continué de clamer que le thon était sain et que les résultats de ses propres tests montraient que les industriels respectaient la législation en vigueur, soit 1 mg/kg.

BLOOM a répondu par un Manuel d'auto-défense contre les mensonges des industriels de la pêche thonière sur le mercure. Aux côtés de Foodwatch, nous avons exigé une transparence totale sur leurs analyses et publié le détail de nos propres résultats ainsi que la méthodologie adoptée. La presse qui s'en est saisie a largement mis en doute l'argumentation des industriels.



Manuel d'auto-défense contre les mensonges des industriels de la pêche thonière sur le mercure, *publié par BLOOM en février 2025*

Petit Navire, marque nationale du géant mondial Thaï Union et n°1 du thon en France, a engagé dès le mois d'avril une campagne publicitaire dantesque pour reconquérir son public avant l'été. Avec cynisme, elle n'a pas hésité à lancer une nouvelle gamme de produit sous la forme de thon en sachet, sans doute pour faire croire aux consommateurs que la cause de la contamination était les boîtes de conserve métalliques. Force a été de rappeler que la contamination du thon au mercure provient directement de l'océan, lui-même pollué par des émissions naturelles et humaines, et non de son emballage… **Face à la contre-attaque massive des industriels, BLOOM a continué d'exiger de la grande distribution qu'elle prenne les mesures de protection de la santé des consommateurs exposées dans la pétition lancée en octobre 2024 :**

- **1. Retirer des rayons le thon et les produits contenant du thon contaminé (au-dessus de 0,3 mg/kg)**
- **2. Appliquer au thon sous toutes ses formes la norme la plus stricte déjà en vigueur** sur d'autres espèces de poissons (0,3 mg/kg au lieu de 1 mg/kg)
- **3. Cesser toute publicité** et promotion pour le thon
- **4. Informer les consommateurs des risques sanitaires liés à la contamination des poissons au mercure** via un étiquetage visible appliqué sur les produits à base de thon.

LES RÉVÉLATIONS DE BLOOM ONT SUSCITÉ LA MOBILISATION DES ÉLUS ET DES CITOYENS

Suite à nos révélations, des initiatives citoyennes ont émergé, à l'image d'un collectif de mères, réunies sous la bannière de l'association Banlieues Climat. Choquées et indignées par ce qu'elles ont appris sur la contamination du thon lors d'une rencontre avec Claire Nouvian, elles se sont rendues directement au siège social de Leclerc pour solliciter un rendez-vous avec son dirigeant, Michel-Édouard Leclerc, et lui demander de protéger la santé de leurs enfants. Suite à cette mobilisation, l'une des mamans a reçu des appels de la préfecture de police du Val-de-Marne chargée de mener l'enquête au nom de Leclerc : **une pratique d'intimidation intolérable par un agent de la fonction publique, à la demande d'une grande entreprise.** Courageuses, ces mères ont continué de sensibiliser le grand public à l'occasion du Sommet des Nations Unies sur l'Océan (UNOC) en juin 2025 puis lors de la COP 30 qui s'est tenue à Bélem en novembre.

Par ailleurs, en 2025, il y avait 58 000 personnes qui ont signé la pétition de BLOOM et qui appellent la grande distribution européenne à mettre fin à ce scandale sanitaire en prenant des mesures d'urgence et en informant les consommateurs.

Enfin, **de nombreux élus locaux,** préoccupés par la santé des enfants de leurs communes et désemparés face à l'inaction des pouvoirs publics malgré nos alertes, **se sont mobilisés collectivement pour soutenir notre combat.** Lors de la rentrée scolaire, **huit communes, Bègles, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Mouans-Sartoux, Paris et Rennes se sont engagées à retirer le thon de toutes les cantines** dont elles ont la charge, tant que la norme ne serait pas abaissée au niveau de la limite maximale la plus restrictive existant pour d'autres espèces de poissons. **Ce mouvement, relayé par BLOOM, Foodwatch et Banlieues Climat, et suscitant plus de 200 retombées médiatiques, a été spontanément rejoint par plus d'une trentaine de communes ainsi que par le département du Var.**

NOUS MAINTENONS LE RAPPORT DE FORCE POUR FAIRE CHANGER LES NORMES AU NIVEAU EUROPÉEN

Zoom sur la fabrique des normes en mercure dans le thon

La quantité maximale de mercure autorisée dans les produits thoniers commercialisés sur le marché européen (1 mg/kg) est supérieure à celle autorisée pour d'autres produits de la mer (0,3 mg/kg). Elle a en effet été définie de manière à minimiser son impact sur le marché du thon, et sans tenir compte de la Dose Hebdomadaire Tolérable (DHT : dose au-delà de laquelle l'ingestion régulière de mercure est nocive).

Ce simulacre de norme a été établi au sein d'un comité opaque de la Commission européenne, le « SCoPAFF » (Comité permanent pour les Plantes, les Animaux, l'Alimentation humaine et animale) qui garde secrète l'identité des représentants des États membres qui y siègent et ne communique aucunement sur ses négociations.

S'étant saisie du sujet dès la publication du rapport, la Direction générale de la Santé de la Commission européenne (DG SANTE) nous a reçu une première fois en début d'année, à Bruxelles. Si elle n'a pas semblée gênée de nous confirmer que les limites maximales sont fixées de façon opaque et sans considération pour la santé humaine, en cherchant uniquement à minimiser l'impact sur le commerce, **l'alerte lancée par BLOOM et Foodwatch France a été entendue. En effet, au cours de l'année 2025, la DG SANTE a consulté les États membres sur la question de l'établissement d'une nouvelle limite maximale spécifique pour le thon en conserve.**

En décembre 2025, la DG SANTE et les États membres ont reconnu le besoin d'établir une nouvelle limite. Ils ont néanmoins prétexté un besoin d'harmonisation des données de contamination des conserves de thon, pour en repousser l'établissement à 2028. Si BLOOM se félicite de cette volonté, ce délai de trois ans reste inacceptable au regard des risques sanitaires et fait d'ores et déjà l'objet d'un plaidoyer pour être écourté.

Nous avons établi une ligne directe avec les experts techniques de la DG SANTE, qui nous ont également confirmé que toutes les parties prenantes (dont BLOOM et Foodwatch) seront consultées avant la finalisation du projet de norme.

BLOOM A DÉNONCÉ L'OPACITÉ DU SCoPAFF ET L'INACTION DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS EN TERMES DE SANTÉ PUBLIQUE

En amont des réunions de travail du SCoPAFF de 2025, **nous avons interpellé le ministère de l'Agriculture afin de connaître l'affiliation des personnes envoyées pour représenter la France et la position qui y serait défendue.** En l'absence de réponse, **nous avons saisi à deux reprises la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA)** pour faire valoir nos droits à obtenir des informations sur les procédures de contrôle du mercure dans le thon ainsi que sur le contenu des négociations au sein du SCoPAFF. En novembre 2025, les services du ministère de la Santé se sont engagés à organiser une réunion conjointe avec ceux du ministère de l'Agriculture, BLOOM et Foodwatch, pour discuter des résultats de l'enquête et de la position portée par la France auprès du SCoPAFF. Malheureusement le ministère de l'Agriculture n'a, à notre connaissance, pas accepté le rendez-vous, et nous a fait savoir que la position de la France n'était pas encore fixée, se dispensant ainsi de révéler ses intentions, sous prétexte de la technicité des enjeux.

La France est également le seul pays à avoir formellement empêché la DG SANTE de communiquer le contenu de ses échanges. Nous avons réussi à obtenir des informations confidentielles sur la position de certains États membres : l'Italie plaidait en faveur d'une limite maximale pour le thon en conserve à 0,5 mg/kg, l'Allemagne voulait appliquer ce même seuil au thon frais ; le Luxembourg souhaitait une limite maximale spécifique pour les produits de thon destinés aux nourrissons et enfants en bas âge. La Norvège, enfin, portait à la connaissance de la DG SANTE un rapport concluant que la limite maximale européenne en vigueur, fixée à 1 mg/kg pour le thon frais, ne protège pas suffisamment la santé des consommateurs.

Le combat a pris une ampleur nouvelle lorsque nous avons fait parvenir un courrier collectif co-signé avec les cinq ONG européennes de European Environmental Bureau, Générations Futures, Pesticides Action Network (PAN) Europe, POLLINIS et Women Engage For a Common Future (WEFC) aux États membres. Contamination de denrées alimentaires au cadmium, aux résidus de pesticides, aux PFAS, … nombreuses sont les réglementations en lien avec les substances toxiques qui sont fixées au sein du SCoPAFF.

Nous avons ainsi constitué un réseau qui permet de renforcer nos combats respectifs et étroitement liés.

En 2026, BLOOM et Foodwatch France continueront d'œuvrer pour protéger la santé des consommateurs en maintenant la pression sur les enseignes de la grande distribution et en poursuivant leur dialogue avec les responsables politiques français et européens. Notre objectif est clair : faire évoluer les pratiques des décideurs pour obtenir des normes réellement protectrices de la santé des consommateurs de thon.

Chiffres clés

11 Nombre de posts sur les réseaux sociaux

2 261 573 Nombre d'impressions sur nos posts (partages, vues, likes, commentaires)

4 Nombre de communiqués de presse envoyés

478 Nombre de retombées presse





NOS PROGRAMMES

GRANDE DISTRIBUTION

Mettre fin à la destructivité du modèle de la grande distribution

BLOOM POURSUIT SON BRAS DE FER AVEC CARREFOUR

En 2025, BLOOM a mis en place différentes actions pour contraindre la grande distribution à entreprendre un changement de ses politiques d'achat de produits de la mer. Nous avons notamment poursuivi Carrefour en justice, sur ses pratiques d'approvisionnement en thon, pour manquement à son devoir de vigilance, législation qui permet de tenir les grandes entreprises responsables des atteintes aux droits humains, à l'environnement et au climat commises dans leurs chaînes de valeur de par le monde.

Le thon est aujourd'hui le poisson le plus consommé par les Européens ; en France, chaque habitant en consommait en moyenne 4,7 kg en 2023. **Derrière ce produit courant se cache l'une des industries les plus dangereuses au monde : près de 42 % des abus de droits humains documentés en mer ont lieu sur des navires de pêche thonière.** Travail forcé, violences, disparitions et morts en mer font partie d'une réalité systémique, rendue invisible par l'opacité des chaînes d'approvisionnement. Cette industrie détruit des écosystèmes marins : dans l'océan Indien, les flottes européennes recourent massivement aux dispositifs de concentration de poissons (DCP), véritables pièges dérivants qui capturent thons juvéniles, requins et raies, avant de finir au fond de l'océan ou sur les récifs coralliens.

Au cœur de ce système se trouve **la grande distribution : 97 % des ménages français achètent leur thon en conserve en supermarché**.

En façonnant l'offre, les enseignes structurent l'ensemble de la filière. Ce levier est colossal pour mettre fin aux dérives de cette industrie.

Depuis 2023, BLOOM pousse Carrefour à adopter des pratiques d'approvisionnement en thon compatibles avec une véritable pêche durable. Présente dans 40 pays avec 15 000 magasins, l'enseigne dispose d'une capacité de transformation majeure.

En 2024, Carrefour a annoncé la suspension de ses approvisionnements en thon surpêché de l'océan Indien et a accru ses mécanismes de vigilance dans sa filière poisson en 2025. Cette même année, l'enseigne a rejoint une initiative internationale en faveur de la transparence dans l'industrie du thon, s'engageant à déployer des observateurs ou

des caméras embarquées à bord des navires. Ces mesures restent toutefois insuffisantes : **Carrefour continue de pêcher avec des méthodes destructrices pour les écosystèmes, et les nouvelles mesures engagées sont pour le moment inaptes à garantir le respect des travailleurs en mer.**

Après deux mises en demeure (novembre 2023 puis avril 2024 avec l'association Foodwatch) restées sans réponse suffisante et ayant constaté que le dialogue s'était montré infructueux, BLOOM a franchi un cap décisif le 17 mars 2025 en assignant Carrefour devant le tribunal judiciaire de Paris pour manquement à son devoir de vigilance (loi française sur le devoir de vigilance, adoptée en 2017).

L'assignation, co-rédigée avec Maître François Lafforgue (cabinet TTLA) et la clinique internationale spécialisée dans les droits humains de la faculté de droit de Harvard, **repose sur plus de 350 pièces documentant les atteintes environnementales, sanitaires et humaines liées à la filière thonière de Carrefour.** Elle s'est accompagnée de la publication du rapport Carrefour : le cynisme, révélant sept stratégies permettant à l'enseigne d'afficher un discours responsable tout en maintenant des pratiques incompatibles avec la préservation de l'océan et le respect des droits humains.

Notre action a provoqué une forte réaction médiatique, avec **plus de soixante-dix retombées presse, radio et TV.** Carrefour a été contraint



Rapport « Carrefour : le cynisme » publié par BLOOM en mars 2025

de réagir publiquement, niant l'insoutenabilité de ses pratiques et accusant BLOOM de vouloir la fin de la pêche thonière. Ce que nous exigeons n'est pas la disparition d'une filière, mais sa transformation radicale pour qu'elle cesse de détruire la vie marine, d'exploiter les travailleurs et d'empoisonner les consommateurs au mercure.

Conformément à la procédure, Carrefour a répondu par écrit le 16 octobre 2025. **L'affaire suit son cours, l'affaiblissement du devoir de vigilance européen renforçant plus encore l'urgence de ce contentieux.**

Si l'évidence scientifique et la demande citoyenne n'ont pas suffi en 2025 pour faire évoluer les méthodes de la grande distribution ou des politiques, la bataille continue. Un standard scientifique existe, un outil opérationnel circule, un distributeur a déjà basculé et un autre comparait en justice pour insuffisance en matière de vigilance de ses pratiques. 2026 sera une année de vérité concernant la capacité de la loi française du devoir de vigilance à faire évoluer les pratiques, et une année de combat pour maintenir dans le droit européen des standards assurant réellement la protection de l'océan.

Chiffres clés

8 Nombre de posts sur les réseaux sociaux

1 934 865 Nombre d'impressions sur nos posts (partages, vues, likes, commentaires)

3 Nombre de communiqués de presse envoyés

170 Nombre de retombées presse





©Alexis Rosenfeld - Mission ONE OCEAN

NOS PROGRAMMES

LUTTE CONTRE LA DESTRUCTION DES LOIS EUROPÉENNES PROTÉGEANT L'ENVIRONNEMENT ET LES HUMAINS (OMNIBUS I)

En 2025, la protection de l'océan s'est jouée dans un contexte politique d'une gravité inédite. Alors que les scientifiques n'ont jamais été aussi clairs sur l'état critique des écosystèmes marins et de l'environnement, l'Union européenne a engagé un mouvement de dérégulation massif. Fin 2025, BLOOM a mis toutes ses forces dans le sauvetage de la directive européenne sur le devoir de vigilance des grandes entreprises, un outil stratégique pour contraindre la grande distribution à agir.

Malgré un combat acharné, la directive européenne, adoptée en 2024, a été vidée de sa substance par l'adoption de l'Omnibus I, qui a supprimé des piliers essentiels du texte. Ce recul a envoyé un signal alarmant : **alors que les chaînes de valeur mondialisées continuent de générer des atteintes graves aux droits humains et à l'environnement, les garde-fous juridiques sont méthodiquement affaiblis.** Le devoir de vigilance, une victoire européenne acquise de haute lutte, avec le soutien actif et déterminant de la société civile, a ainsi été torpillé - aujourd'hui c'est la loi française sur le devoir de vigilance qui est au cœur de notre action juridique contre Carrefour. D'autres pans du droit européen se retrouvent désormais menacés.

Tout au long de l'année, BLOOM a documenté, révélé, alerté et résisté à ce cycle de dérégulation qui menace les acquis sociaux, environnementaux et climatiques européens.

AVEC LA BATAILLE CONTRE L'OMNIBUS I, BLOOM A ALERTÉ SUR UNE MENACE HISTORIQUE DE DÉMANTÈLEMENT MASSIF DU DROIT EUROPÉEN EN MATIÈRE DE PROTECTION SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Le 9 juin 2024, les élections législatives européennes ont donné lieu à un tremblement de terre, avec une percée inédite de la droite conservatrice et de l'extrême droite européenne. Quelques mois plus tard, la réélection de Donald Trump à la Maison Blanche, le 6 novembre 2024, a constitué une nouvelle déflagration, l'Union européenne se retrouvant sous la pression d'une administration américaine ouvertement hostile aux régulations environnementales et sociales, usant de menaces commerciales et d'ingérences politiques pour imposer son agenda.

Dans ce contexte, la Présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen, loin de défendre un modèle européen fondé sur la transition sociale et écologique de notre économie, tourne le dos dès le 8 novembre 2024 au travail qu'elle a mené sous la précédente mandature dans le cadre du Green Deal. **Sous couvert de « simplification », la Présidente de la Commission annonce une série de législations « Omnibus » visant à affaiblir toute une série de normes sociales et environnementales européennes.** Avec l'« Omnibus I », premier étage de cette entreprise de dérégulation, Ursula von der Leyen se donne une cible : la directive européenne sur le devoir de vigilance des entreprises, promulguée en juin 2024.

Combattue par les lobbies industriels, la législation européenne sur le devoir de vigilance constitue alors le seul cadre juridique harmonisé au niveau de l'Union européenne pour tenir les grandes entreprises responsables des atteintes aux droits humains, à l'environnement et au climat commises dans leurs chaînes de valeur de par le monde. Fruit de vingt ans de combat de la société civile, pilier fondamental de la justice sociale et environnementale, le devoir de vigilance est un outil stratégique pour BLOOM : c'est sur le fondement de la loi française sur le devoir de vigilance, adoptée en 2017, que BLOOM a assigné Carrefour en justice pour manquement à son devoir de vigilance dans sa filière thonière.

L'annonce d'Ursula von der Leyen suscite donc notre inquiétude, **l'Omnibus constituant une rupture majeure dans la construction du droit européen :**

- **Un recul historique du droit européen**, en violation du principe de non-régression en matière environnementale, pourtant au cœur des traités européens ;
- **Une bascule politique assumée**, la Commission européenne étant désormais prête à sacrifier des législations européennes clés et à mettre en péril climat et droits humains sur l'autel des intérêts industriels ;

Dès le début de l'année 2025, **BLOOM se mobilise aux côtés de la société civile européenne pour dénoncer le tournant qu'est en train de prendre la politique européenne. Nous co-signons ainsi deux lettres collectives**[8], qui réunissent plus de 400 organisations et syndicats européens, **appelant Ursula von der Leyen à renoncer à toute remise en cause du devoir de vigilance** et à respecter les calendriers d'application des textes adoptés en 2024.

Cependant, le 26 février 2025, la Commission européenne publie son projet de directive Omnibus I, revenant brutalement sur des avancées majeures en matière de protection des droits humains, de l'environnement et du climat. Le jour même, avec huit autres organisations de la société civile, nous interpellons publiquement le gouvernement français pour qu'il défende le droit européen en vigueur.

En vain. Car, en face, l'administration Trump et l'industrie fossile américaine se mettent en ordre de bataille.

NOUS AVONS RÉVÉLÉ COMMENT, DERRIÈRE OMNIBUS I, L'ADMINISTRATION TRUMP A DÉCLARÉ LA GUERRE COMMERCIALE À L'EUROPE

Depuis des mois déjà, l'entreprise pétrolière américaine ExxonMobil est à la manœuvre, en coulisse, pour que la Commission européenne s'attaque au devoir de vigilance. La publication de l'Omnibus I marque le début des hostilités pour l'administration Trump.

À Washington, le 12 mars 2025, l'élu républicain Bill Hagerty dépose un projet de loi au Congrès pour interdire aux grandes entreprises américaines de se conformer au devoir de vigilance européen.

Dans un contexte de fortes tensions commerciales, les dirigeants européens montrent leur incapacité à résister à cette ingérence américaine : le chancelier allemand, Friedrich Merz, se prononce le 9 mai, lors de son premier déplacement à Bruxelles, pour l'abrogation du devoir de vigilance et la signature d'un accord commercial avec les États-Unis. Dix jours plus tard, le Président de la République, Emmanuel Macron, lui emboîte le pas, annonçant devant un parterre d'investisseurs qu'il faut « écarter » la directive sur le devoir de vigilance pour se « resynchroniser » avec les États-Unis.

Avec le Forum citoyen pour la justice économique, BLOOM commande un sondage Opinionway qui révèle que 8 Français sur 10 souhaitent que les multinationales soient tenues responsables de leurs impacts sociaux, environnementaux et climatiques, et partage avec le gouvernement français et les parlementaires européens ses recommandations pour défendre le devoir de vigilance.

Cependant, l'offensive américaine se poursuit, telle un rouleau compresseur. Le 21 août, suite à la rencontre entre Donald Trump et Ursula von der Leyen en Écosse, l'Union européenne s'engage à « *tout mettre en œuvre pour que la directive sur le devoir de vigilance (…) n'impose pas de restrictions excessives au commerce transatlantique* », ouvrant la voie à des régimes d'exception pour les entreprises américaines.

C'est dans ce contexte que le débat parlementaire sur l'Omnibus I déraille, le 1er octobre. **BLOOM se lance alors dans une campagne effrénée pour tenter d'éviter la catastrophe qui se profile. Une catastrophe aux ramifications démocratiques insondables.**

LA MOBILISATION DE BLOOM CONTRE L'OMNIBUS I EXPOSE AUSSI LE RISQUE DE L'EFFONDREMENT DE LA DÉMOCRATIE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE

Le 1er octobre 2025, donc, Jörgen Warborn, parlementaire suédois issu de la droite conservatrice, désigné comme rapporteur, et ainsi investi de la mission cruciale d'orchestrer le débat parlementaire sur l'Omnibus, provoque un tremblement de terre à Bruxelles en annonçant avoir trouvé un accord avec l'extrême droite européenne.

Ce faisant, Jörgen Warborn a menacé de faire voler en éclats le « cordon sanitaire » qui tient l'extrême droite à l'écart du processus législatif européen depuis des décennies. Le Parlement européen est, littéralement, en train de basculer sous nos yeux : les négociateurs libéraux, socialistes, écologistes entament le débat parlementaire avec Jörgen Warborn sous la menace constante d'une volte-face de ce dernier et d'une alliance de la droite et de l'extrême droite.

Le 17 octobre, après un vote catastrophique en commission des affaires juridiques du Parlement européen, où Jörgen Warborn a réussi à faire voter un texte détruisant les piliers fondamentaux du devoir de vigilance par quelques députés de la droite libérale (Renew) et de la gauche (S&D) - préservant ainsi la « coalition Von Der Leyen » et le « cordon sanitaire », mais à ses conditions, nous publions sur notre site une note d'analyse pour décrypter ce qui se trame à Bruxelles.

Le 20 octobre, nous publions, avec des responsables politiques européens investis depuis des années en faveur du devoir de vigilance, une tribune dans Le Monde, pour sonner l'alerte, qui donne lieu à une série d'articles dans les médias européens. Car tout cela se passait jusqu'ici dans le silence assourdissant des médias.

Le 22 octobre 2025, les parlementaires européens réunis en séance plénière à Strasbourg refusent que le débat parlementaire soit confisqué par cette stratégie fondée sur le chantage d'un vote avec l'extrême-droite et contraignent le parlementaire suédois Jörgen Warborn à reprendre sa copie à zéro, avec un nouveau vote en plénière fixé au 13 novembre 2025.

À la suite de ce désaveu, les groupes de gauche (The Left), écologistes (Greens), socialistes (S&D) et libéraux (Renew) espèrent que Jörgen Warborn va renouer avec les us et coutumes parlementaires pour entamer de réelles négociations et construire un véritable compromis.

Mais, le 10 novembre 2025, BLOOM met en lumière l'alliance inédite que Jörgen Warborn vient de sceller, au nom de la droite conservatrice européenne, avec l'extrême droite européenne. Notre analyse des 400 amendements déposés en amont du vote du 13 novembre révèle que Jörgen Warborn a déposé 30 amendements identiques à ceux déposés par le groupe parlementaire d'extrême droite ECR, dans lequel siègent les députés italiens de Fratelli d'Italia et Marion Maréchal Le Pen.



[8] *Ursula von der Leyen: Protect people, nature, and democracy in EU Regulations, 13 janvier 2025, https://bloomassociation.org/wp-content/uploads/2025/01/CSO-letter-VDL-protection-2025-Jan-13.pdf*
Omnibus proposal will create costly confusion and lower protection for people and the planet, 14 janvier 2025, https://corporatejustice.org/wp-content/uploads/2025/01/Joint-CSO-TU-statement-Omnibus-14-January-2025.pdf

En pleine COP30, la droite et l'extrême droite européenne proposent, ni plus ni moins, la suppression pour les multinationales opérant au sein de l'UE de respecter l'accord de Paris et l'objectif de neutralité carbone à horizon 2050… L'ampleur du détricotage en cours à Bruxelles est colossal.

Face à cette menace inédite, BLOOM multiplie les communiqués de presse, conférences de presse avec des parlementaires investis en faveur du devoir de vigilance, mobilisations sur les réseaux sociaux.

Le 13 novembre, en dépit de cette mobilisation massive, la démocratie parlementaire européenne entame sa descente aux enfers : pour la première fois dans l'histoire européenne, la droite conservatrice et l'extrême droite européenne légifèrent seules contre le reste du Parlement européen.

Un pilier du Green Deal tombe au Parlement européen, avec la destruction d'un régime juridique harmonisé au sein de l'Union européenne pour faciliter l'accès des victimes à la justice, et la disparition des plans de transition climatique.

BLOOM DÉNONCE L'ALLIANCE ENTRE LES FORCES ANTI-DÉMOCRATIQUES EUROPÉENNES ET AMÉRICAINES EN PORTANT PLAINTE AUPRÈS DU COMITÉ CONSULTATIF DU PARLEMENT EUROPÉEN POUR INGÉRENCE

Débute alors l'ultime étape du processus législatif, avec le trilogue, qui réunit la Commission européenne, le Conseil et le Parlement européen. BLOOM mobilise alors plus de 400 entreprises, ONG et syndicats internationaux. Les signataires, venant de France, d'Allemagne, d'Inde, de Russie, d'Albanie, de Belgique, de Finlande, de Côte d'Ivoire, d'Afrique du Sud, du Kazakhstan, du Royaume-Uni, de la diaspora ouïghoure, ou du Cameroun, entre autres, appellent les États membres de l'UE à un sursaut démocratique et éthique en tenant tête aux prédateurs d'extrême droite. Notre pétition récolte alors plus de 22 000 signatures.

Le 9 décembre, l'accord final entérine pourtant une régression majeure du devoir de vigilance. Mais, dans cette dernière ligne droite, BLOOM découvre que le rapporteur Jörgen Warborn est en déplacement à Washington, sur fonds de conflit d'intérêts, et entretient des liens étroits avec l'industrie fossile américaine et l'administration Trump. Le 15 décembre, **BLOOM dépose une plainte contre Jörgen Warborn auprès du Comité consultatif sur la conduite des députés du Parlement européen pour conflit d'intérêts sur fond d'ingérence étrangère.**

Le lendemain, en dépit de notre plainte, et de notre appel à suspendre le processus législatif en attendant que la lumière soit faite sur l'ingérence américaine dans ce processus parlementaire, la droite conservatrice et l'extrême droite européenne entérinent, avec le renfort opportuniste d'une partie de la droite libérale, la destruction de la directive européenne sur le devoir de vigilance.

L'Omnibus I devient donc officiellement la première législation européenne issue d'une alliance stratégique formelle entre les droites et l'extrême droite, sous la pression de l'industrie fossile américaine et de l'administration Trump, à la manœuvre depuis des mois. C'est ainsi que sous la baguette de Trump et de l'internationale fasciste qu'il défend ouvertement dans sa « Stratégie Nationale de Sécurité », l'Europe entre dans la nuit démocratique, BLOOM ayant tout fait pour alerter sur ce basculement historique et la perte de souveraineté démocratique de l'Union européenne.
Ce combat se poursuit, en 2026, la protection du climat, de l'océan, de l'environnement et de la justice sociale étant indissociable d'un combat pour la souveraineté démocratique, la défense de l'État de droit et la lutte contre l'extrême droite.

Chiffres clés

40 Nombre de posts sur les réseaux sociaux

5 436 695 Nombre d'impressions
sur nos posts (partages, vues, likes, commentaires)

22 220 829 Nombre total de vues sur Instagram

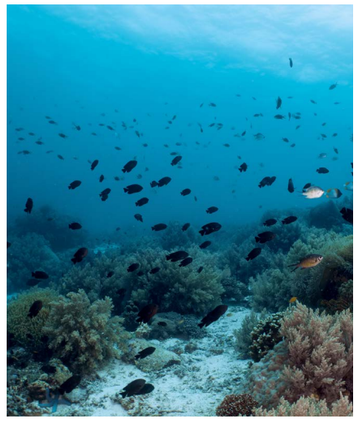
21 Nombre de communiqués de presse envoyés

2 Nombre de conférences de presse organisées à ce sujet

226 Nombre de retombées presse

11 Rencontres avec des députés

21 Nombre de jours de mobilisation à Bruxelles





NOS PROGRAMMES

PÊCHE INDUSTRIELLE

Éliminer les méthodes de pêche responsables de la destruction de l'océan

Après de nombreuses années de lutte contre le chalutage en eaux profondes puis de la pêche électrique, et forte de ses éclatantes victoires obtenues au niveau européen en 2016 et 2019, BLOOM a élargi le périmètre de ses activités visant à mettre un terme à la pêche industrielle.

En 2024, nous nous étions fortement mobilisés pour mettre en lumière la destructivité des méga-chalutiers, que ce soit en créant la plateforme de surveillance des 1 700 navires européens Trawl Watch, en surprenant des navires-usines longs de plus de cent mètres en train de pêcher dans des aires marines protégées ou encore en filmant le retour de l'*Annelies Ilena*, le plus grand navire-usine du monde, aux Pays-Bas. Nous avions également révélé le soutien scandaleux de responsables politiques nationaux et régionaux à la pêche industrielle et lancé plusieurs actions en justice et demandes d'accès à des documents afin d'en finir avec l'opacité et l'impunité qui règnent dans le secteur, en particulier en ce qui concerne la répartition des quotas.

En 2025, nous avons poursuivi notre travail autour de ces deux axes de mobilisation : révéler les dessous de la pêche industrielle d'une part, et dénoncer le système d'attribution des quotas d'autre part.



Le chalutier pélagique Annelies Ilena, *d'une longueur de 144 mètres, à côté d'un bateau de 10,6 mètres, copyright BLOOM*

BLOOM CONTINUE DE BRISER L'OMERTA DES PÊCHES INDUSTRIELLES

Tout au long de l'année 2024, de nombreux pêcheurs n'ont eu de cesse de nous alerter au sujet de l'emprise des géants néerlandais sur la pêche française. Nous avons voulu en savoir plus… En 2025, BLOOM s'est donc associé à un consortium de journalistes des Pays-Bas et a plongé dans l'opacité de ces filières tentaculaires. Cette investigation de longue haleine nous a permis de dévoiler l'étendue de l'emprise des « Big Five » sur le secteur de la pêche, cinq entreprises néerlandaises qui contrôlent l'ensemble du secteur au niveau européen et dont les activités s'étendent dans le monde entier.

À quelques semaines de l'accueil de la Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC), du 9 au 13 juin 2025 à Nice, nous avons également tenu à faire connaître la destructivité de la pêche industrielle auprès de nouveaux publics. Nous avons donc collaboré avec le journaliste Charles Villa pour produire une investigation aussi vibrante qu'essentielle intitulée « L'Omerta, scandale de la pêche industrielle ». Le documentaire, qui revient sur l'emprise des Big Five, enregistre près de deux millions de vues sur YouTube.

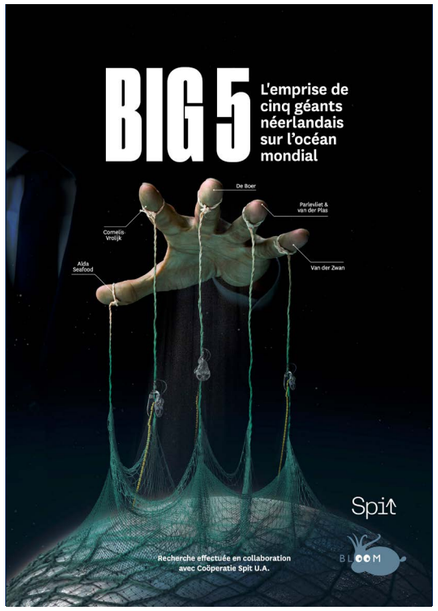
Cette montée en puissance de notre travail d'enquête n'est pas passée inaperçue. L'année 2025 a été marquée par un bras de fer constant et féroce avec les lobbies de la pêche industrielle. Tandis que nous les surveillions de près grâce à notre plateforme Trawl Watch et une présence accrue sur le terrain, leurs représentants ont lancé plusieurs campagnes de déstabilisation à notre encontre. Non seulement ces attaques n'ont pas réussi à nous faire taire, mais elles ont renforcé notre détermination à nous battre contre les lobbies de la pêche industrielle.

BLOOM PUBLIE UNE ENQUÊTE CHOC SUR LES « BIG FIVE », CES CINQ MULTINATIONALES NÉERLANDAISES QUI CONTRÔLENT LA PÊCHE INDUSTRIELLE EN EUROPE

En avril 2025, BLOOM a publié, en collaboration avec le consortium de journalistes néerlandais Spit, une enquête inédite sur les activités et la stratégie d'expansion de cinq majors néerlandaises qui dominent aujourd'hui la pêche industrielle en Europe. Ces cinq entreprises, surnommées par BLOOM les « Big Five », dominent l'ensemble de la chaîne de production, de la capture à l'assiette, dans des activités à l'échelle mondiale. L'étude reconstruit l'étendue tentaculaire de leurs filiales composées d'environ **400 entreprises et de 230 navires ainsi que leurs liens commerciaux complexes,** afin de mettre en lumière leur hégémonie.

La situation de domination des « Big Five » sur le secteur européen de la pêche constitue aujourd'hui un véritable oligopole en mesure d'influencer les décisions publiques contre l'intérêt général. Elle est le résultat de mécanismes institutionnels permissifs, de complicités politiques et d'opérations et structurations financières intentionnellement opaques. Une partie des « Big Five » investit désormais dans l'immobilier. Leur approche extractiviste néfaste des ressources sauvages, à l'opposé de la gestion durable prônée par l'Union européenne, consiste ainsi à maximiser les profits à court terme en transformant les poissons en gain à investir ailleurs. **Ces multinationales incarnent en cela la forme la plus négative du capitalisme financiarisé qui pilote la décision publique** pour privatiser les profits et faire payer le prix au collectif en mutualisant les pertes (destruction des écosystèmes marins, des emplois, des territoires et des finances publiques). Les pêcheurs artisans français déplorent la mainmise des « Big Five » qui accaparent les quotas et pillent leurs zones de pêche avec des navires-usines battant pavillon français mais appartenant en réalité à ces entreprises néerlandaises[9].

Notre enquête a été la première à établir l'emprise de ces cinq entreprises néerlandaises et à les faire connaître dans le monde entier sous le nom des « Big Five », faisant ainsi écho aux géants pétroliers et agroindustriels. Elle constitue la première étape d'un travail visant à mettre un terme à leur toute-puissance sur un secteur en crise, en particulier en France.



Pour en savoir plus, lire notre étude « Big Five », parue en mai 2025.

[9] https://www.lavoixdunord.fr/1531764/article/2024-12-09/cote-d-opale-la-presence-de-chalutiers-geants-indigne-pecheurs-et-ecologistes

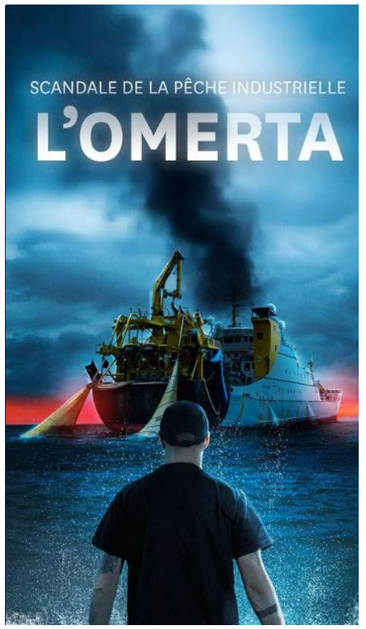
BLOOM RÉALISE UNE ENQUÊTE VIDÉO INÉDITE AVEC LE YOUTUBER CHARLES VILLA ET DÉVOILE LES CONSÉQUENCES DE LA PÊCHE INDUSTRIELLE AU GRAND PUBLIC

En mai 2025, une collaboration exceptionnelle avec l'investigateur de terrain Charles Villa a permis de faire connaître le sujet de la pêche industrielle à un très grand nombre de personnes habituellement éloignées des cercles de BLOOM. Ce film constitue également un appui fort au combat des pêcheurs artisans français contre la senne démersale, une pratique que la quasi-totalité d'entre eux condamnent.

« L'Omerta, scandale de la pêche industrielle » dévoile les dessous de la pêche industrielle à Boulogne-sur-Mer : des ravages causés par la senne démersale aux captures gargantuesques des navires-usines, le documentaire décrit le développement récent de techniques de pêche « ultra-efficaces » et éminemment destructrices, leur impact sur la pêche artisanale des Hauts-de-France et le système complexe et opaque organisé par les leaders de la pêche industrielle européenne. Au travers de témoignages saisissants de pêcheurs et d'une enquête de terrain approfondie, Charles Villa revient sur les enjeux du secteur pour assurer la survie des emplois, la protection de la biodiversité et du climat. Le film appuie les deux enquêtes de BLOOM sur les Big Five néerlandais parues quelques semaines plus tôt.

Face à cette exposition publique de leurs pratiques, les lobbies de la pêche industrielle ont tout fait pour nous déstabiliser. La projection du film de Charles Villa en avant-première à Paris fait partie des évènements ciblés par leurs actions de perturbation : lors de la prise de parole de la fondatrice de l'association, une enceinte dissimulée sous un siège a diffusé une chanson générée par de l'intelligence artificielle répétant en boucle « elle ment, Claire Nouvian ». Cette entreprise de dénigrement ciblant la fondatrice de BLOOM existe depuis plusieurs années, mais s'est accélérée quelques mois avant la Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC). Derrière ces tentatives d'intimidation se cachent les lobbies de la pêche industrielle, présents dans la salle le soir de la première. Invités à venir débattre sur scène, ils sont restés silencieux.

Avec 2 millions de vues sur YouTube, une salle de cinéma comble à Paris et plusieurs projections en région comme à Boulogne-sur-Mer ou Compiègne, BLOOM a réussi son pari de dénoncer auprès du plus grand nombre les pratiques destructrices des pêches industrielles.



Voir « L'Omerta, scandale de la pêche industrielle »

BLOOM PERFECTIONNE TRAWL WATCH POUR TRAQUER LES FRAUDES DES PÊCHEURS INDUSTRIELS

Avec les bénévoles de Data for Good, BLOOM a développé depuis 2023 « Trawl Watch », sa propre plateforme de surveillance pour suivre l'activité d'environ 1 700 navires européens. Inspirée du compte « L'avion de Bernard » qui suit l'activité des jets privés, Trawl Watch combine une interface cartographique





interactive et un système d'alertes en temps réel, permettant de **documenter la présence de navires industriels dans certaines zones.**

En juillet 2025, le pôle Données et outils de BLOOM a accueilli un ingénieur des données pour refondre les processus de « Trawl Watch » et former l'équipe à une nouvelle technologie d'organisation et de transformation des données applicable sur les futurs projets de BLOOM. **Le recalcul des trajectoires et des métriques de Trawl Watch est passé de l'ordre de plusieurs jours à seulement 10 heures.**

Ainsi, **en 2025 « Trawl Watch » nous a permis de suivre et de quantifier l'activité des navires-usines en Manche et Mer du Nord d'une part, et de créer des cartes à fort impact pour sensibiliser le grand public d'autre part** (vidéos Instagram, reportages TV, film « Omerta » de Charles Villa).

BLOOM DÉVELOPPE UN CONTRE-DISCOURS À LA PROPAGANDE DES LOBBIES

En 2025, le renforcement de notre équipe nous a permis d'accroître notre présence sur le terrain et d'intensifier notre communication auprès du secteur. Nous avons pu établir un contre-discours rigoureux et nécessaire face au travail de désinformation des représentants de la pêche industrielle, qui se base sur un rapport biaisé à la science et s'immisce à tous les niveaux : auprès des pêcheurs, dans les médias et auprès des responsables politiques.

Nous nous sommes ainsi rendus aux principaux événements liés à la pêche : les Assises de la pêche à Boulogne-sur-Mer en septembre, le Salon ItechMer à Lorient en octobre ou encore les Universités de BreizhMer en novembre. Ces événements sont l'occasion de **comprendre les arguments des lobbies,** de constater l'absence totale de représentativité de la pêche artisanale, **d'interpeller les représentants de la pêche industrielle** et de **porter nos messages auprès de différents responsables politiques.**

Dorénavant, nous embarquons régulièrement en mer des journalistes afin qu'ils constatent par eux-mêmes la destruction de l'océan et l'accaparement des poissons par les industriels à quelques kilomètres des côtes, et dans des aires marines protégées. Ces expéditions ont donné lieu à des émissions diffusées pendant l'UNOC au moins de juin : le documentaire de Charles Villa, le JT de TF1, le JT de France 2, TV5 Monde. Ces expériences ont été renouvelées en décembre lors du retour des navires-usines en Manche avec des journalistes de BFM TV, M6 et France 2.

Nous menons également ce travail de contre-information auprès des pêcheurs. En 2025, nous avons ainsi fait parvenir cinq newsletters aux professionnels du secteur de la pêche, majoritairement des pêcheurs et pêcheuses français. Ces newsletters ont offert des décryptages de l'actualité sur des sujets techniques et complexes comme les quotas, et des présentations des travaux de l'association, notamment des actions juridiques en cours ou débutées en 2025. Les newsletters sont envoyées à environ 500 professionnels, relayées sur les réseaux sociaux de l'association et sont également accessibles sur le site internet de l'association dans une rubrique « nos communications au secteur ».

INTERDIRE LES NAVIRES DE PLUS DE 25 MÈTRES DANS LES EAUX TERRITORIALES : NOTRE DEMANDE PROGRESSE

La bande côtière des 12 milles nautiques est un espace marin clef soumis à la pêche intensive des méga-chalutiers et à leurs effets dévastateurs sur la biodiversité et les emplois. Elle est l'objet d'une concurrence déloyale : 97% des unités de pêche française qui font moins de 25 mètres s'y voient piller les ressources par les 3% des navires faisant plus de 25 mètres. Dans la continuité de 2024, BLOOM poursuit sa mobilisation sur le sujet.

En octobre, la région Normandie a adopté l'interdiction de la pêche aux navires de plus de 25 mètres dans les 12 milles en l'inscrivant dans son livre Blanc sur la réforme de la Politique commune de la pêche. S'inspirant de cette mesure, les écologistes de la Région Bretagne ont à leur tour déposé un vœu proposant d'instaurer la même interdiction sur les côtes bretonnes. La majorité de Loïg Chesnais-Girard, président du Conseil régional de Bretagne, et de son vice-président Daniel Cueff, a cependant rejeté ce vœu.

→ Pour en savoir plus, lire notre factsheet sur la bande côtière.

BLOOM continuera de suivre de près ce combat et de dénoncer le soutien inconditionnel des élus bretons aux pêcheurs industriels.

BLOOM SE BAT SANS RÉPIT POUR UNE REDISTRIBUTION ÉQUITABLE DES QUOTAS

En plus d'en révéler les rouages, en 2025 nous avons continué d'attaquer le système dévastateur de la pêche industrielle au cœur de ce qui constitue son modèle économique : les quotas. Pour la première fois, nous nous sommes rendus sur les lieux de leurs négociations pour percer l'opacité de ces transactions hautement politiques et avons maintenu une pression citoyenne constante sur les responsables politiques français en charge de ces négociations. L'objectif, à terme, est d'obtenir une répartition juste socialement et durable d'un point de vue écologique de ces quotas, et donc de mettre fin aux pratiques destructrices.

Les quotas de pêche déterminent la quantité de poissons qui peut être capturée par chaque navire. C'est le nerf de la guerre car pour beaucoup d'espèce, sans quota, aucune pêche n'est possible. Chaque année à Bruxelles, les ministres européens de la pêche se réunissent pour négocier les quantités de poissons que la flotte européenne pourra pêcher l'année suivante pour chaque espèce sous quota. Pour éclairer les décisions, les scientifiques du Conseil International pour l'Exploration de la Mer évaluent l'état des populations de poissons, et formulent des recommandations scientifiques, qui ne sont toutefois pas systématiquement suivies. Une fois acté, chaque pays membre de l'Union européenne reçoit une part. Il revient ensuite aux États de répartir leurs quotas nationaux entre les pêcheurs.

Depuis 2013, **l'article 17 de la Politique commune de la pêche** impose aux États membres d'attribuer les quotas selon des critères transparents et objectifs pouvant intégrer des dimensions environnementales, sociales et économiques, afin de concilier justice sociale et protection de l'océan. Pourtant, en France la ressource reste distribuée **à 96% selon les antériorités de pêche des navires.** En clair, **plus un navire a pêché par le passé, plus une part importante du quota lui revient.** Cette situation entraine une confiscation de la ressource par quelques acteurs industriels au détriment des navires les plus vertueux : **3,2% de la flotte réalise aujourd'hui près de 50% des captures.**

Pis encore, la répartition des quotas se fait en toute opacité car le gouvernement confie la redistribution de la ressource aux organisations de producteurs, des organismes privés, qui répartissent le poisson entre leurs adhérents de manière discrétionnaire. **Malgré les demandes répétées de BLOOM et une procédure judiciaire qui nous a donné raison, les plans de gestion de ces organisations n'ont toujours pas été publiés.**

Le 28 mars, BLOOM a adressé un courrier à Olivier Le Nézet, fervent défenseur du chalutage, afin de le mettre face à ses responsabilités. S'il cumule pas moins de 24 mandats, nous nous sommes adressés à lui en sa qualité de président du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMEM). Le courrier demandait l'allocation transparente et équitable des quotas, et abordait d'autres points essentiels tels que la réforme de la gouvernance des comités des pêches et l'utilisation des 700 millions d'euros de la taxe



éolienne pour financer la transition sociale et écologique du secteur. Il lui demandait de plus de clarifier sa position sur la concurrence déloyale entre la pêche côtière et la pêche industrielle dans la bande côtière. BLOOM n'a reçu aucune réponse.

BLOOM DÉNONCE LA SÉQUESTRATION DE LA DÉCISION PUBLIQUE PAR LES LOBBIES DE LA PÊCHE INDUSTRIELLE

Les 11 et 12 décembre, les ministres de la pêche de l'UE se sont réunis à Bruxelles au Conseil AgriFish pour les traditionnelles négociations annuelles sur les quotas. Mais ces discussions ne se limitaient pas aux salles du Conseil. À quelques pas de là, à l'hôtel Thon, un autre ballet se jouait en coulisses. Jour et nuit, des ministres et leurs équipes y rencontraient des représentants des lobbies de la pêche pour échanger des informations et recueillir leurs demandes avant de retourner à la table des négociations.

Dans ce rituel bien rodé, la nouveauté était la présence de BLOOM à l'hôtel Thon, cet épicentre du lobbying pour les quotas. Nous nous y sommes rendus afin d'observer les coulisses de ces tractations déterminantes pour la santé des écosystèmes européens. Les lobbies, peu habitués à voir leur terrain d'influence révélé au grand jour, ont montré de nombreux signes de nervosité en notre présence.

BLOOM a ainsi pu constater et dénoncer la séquestration de la décision publique par la connivence entre lobbies et politiques puisque la ministre française, Catherine Chabaud, leur a donné satisfaction en excluant les ONG des briefings et points d'étape. Derrière des portes closes, les représentants de la pêche industrielle ont en effet les mains libres pour dicter l'agenda politique et neutraliser toute intention de réforme. **Notre présence nous a également permis de rappeler au ministère qu'il était anormal et inacceptable que l'avenir de l'océan se décide à l'abri du regard des citoyens.**

L'enjeu de ces négociations concernait quelques espèces dites « fourrages » ciblées par les navires-usines : **-70 % pour le maquereau, -41 % pour le merlan bleu et -30% pour le hareng. Ces poissons jouent un rôle essentiel : ils sont à la base de la chaîne alimentaire et nourrissent de nombreuses espèces marines. Lorsqu'ils sont surexploités, c'est tout l'équilibre des écosystèmes qui est menacé.**

Si les recommandations scientifiques ont pour la plupart été suivies cette année, BLOOM déplore qu'aucune décision définitive n'ait été prise pour le maquereau dont la population est considérée comme effondrée par l'Ifremer. La baisse du total admissible de captures de –70% n'est en vigueur que pour les six premiers mois de l'année, **sans garantie pour le second semestre 2026.**

DANS LA PÊCHE AU MAQUEREAU, BLOOM LUTTE POUR RÉTABLIR LA JUSTICE SOCIALE

Malgré l'opacité de la répartition des quotas, des **documents internes transmis par un lanceur d'alerte** nous ont permis d'estimer que chaque année **la moitié des quotas de maquereau sont alloués à deux navires-usines** appartenant à France Pélagique, entreprise sous le contrôle de Cornelis Vrolijk, l'un des « Big Five » néerlandais. L'autre moitié est partagée entre… 1300 navires !

BLOOM a adressé cette année 2025 plusieurs demandes à la ministre de la mer afin qu'aucun quota de maquereau ne soit alloué aux deux navires-usines. Il s'agit en réalité d'appliquer **l'article 17 de la Politique commune de la pêche** en donnant un accès préférentiel aux pratiques ayant les meilleures performances sociales, écologiques et environnementales.

Si nous restons sans réponse à ce jour, ce suivi des allocations de quotas et les interpellations aux responsables politiques français en charge du dossier permettent de faire exister le sujet de la pêche et des navires-usines dans l'espace public et, plus globalement, de la gestion de ce bien commun qu'est l'océan. Il est inadmissible que les scientifiques et les citoyens n'y soient pas associés et que les industriels continuent, année après année, d'accaparer cette ressource précieuse que constituent les poissons sauvages.

BLOOM POURSUIT LE COMBAT FACE AU PLUS GRAND CHALUTIER DU MONDE, L'*ANNELIES ILENA*

En 2024, BLOOM avait lancé l'alerte contre l'*Annelies Ilena*, surnommé « le navire de l'enfer » pour ses pratiques dévastatrices. Ce navire-usine pélagique de 145 mètres de long est capable de rafler 400 tonnes de merlan bleu par jour avant de les transformer en surimi dans son usine intégrée. Immatriculé dans un pays qui ne dispose pas de quotas de merlan bleu – la Pologne – il ne devrait pas pouvoir pêcher cette espèce dans les eaux européennes. C'était sans compter sur l'intense lobbying de la Compagnie des Pêches Saint-Malo qui n'a pas hésité à investir 15 millions d'euros pour installer son usine de surimi à bord, et dont le succès de l'opération dépend d'un échange de quotas entre du merlan bleu français et du cabillaud arctique polonais. Suite à la vaste mobilisation citoyenne orchestrée par BLOOM, le 24 mai 2024, le secrétaire d'État chargé de la Mer, Hervé Berville, avait alors renoncé à autoriser l'exploitation du quota français par l'*Annelies Ilena*. Toutefois, suite aux remaniements ministériels, le ministre de la Mer de l'époque, Fabrice Loher, était revenu sur cette décision.

Un an après ce premier échange de quotas initié par Loher, en novembre 2025, BLOOM a révélé que le gouvernement Bayrou a récidivé dans le plus grand secret. Malgré nos révélations en 2024, la ministre de la Mer Agnès Pannier-Runacher a cette année procédé à deux nouveaux échanges très controversés. Un premier le 11 mars, octroyant 15 000 tonnes de merlan bleu à l'*Annelies Ilena*, avant même la publication de l'arrêté de répartition des sous-quotas pour distribuer la ressource auprès des pêcheurs français. Un second de 11 000 tonnes le 18 septembre, alors que le gouvernement Bayrou était démissionnaire et que la ministre était censée gérer les seules affaires courantes.

En décembre BLOOM s'est alors rendue à Ijmuiden, aux Pays-Bas, pour documenter l'arrivée de l'*Annelies Ilena* en Europe et dénoncer les échanges de quotas afin d'éviter que la nouvelle ministre de la Mer, Catherine Chabaud, n'agisse de même. La vidéo de notre périple a fait 140 000 vues sur Instagram. La Ministre a, jusqu'à présent, refusé de prendre publiquement position contre l'octroi de quotas à l'*Annelies Ilena*.



Vidéo postée sur notre compte Instagram le 9 décembre 2025



Chalutier pélagique Annelies Ilena, *d'une longueur de 144 mètres, copyright BLOOM*

Chiffres clés

28 Nombre de posts sur les réseaux sociaux

7 503 451 Nombre total de vues sur Instagram

5 020 009 Nombre d'impressions sur nos posts (partages, vues, likes, commentaires)

7 Nombre de communiqués de presse envoyés

192 Nombre de retombées presse



NOS PROGRAMMES

CLIMAT ET ÉNERGIES FOSSILES

Enrayer l'expansion fossile qui détruit le vivant et l'océan

Alors que les scientifiques soulignent l'urgence vitale à ne pas ouvrir de nouveaux projets dans les énergies fossiles, afin de préserver l'océan et l'ensemble de la biosphère, l'entreprise **TotalEnergies est aujourd'hui un acteur majeur de l'expansion fossile, avec de nouveaux projets d'exploration et d'exploitation de champs pétroliers et gaziers** qui précipitent la catastrophe, détruisant les écosystèmes marins et occasionnant des événements climatiques extrêmes qui menacent chaque année des millions de personnes à travers le monde.

Le 21 mai 2024, avec deux ONG et huit personnes victimes directes d'événements climatiques extrêmes, BLOOM a porté plainte au pénal contre TotalEnergies pour mise en danger de la vie d'autrui, homicide involontaire, abstention de combattre un sinistre et atteinte à la biodiversité.

Cette plainte était une première mondiale, TotalEnergies étant la première entreprise visée par une plainte pénale pour sa contribution au changement climatique et l'impact fatal de ses activités sur l'humanité et la biosphère.

BLOOM SE CONSTITUE PARTIE CIVILE CONTRE TOTALENERGIES DANS SA BATAILLE CONTRE LES CRIMES CLIMATIQUES

La procédure engagée au pénal contre TotalEnergies soulevait une question fondamentale : celle du risque d'une destruction généralisée de la biosphère causée par la poursuite délibérée de l'expansion fossile, autrement dit d'un véritable globocide. Les éléments versés au dossier démontraient que TotalEnergies et ses dirigeants ont continuellement alimenté une stratégie climaticide, tout en participant à une fabrication organisée du doute climatique, en parfaite connaissance des conséquences de leurs activités.

Mais, en février 2025, le procureur de la République du tribunal judiciaire de Paris a décidé de classer sans suite la plainte pénale déposée en mai 2024 contre TotalEnergies, ses dirigeants et ses principaux actionnaires. Cette décision, fondée sur l'argument selon lequel l'état actuel du droit pénal ne permettrait pas de poursuivre une entreprise pétrolière pour sa contribution au changement climatique, constituait un aveu d'impuissance de la justice pénale face aux comportements destructeurs des majors fossiles.



Face au classement sans suite prononcé par le parquet, BLOOM s'est constituée partie civile avec Alliance Santé Planétaire et sept plaignants le 15 mai 2025. Cette démarche visait à contraindre l'ouverture d'une information judiciaire par un juge d'instruction, afin que les responsabilités pénales de TotalEnergies, de ses dirigeants et de ses actionnaires puissent être examinées sur le fond. Ce choix stratégique s'inscrit dans une volonté claire : faire évoluer le cadre juridique existant et imposer un changement de paradigme dans la manière dont le droit appréhende les crimes climatiques.

BLOOM A INTENSIFIÉ SON TRAVAIL DE PLAIDOYER POUR FAIRE DE LA FIN DE L'EXPANSION FOSSILE UN IMPÉRATIF POLITIQUE

Dix ans après la signature de l'Accord de Paris, la COP30 s'est tenue en novembre 2025 au Brésil, dans un monde ayant désormais dépassé le seuil de +1,5°C de réchauffement.

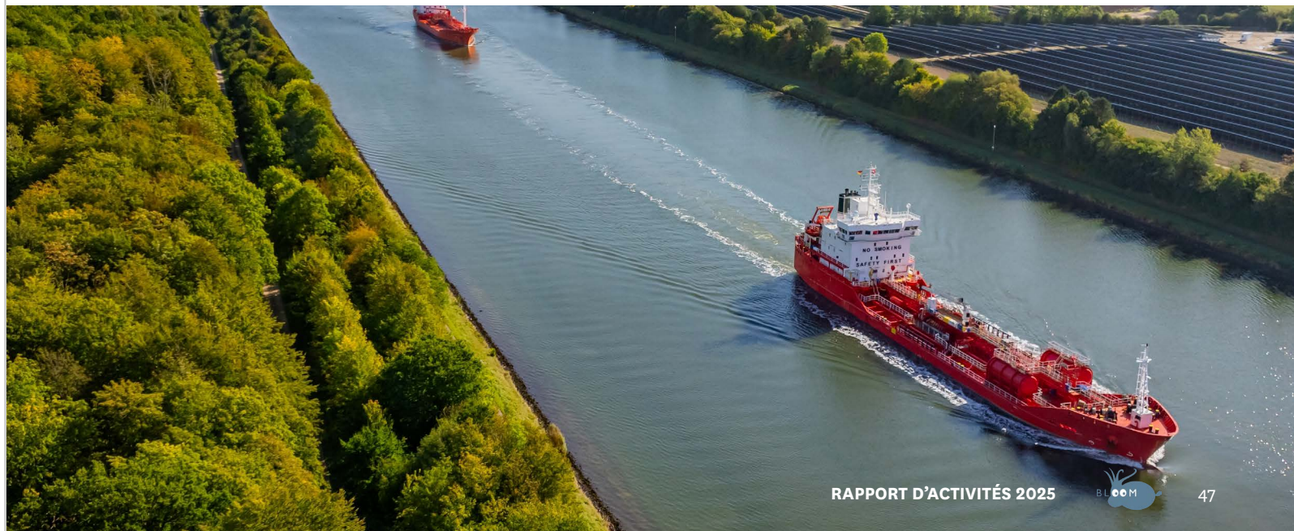


La Présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen lors de son discours en ouverture de la session plénière générale des dirigeants à la COP30, le 6 novembre 2025

Si les États se sont engagés, lors de la COP28 à Dubaï, à sortir progressivement des énergies fossiles, le secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres alertait sur le fait que « malgré les engagements pris, nous courons toujours à l'effondrement climatique », l'expansion fossile se poursuivant toujours, à rebours des objectifs climatiques internationaux.

Dans ce contexte, BLOOM a intensifié son plaidoyer pour faire de la fin de l'expansion fossile un objectif politique concret et juridiquement structuré. Aux termes de cette mobilisation, 145 parlementaires issus de 39 pays ont adressé une lettre ouverte aux chefs d'État le 8 juin 2025, en ouverture de la conférence des Nations Unies sur l'Océan les appelant « *à soutenir un traité de non-prolifération des énergies fossiles pour protéger l'océan et notre futur, et engager l'humanité sur la voie d'un avenir durable, à l'abri de la dépendance destructrice aux énergies fossiles* ». Les signataires y rappellent l'importance cruciale de l'océan comme régulateur du climat et soulignent que la poursuite des nouveaux projets fossiles constitue l'une des principales causes de sa destruction, menaçant à terme la sécurité alimentaire, les écosystèmes marins et la vie humaine sur Terre. Cette mobilisation internationale témoigne d'une pression politique croissante en faveur d'une action multilatérale ambitieuse pour protéger l'océan et le climat.

Parallèlement, BLOOM a poursuivi son travail de sensibilisation et d'appropriation de cette initiative auprès des responsables politiques français. À l'invitation du groupe Écologiste et Social, l'association, aux côtés de l'Institut Veblen, d'Intérêt à Agir et de Notre Affaire à Tous, **BLOOM a coorganisé en novembre 2025 un événement de haut niveau à l'Assemblée nationale, intitulé « Construire la sortie des énergies fossiles ».** Organisé sous la direction scientifique des professeures Christel Cournil, Laurence Dubin et Sabrina Robert, cet événement a réuni des personnalités de premier plan, dont la climatologue Valérie Masson-Delmotte, l'économiste Lucas Chancel, les rapporteurs spéciaux des Nations Unies Olivier de Schutter et Elisa Morgera, ainsi que les députées Cyrielle Chatelain et Julie Laernoes. Ce colloque a permis d'identifier une série de mesures concrètes à mettre en œuvre pour consolider le cadre légal et réglementaire afin d'interdire l'expansion fossile par les acteurs privés, conformément aux obligations des États rappelées par le récent avis consultatif de la Cour internationale de Justice.



EN 2025, LA LUTTE CONTRE L'EXPANSION FOSSILE À LA CROISÉE DES CHEMINS

Entre avis juridiques internationaux, multiplication des alertes scientifiques, poursuite de l'expansion fossile, inaction lors de la COP, annonces de nouvelles initiatives multilatérales, et annonces fracassantes de l'administration Trump, la lutte contre l'expansion fossile est arrivée, en 2025, à la croisée des chemins.

Le 23 juillet 2025, la Cour internationale de Justice rendait un avis consultatif majeur. En explicitant les obligations des États en matière de responsabilité climatique, cet avis rappelle que les gouvernements ne peuvent se retrancher derrière l'inaction ou l'insuffisance du droit existant. Il leur impose également de réguler de manière effective les activités de leur secteur privé afin qu'elles ne contribuent pas à l'aggravation du changement climatique, et en particulier à l'expansion des énergies fossiles. Cet avis, qui conforte la stratégie contentieuse de BLOOM, ouvre de nouvelles perspectives juridiques pour contester l'inaction climatique, exiger des politiques publiques cohérentes avec les objectifs climatiques et engager la responsabilité des acteurs privés dont les activités compromettent la stabilité du système climatique et la préservation de l'océan.

Dans cette veine, en marge de l'Assemblée générale de l'ONU et de la « semaine climatique » organisée par le secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres, **la ministre de l'Environnement colombienne, Irene Vélez Torres, annonçait le 22 septembre 2025 la tenue en avril 2026 du premier sommet intergouvernemental pour construire la sortie des énergies fossiles** et engager des négociations internationales pour un traité de non-prolifération des énergies fossiles « *afin de mener la charge dans la transformation de nos systèmes énergétiques et de faire face aux crises interdépendantes du climat et de la justice* ».

À rebours de cette dynamique porteuse d'espoir, le Parlement européen, sous la pression de l'administration Trump et de l'industrie fossile américaine, démantelait un pilier du Green Deal, la directive européenne sur le devoir de vigilance, supprimant dans une alliance inédite entre la droite et l'extrême droite européennes, l'obligation pour les grandes entreprises opérant dans l'Union européenne de mettre en œuvre des plans de transition alignés sur les objectifs de l'Accord de Paris et de neutralité carbone à horizon 2050. **BLOOM, qui a mené une campagne de grande intensité entre les mois d'octobre et décembre 2025 pour sauver cette loi de l'abîme, a pu constater avec effroi à cette occasion les menaces qui pèsent sur la politique climatique européenne, faisant face à un lobbying féroce de la part de l'industrie fossile, TotalEnergies, ExxonMobil, Chevron et Koch en tête** (voir notre combat sur les directives Omnibus).

Le 5 décembre 2025, enfin, la Maison Blanche publiait sa Stratégie de sécurité nationale, vouant aux gémonies les politiques climatiques européennes, et affirmant à cette occasion sa volonté de « *domination énergétique* ».

Alors que l'avenir de l'océan et de l'humanité dépend de notre capacité à sortir des énergies fossiles, **BLOOM poursuivra dans les mois à venir son action judiciaire, son plaidoyer et sa mobilisation pour que, à cette croisée des chemins, la France et l'Union européenne se dotent des cadres juridiques et des politiques publiques requises pour sortir de toute urgence des énergies fossiles.**

Chiffres clés

2 Nombre de communiqués de presse envoyés

85 Nombre de retombées presse

1 934 865 Nombre d'impressions

sur nos posts (partages, vues, likes, commentaires)





NOS PROGRAMMES

SUBVENTIONS

Éliminer les subventions publiques néfastes qui encouragent les pêches destructrices, illégales et néocoloniales

Partout dans le monde, des subventions publiques sont accordées au secteur de la pêche pour soutenir son développement. Une grande partie de ces subventions sont néfastes pour les écosystèmes et pour nos capacités futures à pêcher certaines espèces, car elles encouragent la surcapacité des flottes et, plus généralement, la surpêche. Au niveau mondial, le secteur a ainsi reçu **35,4 milliards de dollars de subventions en 2018,** dont 60% sont classées néfastes et 20% sont des aides au carburant. 80% de ces aides ont été captés par les pêcheries industrielles, qui représentent pourtant moins de 20% de la flotte totale.

BLOOM se bat pour que l'argent public serve l'intérêt général. Cela signifie mettre fin aux subventions dites « néfastes » ainsi qu'à celles, plus ambigües, qui soutiennent des pratiques générant des inefficacités structurelles, une dégradation de l'environnement ou un déséquilibre social. Cela signifie également réorienter ces flux financiers vers les activités qui contribuent à la résilience et à la viabilité économique à long-terme du secteur de la pêche.

À BRUXELLES, BLOOM MÈNE UN PLAIDOYER INDISPENSABLE AU COEUR DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

Le bureau de Bruxelles, ouvert en 2024, suit de très près les évolutions législatives européennes, tels que le « Cadre financier pluriannuel ». Conjointement avec le bureau français, nous créons des alliances avec différents secteurs et diffusons nos messages par le biais d'événements qui associent scientifiques et responsables politiques. Nous développons des documents de plaidoyer à l'attention des spécialistes et politiciens du secteur. Ces documents associent une haute expertise technique du secteur ainsi que de la recherche approfondie des subventions en pêche. Nous développons également des produits de communication grand public comme notre newsletter régulière et nos actualités qui expliquent les enjeux fondamentaux des subventions publiques.
Dans un contexte de délitement démocratique et environnemental, il est en effet essentiel de mener une bataille culturelle au long cours pour installer notre vision des aides publiques et, plus généralement, de la gouvernance de l'océan.

Les subventions : un combat historique de BLOOM

2008-2009
BLOOM soutient la campagne d'Oceana auprès de l'OMC pour plaider la fin des subventions aux pêches néfastes.

2009-2013
BLOOM analyse les subventions aux flottes de pêche pratiquant le chalutage de fond en eaux profondes et montre que cette activité est structurellement déficitaire.

2014
BLOOM lance un programme de recherche consacré aux subventions à la pêche et constitue une base de données unique sur les bénéficiaires des fonds européens à la pêche en France et dans les autres pays de l'Union européenne.

2015-2021
BLOOM engage un bras de fer judiciaire avec la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture pour obtenir la transparence sur les bénéficiaires des subventions européennes en France.

2017
BLOOM mène une campagne de plaidoyer avec le groupe Varda auprès de l'OMC pour la conclusion d'un accord interdisant les subventions aux pêches néfastes.

2018
BLOOM révèle que les Pays-Bas ont alloué illégalement 21,5 millions d'euros pour développer la pêche électrique.

2019-2020
BLOOM fait campagne auprès de l'Union européenne dans le cadre de la réforme du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

2021
BLOOM dénonce l'allocation inéquitable et les fraudes aux aides accordées durant le COVID aux flottes de pêche française et néerlandaise.

2022
BLOOM rejoint la coalition européenne *Decarbonise Now* pour la décarbonation et la transition écologique des flottes de pêche européennes.

2023
BLOOM et l'Institut Rousseau produisent un chiffrage des subventions à la pêche en France.

2024
BLOOM dénonce la création du fonds illégal Breizh Up Pêche visant à financer le renouvellement de la flotte de pêche et gagne une première bataille juridique, au niveau européen, sur le dossier des aides publiques accordées à la pêche électrique par les Pays-Bas.

BLOOM AFFIRME SON STATUT D'EXPERT DES AIDES PUBLIQUES À LA PÊCHE DANS LA GRANDE BATAILLE DU NOUVEAU « CADRE FINANCIER PLURIANNUEL » EUROPÉEN

Le Cadre financier pluriannuel (en anglais « Multiannual Financial Framework » ou « MFF »), dont l'enveloppe devrait atteindre les 2000 milliards d'euros, est l'instrument principal qui déterminera l'utilisation de l'argent public européen pour la période de 2028 à 2034.

En juillet 2025, la Commission européenne a dévoilé une toute nouvelle structure de ce MFF, suscitant de vives réactions de la part des États membres. BLOOM a suivi de près ces évolutions : désormais, la Commission propose de fusionner des programmes qui existent depuis trente ans – y compris le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) – en un financement unique géré à travers des plans de partenariat nationaux.

Ce changement confère davantage de marge de manœuvre aux États membres, tout en réduisant le contrôle exercé au niveau européen, laissant *de facto* la possibilité aux États membres de reléguer au second plan les objectifs environnementaux et sociaux de l'Union européenne. De surcroît, il n'y a aucune garantie que les fonds publics soutiendront la restauration ou la protection des écosystèmes marins. En effet, le seul programme européen jusqu'alors entièrement consacré à l'environnement et à la conservation de la nature, le programme LIFE, dans la proposition de la Commission européenne, ne possède plus de ligne budgétaire dédiée, ce qui implique une incertitude importante quant au financement de ce type de projets.

BLOOM est l'une des seules ONG marines à développer une expertise pointue sur le sujet des aides publiques à la pêche et sur le MFF en particulier. Ceci nous a permis de faire partie des échanges et débat sur le sujet avec les décideurs politiques et d'être au cœur d'une alliance d'ONG marines. Nos recommandations au niveau européen ont en effet rallié 60 organisations dans toute l'Europe.

BLOOM S'EST BATTUE POUR METTRE FIN AUX EXEMPTIONS FISCALES SUR LES CARBURANTS FOSSILES POUR LA PÊCHE

Au niveau mondial, les aides au carburant (incluant les exonérations de taxes) représentent la majorité des subventions attribuées au secteur de la pêche (22%)[10]. L'élimination de ces subventions constitue donc une étape essentielle pour à la fois lutter contre la surpêche et relever les défis climatiques mondiaux.

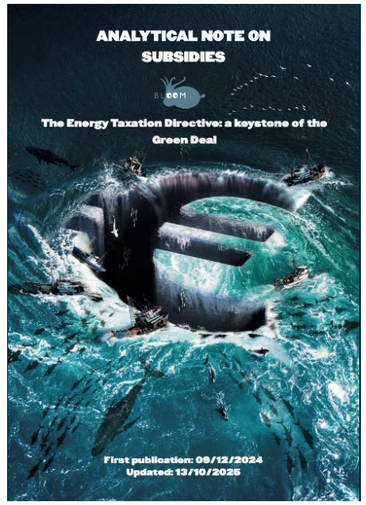
[10] Sumaila et al., « Updated estimates and analysis of global fisheries subsidies », Marine Policy, 109, 2019, https://doi.org/10.1016/j.marpol.2019.103695.

En Europe, depuis 2003, la directive sur la taxation énergétique (ETD), oblige les États membres à accorder **des exemptions fiscales sur les carburants aux secteurs de la pêche, de l'aviation et du transport maritime.** Cette mesure n'est rien d'autre qu'une subvention aux énergies fossiles. Les pertes fiscales liées à ces exemptions sont colossales : dans l'ensemble de l'UE, l'aviation échappe chaque année à 21,3 milliards d'euros[11] de taxe, le transport maritime à 24 milliards[12] et la pêche à 1,5 milliard[13], soit 46,8 milliards d'euros de recettes perdues.

Dans le cadre du Pacte Vert, la Commission européenne a proposé en juillet 2021 une série de mesures juridiquement contraignantes (appelées « Fit for 55 ») visant à réduire nos émissions de CO2 de 55% par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2030. La révision de la directive sur la taxation de l'énergie (ETD) en est l'une des pièces maîtresses.

BLOOM a développé une campagne au niveau européen pour soutenir l'introduction graduelle d'une taxation aux carburants fossiles utilisés par les navires de pêche. Nous proposons de coupler l'introduction d'une taxation proportionnelle aux volumes annuels consommés de manière à favoriser les navires de la petite pêche côtière, moins consommateurs de gasoil, par rapport aux navires les plus énergivores. Nous avons développé un papier scientifique à ce sujet qui a été présenté en juin 2025 au sein d'un groupe de travail d'experts à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Bien que la révision de la directive sur la taxation de l'énergie ait représenté une opportunité majeure de mettre fin à une part substantielle des subventions aux énergies fossiles au sein de l'Union européenne, le sujet ne bénéficiait d'aucune couverture médiatique. Nous avons donc **sorti ce dossier législatif des limbes médiatiques.** Dans cette optique, nous avons **poursuivi notre travail approfondi avec des experts de différentes spécialités afin de construire un argumentaire robuste** ce qui a ensuite donné lieu à la publication d'une note analytique. Le 14 mai 2025, nous avons organisé un événement au Parlement européen en collaboration avec des députés européens de trois partis différents (The Greens, Renew and S&D) qui a réuni des parlementaires, des représentants de la Commission européenne, des ONG et des experts financiers.



Note analytique publiée par BLOOM le 13 octobre 2025

Sur le terrain, **nous avons noué de nouvelles alliances avec des représentants européens et nationaux du secteur ferroviaire, des syndicats et des ONG** afin de porter un message commun. **Nous avons également coordonné et co-signé plusieurs lettres à l'attention des 27 Ministres des finances européens** responsables de la révision en cours. Nous avons également adressé une lettre ouverte au Commissaire européen au climat, au net zéro et à la croissance propre, le Néerlandais Wopke Hoekstra, afin de **dénoncer la différence de traitement fiscal entre l'aviation et le ferroviaire.** Nous avons également coordonné le travail de scientifiques et d'économistes à travers toute l'Europe pour souligner auprès des décideurs l'importance de limiter le coût de l'inaction climatique en imposant une taxation à la plus polluante des énergies. Enfin, nous avons multiplié les réunions avec les représentations permanentes des différents États membres, ainsi qu'avec le cabinet du Commissaire Hoekstra et les services de la DG TAXUD et de la DG MARE de la Commission européenne.

Toutes ces actions nous ont permis de mettre en lumière un sujet initialement méconnu du grand public, en l'inscrivant dans le contexte plus large de la COP30 et du démantèlement du Green Deal européen. Notre mobilisation a ainsi conduit des députés français, belges et allemands à interpeller leurs gouvernements respectifs sur cette question. En Belgique, l'ensemble des partis francophones de l'opposition se sont positionnés publiquement en faveur de notre message et ont été rejoints par l'un des partis membres du gouvernement.

En outre, nos interpellations et publications sur les réseaux sociaux ont touché des centaines de milliers d'Européens, suscitant parfois de vives réactions de la part de certains élus nationaux. Le sujet a également bénéficié **d'une couverture médiatique significative,** tant dans la presse spécialisée (Politico, Contexte) que dans la presse grand public de plusieurs pays européens, notamment en France, en Allemagne et en Belgique. **Cette reconnaissance de notre expertise s'est concrétisée par une invitation du comité FISC du Parlement européen, où nous avons été auditionnés** en tant qu'experts afin de partager notre analyse du dossier.

Finalement, le 13 novembre 2025, les ministres des Finances de l'Union européenne ne se sont pas accordés sur le texte proposé par la présidence danoise pour une révision de la directive sur la taxation de l'énergie (ETD). **Cela a évité l'adoption d'un texte désastreux** qui voulait maintenir jusqu'en 2035 les exonérations fiscales sur les carburants utilisés dans l'aviation, le transport maritime et la pêche. **Néanmoins, l'Union européenne maintient un cadre fiscal obsolète** et, à l'opposé des déclarations faites par les dirigeants européens à la COP30 au Brésil, échoue à mobiliser l'un des leviers majeurs de réduction des gaz à effet de serre : la taxation des énergies fossiles.

Les discussions au sein du Conseil de l'Union européenne sur la révision de

[11] https://www.transportenvironment.org/articles/every-hour-european-governments-lose-out-on-e4-million-in-aviation-taxes
[12] https://www.transportenvironment.org/articles/eu-shippings-24bn-year-fossil-tax-holidays
[13] https://our.fish/wp-content/uploads/2021/09/FUEL-SUBSIDIES-SUMMARY_EN_2021.pdf



Événement au Parlement européen sur l'Energy Taxation Directive (ETD) le 14 mai 2025



Press Briefing à Bruxelles le 13 octobre 2025



Audition de Flaminia Tacconi, directrice de la campagne Subventions chez BLOOM, au Parlement européen le 20 novembre 2025

la directive sur la taxation énergétique se sont enlisées depuis ce vote. Notre demande à la Commission européenne est de retirer sa proposition législative et préparer une nouvelle proposition à la hauteur des défis climatiques et énergétiques auxquels fait face le secteur.

BLOOM A ACTIVEMENT PARTICIPÉ À LA VALORISATION D'UNE NÉCESSAIRE TRANSITION DE LA PÊCHE

Lancé en 2023, le Partenariat pour la transition énergétique de la pêche et de l'aquaculture est une initiative de la Commission européenne qui vise à établir une feuille de route alignant les secteurs de la pêche et de l'aquaculture sur les objectifs de neutralité climatique de l'UE en 2050.

Pleinement engagée dans ce processus, BLOOM a participé aux panels de discussions et à la rédaction de recommandations afin de faire prévaloir la voix de la science et des petits pêcheurs artisans. Plus particulièrement, nous avons mis un point d'honneur à défendre l'idée que la décarbonisation et la transition du secteur de la pêche ne peuvent se faire sans aborder la question des méthodes de pêches les plus émettrices et destructrices (en particulier le chalutage). Il est en effet nécessaire d'en sortir le plus rapidement possible, tout en accompagnant les pêcheurs dans cette transition.

Par ailleurs, nous suivons de près la rédaction de la feuille de route basée sur les différentes contributions récoltées dont la publication est, à ce stade, prévue pour le premier trimestre 2026.

NOUS AVONS DÉNONCÉ L'USURPATION DES AIDES BREXIT DANS UN NOUVEAU RAPPORT D'ENQUÊTE

Après la découverte de fraudes massives aux aides COVID en 2022, nous avons révélé un nouveau scandale financier majeur et des dysfonctionnements graves aux Pays-Bas dans le secteur de la pêche industrielle, en lien avec les autorités publiques.

Dans le cadre de la Réserve d'ajustement au Brexit (RAB) adoptée par l'Union européenne, l'État français a mis en place en 2022 un Plan d'Accompagnement Individuel (PAI) censé indemniser les pêcheurs ayant subi les conséquences de la fermeture des eaux britanniques et de la réduction des quotas en raison du Brexit, en contrepartie du démantèlement d'un ou plusieurs de leurs navires. Nous avons analysé ce dispositif d'aide et montré que le gouvernement a modifié a posteriori l'arrêté définissant les critères d'éligibilité aux aides de façon à en garantir l'accès aux plus grandes entreprises sans que ces dernières aient nécessairement subi des conséquences du Brexit. Les industriels de pêche bretons ont ainsi fait main basse sur les aides Brexit au détriment des Hauts-de-France.



Publication de notre rapport « Breizhit » le 29 avril 2025

Les principaux gagnants de ce système d'aides publiques sont :

- **Les Big Five, qui ont perçu 53,2 millions d'euros sur les 135 millions de l'enveloppe, soit 40% de toutes les subventions versées.** Six de leurs navires-usines, mesurant entre 94 et 142 mètres ont à eux seuls touché 22,6 millions d'euros pour rester à quai, sans qu'ils aient réduit ou cessé (même temporairement) leur activité de pêche.

- **Les chalutiers ayant pratiqué la pêche électrique, avec 69,4 millions d'euros reçus**, dont 61 millions pour leur démantèlement et 8 millions pour des arrêts temporaires. Ces nouvelles subventions pour pallier l'arrêt de la pêche électrique constituent un nouveau scandale, alors qu'en janvier 2025 le tribunal de l'Union européenne établissait déjà que la Commission européenne avait manqué à ses obligations en matière de contrôle des aides d'État pendant des années dans ce dossier. Loin d'être dû au Brexit, leur démantèlement est avant tout lié à leur extrême dépendance au carburant et à leur incapacité à être rentables sans recours à la pêche électrique, mortifère pour la biodiversité. Le soutien financier apporté à ces navires ayant pratiqué la pêche électrique est d'autant plus préoccupant que le Commissaire européen Costas Kadis a ouvertement affiché sa volonté de réintroduire cette pratique de pêche désastreuse pour les écosystèmes marins.

Cette enquête sur l'argent public alloué aux pêches industrielles a permis de démontrer, une fois de plus, le non-sens économique et écologique de ce système. Elle a renforcé notre plaidoyer pour une réorientation des fonds accordés au secteur et remis un coup de projecteur sur les dangers d'une possible réouverture de la pêche électrique.

EN 2026, L'ENJEU DU PROCHAIN CADRE FINANCIER PLURIANNUEL (MFF)

Les négociations du prochain Cadre financier pluriannuel (MFF) seront intenses, tant les enjeux sont importants, la situation géopolitique aléatoire, les réponses à la crise climatique plus urgentes que jamais et les formations politiques s'affichant hostiles aux changements indispensables, alors même que les citoyens réclament des changements structurels. Cette bataille se déroulera aussi bien au Conseil qu'au Parlement européen. En prévision de ce futur bras de fer, nous avons déjà préparé nos demandes. Celles-ci reflètent l'état de la science et les recommandations qui permettraient enfin que l'argent des citoyens européens finance la préservation de leur avenir et de leurs conditions de vie, et non leur destruction.

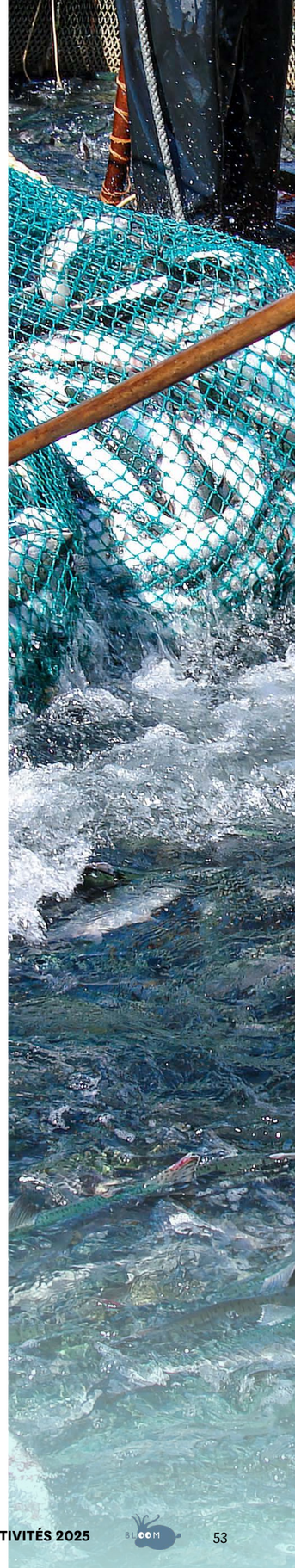
Chiffres clés

13 Nombre de posts sur les réseaux sociaux

7 988 041 Nombre d'impressions sur nos posts (partages, vues, likes, commentaires)

7 Nombre de communiqués de presse envoyés

60 Nombre de retombées presse





ACTIONS EN JUSTICE

Le levier juridique fait désormais pleinement partie des voies d'action de BLOOM. Sur les terrains précontentieux, contentieux ou stratégiques, BLOOM a continué, en 2025, de mobiliser le droit comme un outil de défense, de responsabilisation et de protection au service d'objectifs restés inchangés.

Cet engagement pour la protection de l'environnement a par ailleurs été consacré par l'obtention de l'agrément au titre des associations de protection de l'environnement. Cet agrément ministériel permet de reconnaître officiellement les associations qui agissent dans l'intérêt général pour la défense de l'environnement. Il permettra à BLOOM de davantage participer aux débats publics et de faciliter sa mobilisation devant les tribunaux.

NOTRE OBJECTIF : LUTTER CONTRE LA FRAUDE, LES ILLÉGALITÉS ENVIRONNEMENTALES ET L'AVEUGLEMENT POLITIQUE

Nos actions en justice portées aux niveaux européen et français, devant le juge judiciaire et administratif ou des autorités de régulation, n'ont qu'un seul objectif : faire condamner les compromis court-termistes, politiques et industriels, qui continuent de sacrifier l'environnement en contournant un cadre juridique devant en garantir la protection. Le droit est un outil dynamique qui doit être appréhendé en cohérence avec l'époque.

NOS ACTIONS : INVESTIGATIONS, RENCONTRES AVEC LE MILIEU JUDICIAIRE, SAISINES D'AUTORITÉS DE CONTRÔLE, DU JUGE EUROPÉEN ET FRANÇAIS, RECOURS DEVANT LES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES ET PÉNALES

Le levier juridique nous permet d'agir de façon transversale au soutien de l'ensemble des combats et campagnes de BLOOM.

NOTRE IMPACT : MAINTIEN D'UN FORT NIVEAU DE PRESSION ET SENSIBILISATION D'ACTEURS CLEFS, DES ARBITRAGES FAVORABLES, DES QUESTIONS CRUCIALES POSÉES AUX JURIDICTIONS JUDICIAIRES

2025 a été une année décisive, particulièrement riche en activité. BLOOM a continué de se mobiliser juridiquement pour porter ses combats mais a aussi dû faire face à des attaques inédites. C'est donc aussi pour défendre sa propre intégrité que BLOOM a agi en justice.

Ce nouveau front juridique traduit, d'une part, la désinhibition de nos adversaires et des méthodes employées pour discréditer notre travail et, d'autre part, l'efficacité des actions de BLOOM, seul élément explicatif de ces attaques.

- BLOOM a introduit 13 nouveaux recours contentieux en 2025 afin de faire valoir des enjeux de transparence en obtenant des documents publics ; de contraindre des sociétés à répondre à leur obligation de publication de documents financiers ; de mettre Carrefour face à ses responsabilités sur le contrôle de sa chaîne d'approvisionnement en thon ; de faire constater et cesser le préjudice écologique à l'œuvre dans les eaux françaises et largement imputable à la pratique du chalutage ; et bien d'autres questions encore.

- BLOOM a également saisi à plusieurs reprises des autorités de régulations sectorielles (en matière journalistique, publicitaire, politique) pour faire état de manquements déontologiques de la part d'acteurs au cœur de nos actions et du jeu démocratique.

- En parallèle, BLOOM a bien sûr continué de suivre et alimenter les actions initiées en 2024 en étayant et précisant nos arguments juridiques

- Enfin, BLOOM s'est défendue en saisissant notamment la justice pénale face à des attaques juridiques et matérielles.

Chiffres clés

3 signalements auprès de la Commission européenne

4 demandes d'informations

3 plaintes pénales

6 recours administratifs

3 recours judiciaires

3 saisines d'autorités de régulations sectorielles

AIRES MARINES PROTÉGÉES

Face au double constat de la destruction des milieux marins et de l'incurie politique, encore mise en exergue par l'échec de la troisième conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC), accueillie par la France en juin 2025, BLOOM a saisi le juge administratif pour faire reconnaitre et cesser le préjudice écologique causé par le chalutage, en particulier de fond, dans les eaux françaises.

Pour porter cette action et obtenir la cessation du préjudice écologique, BLOOM a adopté une approche globale inédite en analysant les atteintes imputables au chalutage sur les quatre façades maritimes métropolitaines et en se fondant sur l'ensemble des réglementations pertinentes (nationales et européennes).

BLOOM a constaté et dénoncé de multiples manquements de la France : non atteinte du bon état écologique des eaux, non prise en compte des analyses de risque pêche dans les zones Natura 2000, chalutage de fond abusif dans les 3 milles nautiques et en Méditerranée.





PÊCHE INDUSTRIELLE

BLOOM a déposé plainte auprès de la Commission européenne pour violation du droit de l'Union européenne, contre la France, l'Espagne et le Portugal. Après plus d'une année de recherche menée conjointement avec la Deep Sea Conservation Coalition (DSCC) et l'ONG Marine Conservation Institute, BLOOM a publié une étude inédite (revue scientifique Science Advances) constatant plus de 400 cas de fraudes de navires sous pavillon de ces États qui continuent de pêcher dans des zones qui leur sont pourtant interdites en raison de l'extrême fragilité des écosystèmes. Plus spécifiquement ces navires ont enfreint deux interdictions européennes : celle, en vigueur depuis 2017, de procéder à du chalutage de fond à plus de 800 mètres de profondeur dans l'Atlantique Nord ; et celle de pêcher (entre 400 et 800 mètres) dans les 87 zones relevant d'écosystèmes marins vulnérables (EMV) fermées par Bruxelles depuis novembre 2022.

MARCHÉS - GRANDE DISTRIBUTION

Après deux ans de dialogue stérile dans le cadre de deux mises en demeure de Carrefour par BLOOM, l'une en novembre 2023, et l'autre en avril 2024 avec Foodwatch, **les associations ont assigné Carrefour devant le tribunal judiciaire de Paris pour manquement à son devoir de vigilance dans sa filière thonière.** Sont en cause les atteintes environnementales et humaines de l'industrie du thon tropical, celle qui produit les conserves dont raffolent les Européens et les Français. Largement documentées, ces atteintes doivent conduire les acteurs clés, comme Carrefour, à prendre des mesures concrètes sur l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement.

Restant dans son rôle de vigie citoyenne jusqu'aux derniers jours de l'année, BLOOM a déposé plainte auprès du Jury de déontologie publicitaire (JDP) de l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité



Extrait de la publicité dite du « loup mal aimé », « conte de Noël » publicitaire d'Intermarché diffusé à partir du 6 décembre 2025 à la télévision.

(ARPP) contre la publicité d'Intermarché dite du « loup mal aimé ». Qualifiée et perçue à tort comme un conte, c'est pourtant bien une publicité d'un acteur majeur de l'agroalimentaire et de la pêche industrielle (Intermarché détient sa propre flotte de pêche leader en France, la Scapêche) contre laquelle BLOOM a agi.

Cette plainte vise à comprendre la réalité des motivations qui ont guidé la création de cette pub en forme de conte (ayant nécessité plus de 18 mois de travail et mobilisé une centaine de personnes, aucun plan ni aucun détail n'y a été laissé au hasard) et surtout les nombreux manquements aux règles de la déontologie publicitaire : non-respect des règles en matière de messages écocitoyens ; manquement à l'obligation de véracité des actions de l'annonceur ; non-respect des règles d'identification et de transparence du contenu publicitaire ; manquement à l'obligation d'attention particulière devant être portée à l'égard des enfants et adolescents. Des règles établies afin de protéger le consommateur des dérives publicitaires.

En dépit du succès de cette publicité ou de certains messages à saluer comme celui de l'union et de convivialité, il était nécessaire de faire état de ces manquements et de demander à Intermarché d'y répondre.

QUESTIONS DÉMOCRATIQUES

BLOOM mobilise également les voies d'action offertes dans le cadre de la régulation des activités politiques, médiatiques ou économiques. En particulier, les règles déontologiques fixées et les contrôles exercés en la matière permettent des rappels à l'ordre nécessaires.

Dans un contexte de banalisation des fake news et de post-vérité, l'intégrité des médias est plus que jamais requise. Les choix opérés par certains journaux/journalistes de déconsidérer ces principes doivent nous alerter systématiquement.

C'est à ce titre que BLOOM a saisi le Conseil de déontologie journalistique et de médiation (« CDJM ») à la suite de la publication d'articles à charge contre BLOOM publiés sans contradictoire dans le journal « Le Marin ». En matière médiatique, le CDJM assure le contrôle des principes déontologiques essentiels à l'exercice de la profession de journaliste et à la bonne information. Au titre de ces principes figurent notablement la véracité, le contradictoire, l'exactitude, l'impartialité, etc. Dans un avis rendu le 8 juillet 2025, il a donné raison à BLOOM constatant des manquements journalistiques dans le traitement de nos actions.

À la veille du vote final de validation par le Parlement européen du premier paquet législatif « Omnibus » inaugurant la grande dérégulation des lois européennes, **BLOOM a saisi l'organe de contrôle déontologique du Parlement européen contre le rapporteur du texte, l'eurodéputé suédois Jörgen Warborn, pour violation du code de conduite des députés et conflit d'intérêts.**

Les activités externes de M. Warborn et le renforcement de ses liens avec les artisans américains de la dérégulation européenne sont légitimement apparus en contradiction avec son rôle de premier ordre dans l'adoption de la directive Omnibus I.

Or, le droit de l'Union Européenne reconnaît que la notion de conflit d'intérêts renvoie également à celle dans laquelle l'intérêt identifié « peut, aux yeux du public, paraître influer sur un exercice impartial et objectif des fonctions officielles ». Il est donc attendu du Comité consultatif la conduite d'une enquête interne exhaustive sur la compatibilité de son rôle de rapporteur et de député européen avec ses autres fonctions au titre du lobbying qu'il aurait lui-même exercé.
D'autres ONG, dont Transparency international UE, Corporate Europe Observatory, Friends of the Earth Eur, Notre Affaire à Tous, ont également saisi le Comité contre M. Warborn.

Pour rappel, le rôle de ce Comité et les règles déontologiques des députés avaient été renforcés, bien qu'insuffisamment, après le choc suscité par le « Qatar gate » en 2022 : ce scandale avait donné à voir la réalité des immixtions jusqu'au cœur du Parlement européen de puissances étrangères hostiles aux intérêts de l'Union.

DÉFENDRE BLOOM CONTRE DES ATTAQUES CIBLÉES

En 2025, BLOOM a dû faire face à un accroissement spectaculaire des attaques des lobbies. Tandis que notre mobilisation durant l'année d'UNOC a été totale, BLOOM a subi dégradations, perturbations, harcèlement.

BLOOM a réagi systématiquement. En dénonçant ces attaques, en œuvrant davantage et en saisissant la justice et en déposant plainte pour faire état de la réalité de ces attaques et de l'organisation de nos adversaires qui ont incontestablement franchi un nouveau cap dans la violence et la mobilisation des moyens de pression.





CONSULTATIONS PUBLIQUES

7 FÉVRIER - ALERTE SUR LES INSUFFISANCES EN RÉPONSE À UNE CONSULTATION DE L'UNION EUROPÉENNE SUR LA PROTECTION STRICTE

BLOOM a participé à une consultation publique de la Commission européenne destinée à récolter les avis de la société civile et de tous porteurs d'intérêt concernant le règlement relatif à la restauration de la nature et en particulier les formats standards pour les plans nationaux de restauration (actes d'exécution). Nous constatons que 86% des aires marines soi-disant protégées dans l'Union européenne restent exposées à des pratiques de pêche destructrices comme le chalutage, à l'encontre des standards internationaux de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) qui exigent l'interdiction de toute activité industrielle dans les zones protégées. Pour garantir la restauration effective de 20% des écosystèmes marins européens, BLOOM demande à ce que :

- Le PNRN (plan national de restauration de la nature) oblige chaque État membre à détailler les restrictions qu'il applique dans ses aires marines protégées, en alignement avec les normes internationales - notamment l'interdiction des navires de pêche de plus de 12 mètres et des techniques destructrices.
- Un reporting clair soit effectué sur les surfaces bénéficiant d'une « protection stricte » au sens de la Commission européenne, c'est-à-dire sans aucune activité extractive.

L'objectif de BLOOM est d'éviter les effets d'annonce et d'assurer une protection et une restauration réelles des écosystèmes marins, comme le recommandent le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) et l'IPBES (Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques).

11 FÉVRIER - CONTRIBUTION À LA CONSULTATION PACTE OCÉAN DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

Dans cette contribution, BLOOM salue **la proposition de la Commission européenne de développer un Pacte pour l'Océan,** intrinsèquement complémentaire au Green Deal. Nous insistons sur la nécessité de combiner mesures sociales, économiques et environnementales, grâce à un Fonds européen réservé à l'océan. Nous détaillons 15 mesures urgentes correspondant aux 15 points portés par la Coalition citoyenne pour la protection de l'océan (convertis en 20 points à l'approche de l'UNOC) et les trois piliers sur lesquels le Pacte doit se construire :

- **1) Arrêter de détruire**, donc stopper la pêche industrielle destructrice, qui selon l'IPBES a été l'activité la plus dommageable pour les écosystèmes marins ces cinquante dernières années.
- **2) Protéger les habitats marins**, avec de véritables aires marines protégées selon les standards de l'UICN. Actuellement, 86% des zones marines « protégées » de l'UE sont soumises au chalutage. Les aires marines protégées doivent interdire toutes activités industrielles, notamment la pêche par navires de plus de 12 mètres et les techniques de chalutage.
- **3) Protéger l'océan et l'humanité du dérèglement climatique** en interdisant tout nouveau projet fossile et soutenant un traité de non-prolifération, en légiférant pour empêcher les entreprises européennes de participer à des projets fossiles approuvés après 2021.

17 AVRIL - RÉPONSE À UNE CONSULTATION SUR LA PÊCHERIE DE « LÉGINE » DANS LES TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES

Nous avons, avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), dénoncé dans notre réponse à cette consultation un net recul environnemental dans le nouveau plan de gestion de la pêcherie de légine pour la période 2025-2028, en particulier la réduction drastique du poids des critères écologiques dans l'attribution des quotas et l'absence de mesures pour limiter les captures massives de requins et de raies. L'introduction d'un sous-quota fixe attribué automatiquement aux navires neutralise presque entièrement les critères incitatifs du plan précédent, tandis que les obligations réglementaires de la Réserve naturelle - notamment la réduction des captures accessoires - ne sont pas respectées. Face à ces insuffisances et au non-suivi des recommandations scientifiques, les deux organisations rendent un avis défavorable et demandent une révision profonde du plan, incluant un renforcement des critères environnementaux, la mise en place d'un plan de réduction des captures d'élasmobranches, davantage de transparence et une prise en compte stricte des avis scientifiques.

AVRIL - SE BATTRE CONTRE LE GREENWASHING DE LA POLITIQUE FRANÇAISE EN MÉDITERRANÉE

En avril 2025, le Ministère de la Transition écologique organise une consultation sur un « Projet d'arrêté portant de **nouvelles zones de fermeture spatio-temporelles en mer Méditerranée,** [dans le golfe du Lion], pour certains navires battant pavillon français pour l'année 2025 ». Alors que la Méditerranée est en proie à des canicules marines inédites, et que près de 60% des populations de poissons y sont surexploitées, BLOOM déplore le manque d'ambition de ce projet. Les mesures proposées sont ponctuelles, permettent de continuer à autoriser le chalutage dans les aires marines protégées, et d'augmenter in fine l'activité de pêche au chalut. Qui plus est, le golfe du Lion abrite plus d'une trentaine d'aires marines dites protégées : Parc naturel marin du golfe du Lion, Parc national des Calanques, site Natura 2000 Posidonies de la Côte des Albères, site Natura 2000 Baie de la Ciotat, Archipel des Ambiez, Six-Fours, Parc marin de la Côte Bleue, Réserve de biosphère de Camargue... BLOOM rappelle au gouvernement français les demandes très claires des scientifiques, à savoir l'interdiction du chalutage et de toutes les activités et infrastructures industrielles dans les aires marines protégées. Dans ce cadre, BLOOM porte trois demandes précises dans la contribution soumise au Ministère :

- L'interdiction totale et définitive du chalutage au sein des aires marines protégées, et la protection « stricte » d'1/3 de ces zones, soit l'exclusion de toute activité extractive
- La suppression des dérogations dans la bande côtière des 3 milles nautiques
- La planification d'une transition du secteur, afin de viser une déchalutisation des flottes.

21 AVRIL - DEMANDER UNE MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DE LA POLITIQUE COMMUNE DES PÊCHES

La Commission européenne a conclu, le 21 avril 2025, **une consultation publique concernant l'avenir de la Politique commune de la pêche (PCP).** BLOOM a participé à cette consultation pour souligner que l'heure n'est pas à une révision de la PCP mais bien à sa mise en œuvre effective. Entamer aujourd'hui une réforme de la PCP, dans un contexte où le Parlement européen est dominé par la droite conservatrice et l'extrême droite, signifie s'engager dans un processus législatif semé d'embûches, à l'issue incertaine, qui pourrait aboutir à une immense fragilisation du cadre réglementaire en matière de protection des écosystèmes marins et de défense de la petite pêche côtière, alors que celle-ci est davantage pourvoyeuse d'emplois, plus économe en énergie, plus respectueuse du puits de carbone océanique et des écosystèmes.

30 JUILLET - RÉHAUSSER LE NIVEAU D'AMBITION DE LA STRATÉGIE FRANÇAISE MER ET LITTORAL

Dans le cadre de la **consultation sur la mise à jour des documents stratégiques de façade (DSF),** BLOOM a publié sa contribution et formule une série de recommandations visant à réhausser le niveau d'ambition des objectifs fixés par la planification maritime pour chaque façade : politique de protection du milieu marin, activités maritimes et développement de l'éolien en mer. BLOOM appelle à prendre des mesures ambitieuses pour engager la transition sociale et écologique de la pêche française.

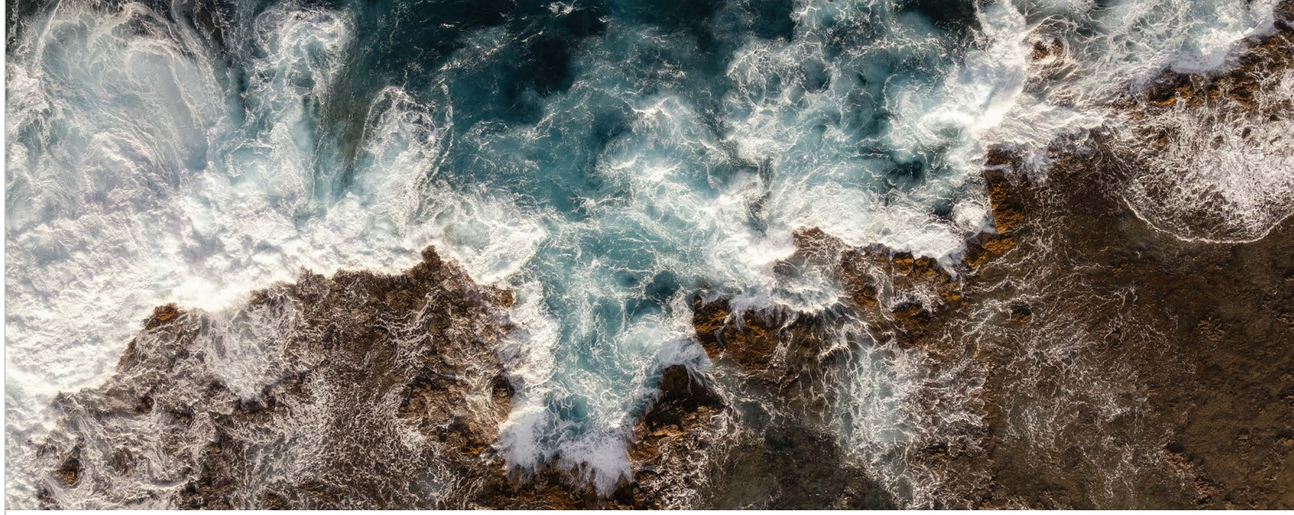


26 SEPTEMBRE - BLOOM CONTRIBUE À UNE CONSULTATION SUR L'INTERDICTION DU CHALUTAGE DANS 42 AIRES MARINES PROTÉGÉES BRITANNIQUES

Dans le cadre de la consultation mise en place par le gouvernement britannique pour interdire le chalutage dans 42 aires marines protégées nationales, BLOOM dépose sa contribution pour saluer l'ambition du Royaume-Uni dans la mise en place d'aires marines véritablement protégées des techniques de pêche destructrices comme le chalutage. Ce faisant, BLOOM appelle les États voisins des eaux sous juridiction anglaise à s'aligner sur ce modèle de protection afin que la responsabilité de protection de notre océan, bien commun à tous, soit partagée et portée par tous.

16 OCTOBRE - BLOOM DÉNONCE L'IMPOSTURE DE LA PROTECTION DU PARC MARIN D'IROISE

En octobre, le **Parc naturel marin d'Iroise (PNMI) ouvrait une consultation publique portant sur le renouvellement de son plan de gestion,** huit mois à peine après le scandale du renouvellement de 42 licences de pêche au chalut par le parc en pleine aire marine protégée, que BLOOM avait déjà dénoncé. Nous avons déposé notre contribution dénonçant l'imposture de la non-protection mise à l'œuvre dans le PNMI, qui autorise en son sein des techniques de pêche particulièrement destructrices comme le chalutage de fond et la senne. En somme, le PNMI n'a de protégé que le nom, et ne sert qu'à gonfler les chiffres du gouvernement français qui se félicite d'avoir déjà atteint plus de 30% d'aires marines protégées, sans qu'aucune de ces aires ne correspondent à la définition qu'en donne l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) : une zone sans aucune activité ni infrastructure industrielle. Dans sa contribution, BLOOM dénonce l'hypocrise totale du PNMI qui réalise l'exploit de renouveler son plan de gestion sans qu'aucun sujet lié à l'interdiction de ces méthodes destructrices ne soit jamais abordé. Cette note, déposée publiquement sur le site du Ministère de la Transition Écologique, a pu servir de base à d'autres contributeurs qui ont repris certains éléments de langage de BLOOM dans leur propre contribution.



COALITIONS ET COLLABORATIONS

Tribunes

Le 5 février, BLOOM, accompagnée de plusieurs autres organisations, dont Blue Marine Foundation, Environmmental Justice Foundation, Oceana, Only One, Seas At Risk et la Fondation Tara Océan, signe une lettre d'interpellation à Emmanuel Macron et au Commissaire européen chargé de la Pêche et des Océans, Costas Kadis. Intitulée « La France passera-t-elle de la parole aux actes et adoptera-t-elle une véritable protection ? », cette tribune réclamant de véritables aires protégées françaises a eu de l'écho dans de nombreux médias dont Le Monde, RFI et L'Humanité.

Le 20 mars, Libération a publié une tribune écrite par le philosophe Baptiste Morizot et Claire Nouvian pour alerter sur la destruction des forêts marines animales par le chalutage, technique de pêche industrielle dévastatrice pour ces écosystèmes fragiles et cruciaux pour la vie marine et terrestre.

Le 27 mars, dans une tribune parue dans Le Monde, des personnalités politiques de premier rang comme Marine Tondelier, François Ruffin, Anne Hidalgo, Raphaël Glucksmann, Manon Aubry et bien d'autres se sont engagées en faveur de véritables aires marines protégées, qui permettraient de créer des espaces aux deux tiers accessibles uniquement à la petite pêche artisanale (moins de 12 mètres, utilisant des engins sélectifs), laissant un tiers à la nature.

Le 28 mars, lors du Climat Libé Tour (voir partie « BLOOM dans la presse et sur les réseaux sociaux »), un complément du journal Libération a publié une tribune rédigée par BLOOM et signée par plus de 70 ONG membres de la Coalition Citoyenne pour la Protection de l'Océan, pour appeler à la création de véritables aires marines protégées françaises, permettant la protection du puits de carbone océanique. Dès le jour de sa sortie, la tribune a été le deuxième article le plus lu parmi l'ensemble des articles de Libération sortis ce même jour.

Le 23 mai, à la veille de la clôture du Festival de Cannes, 86 artistes et personnalités du cinéma dont Céline Sallette, Romane Bohringer, Lucie Lucas, Léa Seydoux, Emmanuelle Béart, Swann Arlaud, Ariane Ascaride, Antoine de Caunes, Dominik Moll, ou encore Isabelle Nanty, ont signé une tribune initiée par BLOOM et publiée dans Le Nouvel Obs pour demander une réelle protection de l'océan.

Le 20 octobre, un collectif de politiques et de responsables associatifs, dont Anna Cavazzini, Raphaël Glucksmann, Paul Magnette, Claire Nouvian et Lara Wolters, exprime sa crainte, dans une tribune publiée dans Le Monde, de voir triompher la volonté conservatrice de revenir sur les principales avancées environnementales, sociales et en matière de droits humains votées en Europe.

Le 18 novembre, dans une tribune publiée dans Le Nouvel Obs, plus de 250 entreprises, syndicats, organisations et personnalités de plus de 30 pays, dont Claire Nouvian, demandent aux chefs d'État de l'Union européenne de ne pas céder sur le règlement Omnibus I qui menace l'héritage de la lutte européenne contre le réchauffement climatique.

Durant l'année 2025, notre association s'est également positionnée dans plusieurs lettres ouvertes, en s'associant parfois à d'autres ONG et organisations :

« Ursula von der Leyen: Protect people, nature, and democracy in EU regulations » - Le 13 janvier, une lettre ouverte commune, initiée notamment par les Amis de la Terre Europe, Climate Action Network Europe, BLOOM et plus de 270 organisations de la société civile, syndicats, groupes de consommateurs, organisations agricoles, groupes de défense des droits civils et organisations environnementales représentant des millions de citoyens, demande à la Présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, d'éviter la déréglementation et de donner la priorité à la protection des personnes, de la nature et de la démocratie dans ses processus de prise de décision.

Lettre au Président de la République - Le 30 janvier, BLOOM adresse une lettre au Président de la République en appelant à sa responsabilité face à l'urgence climatique et à l'insuffisance du programme de la Conférence des Nations Unies sur l'Océan. Il est de son pouvoir et de son devoir de saisir cette opportunité politique pour prendre des mesures indispensables et concrètes contre la destruction de l'océan, en interdisant notamment la pêche industrielle dans les aires marines dites « protégées » et en interdisant tout nouveau projet d'hydrocarbures.

Directive Omnibus : vers un affaiblissement historique des normes environnementales et sociales en Europe - BLOOM et 10 organisations alertent, dans une lettre ouverte du 26 février, sur la directive « Omnibus » : cette proposition de la Commission européenne démantèle des protections essentielles en matière de droits humains, d'environnement et de climat. Synonyme d'un affaiblissement majeur du devoir de vigilance ainsi que d'un recul de la transparence des entreprises, cette initiative marque un dangereux tournant de dérégulation. Dans cette lettre, nous appelions la France à empêcher ce recul historique.

Lettre aux défenseurs du chalutage - Le 17 avril, face à une offensive organisée des défenseurs de la pêche industrielle contre BLOOM suite à notre demande aux supermarchés de cesser de s'approvisionner auprès de navires pêchant au chalut dans les aires marines protégées françaises, BLOOM s'adresse aux défenseurs du chalutage dans une lettre ouverte. Celle-ci nous permet d'affirmer la poursuite de notre combat pour une pêche durable, la protection réelle de l'océan et une transition juste, en s'appuyant sur les faits et la transparence.

Lettre ouverte de 116 organisations à l'attention de Sébastien Lecornu : il est crucial de publier la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat afin de protéger la santé des Français - BLOOM et 116 organisations, dans une lettre ouverte du 24 septembre, pressent le gouvernement de publier la SNANC, la stratégie nationale censée fixer le cap de la France en matière d'alimentation, de nutrition et de climat. Face à l'urgence sanitaire, sociale et climatique, nous avons demandé une SNANC ambitieuse, cohérente scientifiquement et protectrice des plus vulnérables.

Lettre ouverte au commissaire Wopke Hoekstra - Le 12 novembre, alors que les ministres de l'UE s'apprêtaient à prendre une décision sur la révision de la directive sur la taxation de l'énergie (ETD) à Bruxelles, BLOOM a publié conjointement avec la Blue Marine Foundation, la CER (Communauté européenne du rail et des sociétés d'infrastructure) et l'UNIFE (Union des industries ferroviaires européennes) une lettre ouverte au commissaire Wopke Hoekstra appelant la Commission européenne à retirer la proposition actuelle si les États membres ne s'y opposent pas eux-mêmes.

Parlement européen : en pleine COP 30, droite et extrême droite s'allient pour sacrifier le climat et les droits humains (13 novembre)



Ursula von der Leyen, la Présidente de la Commission européenne, lors de son discours en ouverture de la session plénière générale des dirigeants à la COP30, début novembre 2025, pendant qu'à Bruxelles, la droite et l'extrême droite européennes proposaient, ni plus ni moins, la suppression pour les multinationales opérant au sein de l'UE de respecter l'accord de Paris et l'objectif de neutralité carbone à horizon 2050.
Crédit : Dati Bendo / Commission européenne

Noël avant l'heure pour les multinationales et l'extrême droite : l'UE s'accorde pour démanteler le devoir de vigilance européen (9 décembre) - BLOOM, aux côtés d'autres organisations dont CCFD – Terre solidaire, Notre Affaire à Tous, Reclaim Finance, Sherpa et Oxfam France, dans une lettre ouverte du 13 novembre, alertaient déjà sur le vote du Parlement européen qui, par une alliance inédite entre droite et extrême droite en pleine COP30, affaiblissait lourdement le devoir de vigilance. Un mois plus tard, dans notre lettre du 9 décembre, nous dénonçons la poursuite de ce démantèlement lors des négociations entre États membres et Parlement : les reculs sont confirmés, les multinationales largement exemptées, le climat effacé du texte et la responsabilité civile fragmentée. Face à cette dérive orchestrée sous la pression des lobbies et de puissances étrangères, nous appelons la France à refuser ce compromis réactionnaire et à défendre fermement l'intérêt général dans la phase finale des négociations européennes.

COALITION CITOYENNE POUR LA PROTECTION DE L'OCÉAN

18 janvier : Séminaire de formation et d'idéation avec des activistes de plusieurs organisations

BLOOM a organisé pour la seconde fois un séminaire océan avec la Coalition Citoyenne pour la Protection de l'Océan. Réunissant des organisations climat, des militants et militantes, des créateurs et créatrices de contenus et des activistes, il a permis d'offrir un cadre pour se former et co-construire des mobilisations et actions en vue de l'UNOC. Vingt et une personnes étaient présentes lors de la formation.





Séminaire de formation et d'idéation organisé par BLOOM le 18 janvier 2025

15 mars : Mobilisation dansée avec le collectif Minuit 12 devant le Trocadéro

Portée par la Coalition Citoyenne pour la Protection de l'Océan et en collaboration avec le collectif Minuit 12, **une mobilisation citoyenne et artistique a été organisée par BLOOM,** avec la présence de plus de 120 danseuses et danseurs **devant le Trocadéro et la Tour Eiffel, à l'approche du sommet SOS Océan** organisé par Emmanuel Macron à Paris du 30 et 31 mars.
Visionner la performance en vidéo sur Instagram (chorégraphie et bande son originales).







Mobilisation dansée avec le collectif Minuit 12 devant le Trocadéro, le 15 mars 2025
© Quentin Chevrier

21 mars : VIVANT(s), un évènement artistique, scientifique et citoyen unique au théâtre du Châtelet







Evénement VIVANT(s) au Théâtre du Châtelet, le 21 mars 2025 ©Claire Jaillard

À quelques jours du sommet SOS Océan organisé à Paris par la Présidence de la République les 30 & 31 mars 2025, BLOOM a organisé, grâce au généreux soutien du Théâtre du Châtelet, une soirée de création artistique et de réflexion scientifique pour obtenir la protection de l'organe vital de la planète : l'océan. Au programme : des interventions artistiques uniques, surprenantes, aussi belles et variées que la diversité du vivant.

Cet évènement unique par son ampleur et sa richesse a permis de fêter le premier anniversaire de la Coalition Citoyenne pour la Protection de l'Océan, en présence de nombreuses personnalités politiques, d'activistes et d'artistes : Franck Dubosc, Pénélope Bagieu, Olivier Poivre d'Arvor, Karima Delli, Guillaume Meurice, Assa Traoré, Leslie Melina. Aux côtés de plus de 2000 personnes, ils ont ainsi assisté à un spectacle politique aussi émouvant qu'engagé.



Evénement VIVANT(s) au Théâtre du Châtelet, le 21 mars 2025 ©Claire Jaillard

Ce spectacle a mêlé créations audiovisuelles dédiées aux scientifiques, chant, expérience sonore immersive réalisée par les frères Couzinier, danse par le collectif Minuit 12, mais aussi lecture d'un texte écrit par le philosophe Baptiste Morizot, lu par l'acteur Swann Arlaud. Féris Barkat, cofondateur de Banlieues Climat, et Adelaïde Charlier, cofondatrice de Youth for Climate Belgique, sont aussi venus faire entendre la voix de la jeunesse mobilisée, permettant ainsi de faire résonner des messages décisifs :

- L'océan se meurt et se vide à un rythme inégalé, mettant en péril notre avenir. La déforestation marine orchestrée par les lobbies de la pêche industrielle, le dérèglement climatique, la course effrénée à l'exploitation illimitée de l'océan détruisent la vie en tant que telle, mais aussi notre espoir pour un avenir meilleur.

- Il est possible d'éviter le décrochage du Système-Terre, en commençant par la solution la plus facile à mettre en œuvre : la protection des écosystèmes, la fin des deux principales menaces que sont le dérèglement climatique et la pêche industrielle.

Pour en savoir plus, lire notre actualité au sujet de cette soirée inédite.





Evénement VIVANT(s) au Théâtre du Châtelet, le 21 mars 2025 ©Claire Jaillard

18 mai : La Magma à Paris
7 juin : La « Marche Bleue » à Nice

À Paris, nous avons contribué le 18 mai à La Magma, une marche co-organisée par Le Collectif Minuit12 et Le bruit qui court, qui a rassemblé 2 000 personnes vêtues de bleu, unies par un même symbole inspiré des techniques de chasse des baleines qui utilisent des filets de bulles - une spirale unique brandie tout au long de l'année par des milliers de personnes.

À Nice le 7 juin, lors de La Marche Bleue portée par un collectif d'organisations (Seas at Risk, Oceana, Sufrider Europe, Birdlife, etc.) et soutenue par BLOOM, ce symbole était aussi largement présent. Ces marches ont permis une mobilisation citoyenne à grande échelle, unique, diversifiée et engagée en faveur de l'océan et de véritables aires marines protégées.



La marche Magma du 18 mai 2025 à Paris, réunissant 2000 personnes.
©Remy El Sibaïe





La Marche Bleue à Nice le 7 juin 2025

11 juin 2025 : Projection du documentaire Shifting Baseline

BLOOM a organisé une soirée inédite en collaboration avec Alternatiba Nice et AES Nice autour de la notion d'amnésie environnementale, au Cinéma Variétés de Nice. Nous avons diffusé un film inédit « Shifting Baseline », produit par BLOOM avec le soutien du fonds de dotation Le Poids du Vivant, suivi d'une table ronde avec Benoit Derijard, biologiste marin, Zoé Lavocat, responsable de la campagne Aires Marines Protégées chez BLOOM, et Guillaume Nery, apnéiste et réalisateur.





Projection du documentaire Shifting Baseline, 11 juin 2025

ACTIONS DE MOBILISATION

15 mars : Projection de slogans pour la protection de l'océan sur les falaises d'Étretat

Avec le collectif « the Artivist Network », BLOOM a organisé une action de mobilisation à la croisée de la création artistique et de l'engagement militant avec la projection de messages de mobilisation sur les falaises d'Étretat : « +3°C = 4 milliards de morts » ; « Sauvez nos vies, protégez l'océan, maintenant ».



Projection de slogan pour la protection de l'océan sur les falaises d'Étretat, 15 mars 2025

26 mars : Actions d'interpellation de la grande distribution

Nous avons lancé le 26 mars une action d'interpellation de la grande distribution avec des groupes locaux d'Extinction Rebellion, Alternatiba et La Marmite Rouge pour responsabiliser la grande distribution en demandant la fin d'approvisionnement en poisson pêché au chalut dans les aires marines protégées.

7 juin : Intervention sur scène lors du festival We Love Green aux côtés de l'artiste Camille

À la veille de l'ouverture de la Conférence des Nations Unies sur l'Océan, le 7 juin, nous sommes montés sur scène avec l'artiste et compositrice Camille, au festival We Love Green à Paris, qui a touché des milliers de spectateurs en interprétant une chanson inédite, écrite spécialement pour interpeller Emmanuel Macron en amont de l'ouverture de l'UNOC.

13 novembre : mobilisation citoyenne en amont du vote Omnibus, décisif pour l'avenir du devoir de vigilance des grandes entreprises européennes

En pleine COP30, l'Union européenne s'apprête à voter un texte qui vide de sa substance la directive sur le devoir de vigilance et ouvre la porte à une dérégulation massive du Green Deal. À l'approche de ce vote, BLOOM et le collectif Rise for climate Belgium organisent une mobilisation citoyenne éclair à Bruxelles pour appeler à un sursaut démocratique et empêcher la victoire du lobby pétrolier et de puissances étrangères pour détruire nos normes européennes.



François Dvorak5









BLOOM DANS LA PRESSE ET SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

NOS CAMPAGNES MOBILISATRICES, NOS INTERVENTIONS DE PLAIDOYER CIBLÉES ET NOS RAPPORTS SCIENTIFIQUES INÉDITS ONT PERMIS DE RENFORCER NOTRE PRÉSENCE DANS LE DÉBAT PUBLIC ET MÉDIATIQUE

Notre détermination sans relâche, notre expertise scientifique, notre stratégie politique, nos enquêtes indépendantes, nos investigations de terrain, nos actions dans les institutions et nos démarches judiciaires ont une nouvelle fois porté leurs fruits et généré un écho médiatique et citoyen considérable. En révélant notamment la tromperie écologique de l'État français lors du Sommet des Nations Unies pour l'Océan à Nice, nous avons provoqué une prise de conscience massive et ouvert un débat national et international d'une rare intensité.

Au-delà de la mise en lumière des enjeux cruciaux pour lesquels nous nous battons, nous avons amplifié notre impact grâce à des partenariats stratégiques avec des ONG, des mouvements citoyens et des collectifs, des jeunes militants, des scientifiques et de nombreux acteurs engagés. Nos actions et nos prises de parole 100% indépendantes ont été largement relayées par les médias et ont suscité une mobilisation exceptionnelle sur les réseaux sociaux.

NOTRE IMPACT DANS LES MÉDIAS TRADITIONNELS

BLOOM a été mentionnée **plus de 2003 fois** dans les médias cette année. C'est près de trois fois plus qu'en 2023 et presque 500 mentions médiatiques supplémentaires par rapport à 2024.

Claire Nouvian ainsi que d'autres personnes de notre équipe sont intervenues toute l'année et de façon régulière à

	2023	2024	2025
Mention dans les médias	796 (soit 2,2/jour)	1949 (soit 5,3/jour)	**2309 (soit 6,3/jour)**
Télévision et web TV	24	52	**96**
Presse écrite	82	231	**522**
Radio et podcasts	49	83	**154**
Articles web	641	1583	**1537**
Dont la presse internationale	229*	853**	**224****

*Afrique du Sud, Argentine, Australie, Belgique, Bénin, Brésil, Brunei, Cameroun, Canada, Colombie, Danemark, Espagne, Émirats arabes unis, États-Unis, Éthiopie, Gabon, Ghana, Hong Kong, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Italie, Kenya, Liban, Maroc, Maurice, Mexique, Nigeria, Pakistan, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Russie, Singapour, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchéquie.

**Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Bangladesh, Belgique, Bénin, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Croatie, Cuba, Danemark, Équateur, Espagne, États-Unis, Ghana, Inde, Italie, Maroc, Mexique, Nigeria, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Porto Rico, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Turquie, Uruguay et Venezuela.

l'antenne de **France Inter** (radio la plus écoutée de France), ainsi que dans des émissions télévisées (JT, reportages…) et autres **émissions radiophoniques**.

Entre autres, Frédéric Le Manach, notre directeur scientifique, Fabien Randrianarisoa et Laetitia Bisiaux, co-responsables de la campagne sur la pêche industrielle, Raphaël de Wael, chargé de campagne sur les subventions et Maud Maury, chargée de campagne sur les aires marines protégées, **ont été entendus sur plusieurs plateaux télévisés et dans des médias « pure players ».**

QUELQUES INTERVENTIONS EN TÉLÉVISION ET WEB TV

Revoir le Journal Télévisé de 20h de TF1 du 13 février 2025 sur la contre-attaque des industriels face à la forte baisse des ventes de boîtes de thon suite à notre enquête parue en novembre 2024 sur la contamination du thon au mercure.



Revoir l'émission de France 24 Plan B, l'économie autrement « Protection des océans : quand les pêcheurs interdisent…la pêche » du 14 avril 2025 consacrée aux océans et à la pêche, et en particulier à une initiative mise en place par des pêcheurs artisanaux à Saint-Raphaël (06) pour laisser le temps aux écosystèmes marins de se régénérer. Dans cette émission, Maud Maury, chargée de campagne, y est interviewée pour apporter l'éclairage de BLOOM sur la question des aires marines protégées et l'importance de leur véritable existence.





Revoir l'intervention de Fabien Randrianarisoa, co-responsable de la campagne pêches industrielles, dans la matinale de BFM Grand Littoral le 27 mai 2025 pour détailler les révélations des rapports Big Five et Big Five, Big Money, deux enquêtes inédites produites par BLOOM sur l'emprise de cinq géants industriels néerlandais sur l'océan mondial et les institutions politiques européennes.



Deux enquêtes inédites montrent la domination des navires néerlandais en Manche et mer du Nord

Revoir l'intervention de Laetitia Bisiaux sur France 3 Régions dans l'émission Ici 19/20 Nord Pas de Calais le 10 juin 2025 à propos de la sortie du rapport de BLOOM intitulé « Big Five, Big Money ».



Revoir l'intervention de Julie Guterman dans le journal de 8h30 de LCI du 29 août 2025 à propos de notre victoire citoyenne : face au danger de la contamination au mercure pour les enfants, plusieurs mairies en France ont décidé de retirer le thon des cantines scolaires.



QUELQUES EXEMPLES : PRESSE ÉCRITE

Le Télégramme - L'ONG BLOOM porte plainte pour pêche interdite dans des zones protégées (31/01/2025)



Ouest France - Mercure dans le thon : le retour de la polémique (06/02/2025)

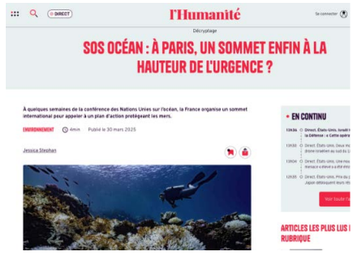
Mediapart - La justice classe une plainte contre TotalEnergies accusé de contribuer à la crise climatique (20/02/2025)

Le Télégramme - Pêche au thon : pourquoi deux associations attaquent Carrefour en justice ? (17/03/2025)

Ouest France - Pêche : peut-on vraiment se passer des chalutiers ? (25/03/2025)

Le Parisien - « Loin des yeux, ça passe inaperçu » : sous l'eau, l' « autre » déforestation qui décime le plancher océanique (25/03/2025)

L'Humanité - SOS Océan : à Paris, un sommet enfin à la hauteur de l'urgence ? (30/03/2025)



Le Télégramme - « La moitié a été aux industriels » : Bloom critique la répartition des 58 M€ d'aides à la pêche après le Brexit (30/04/2025)

Les Échos - Peut-on encore manger du poisson ? (16/05/2025)

La Voix du Nord - C'est quoi ce documentaire projeté ce mardi à Boulogne qui veut briser « l'omerta » sur la pêche industrielle ? (26/05/2025)

La Croix - Le thon rouge, un géant sauvé de la surpêche (01/06/2025)

Midi Libre - Pour la protection des océans, « il est temps de se rebeller, vraiment » (02/06/2025)



Le Temps, Claire Nouvian, fondatrice de l'ONG BLOOM « Si le secteur de la pêche industrielle nous attaque c'est parce que nous gagnons », (06/06/2025)

France info, « Le Sommet des océans n'est qu'une imposture car le gouvernement de Macron a fait de fausses annonces », martèle Laure Ducos, (09/06/2025)

La Croix, Aires marines protégées : peut-on vraiment surveiller les eaux internationales ?, (25/09/2025)

Le Dauphiné Libéré, Grenoble, Lyon, Paris… pourquoi huit villes suppriment le thon du menu des cantines scolaires, (28/08/2025)

Ouest France, Contamination au mercure : huit mairies retirent le thon des menus de leurs cantines scolaires, (28/08/2025)



Midi Libre, Du mercure dans les assiettes des enfants : Montpellier bannit le thon des cantines pour protéger la santé des écoliers, (31/08/25)

Var Matin, « Une démolition du Green Deal », en pleine COP30, les engagements verts de l'Europe sont menacés, dénonce l'ONG BLOOM, (11/11/25)

Le Courrier de l'Ouest, Les stocks de maquereau s'effondrent en 2025, (16/11/25)

L'Express, Pêche française: une étude analyse les émissions de carbone et dénonce un « écart abyssal » entre les bateaux, (17/11/25)

L'Humanité, Devoir de vigilance : après son sabordage par la droite et l'extrême droite à Bruxelles, la gauche et les ONG préparent leur riposte, (19/11/25)

Libération, A Bruxelles, la Commission européenne saborde son Pacte vert point par point, (16/12/25)



Nice matin, Une plainte déposée contre la publicité d'Intermarché avec le loup : pourquoi l'ONG Bloom dénonce un message jugé trompeur ?, (25/12/25)

La Croix, Un loup « végétarien » qui mange du poisson : la pub de Noël d'Intermarché attaquée, (29/12/25)

QUELQUES EXEMPLES : PRESSE INTERNATIONALE

Non sprecare, Pesca elettrica: perché è vietata e quali danni produce, Italie (13/01/2025)

Undercurrent News, Five Dutch firms, 10 countries own most of global fishing fleet, new report claims, Royaume-Uni (23/05/2025)



We Are Aquaculture, Ireland to restrict trawling activity inside the six nautical mile zone, Norvège (31/07/2025)

Germanic, Acht Rathäuser verbannen den Thunfisch von Schulkantinen, Allemagne (29/08/2025)

Pesce in Rete, Tonno bandito a scuola: sotto esame i limiti sul mercurio, Italie (08/09/2025)

La Libre, Au Parlement européen, la droite et l'extrême droite s'unissent pour réduire le devoir de vigilance des entreprises à peau de chagrin, Belgique (13/11/2025)



Duurzaam-ondernemen, Meer dan 250 bedrijven, NGO's en internationale vakbonden roepen de EU-lidstaten op de CSDDD te waarborgen, Pays-Bas (20/11/2025)

El Español, Blanca García, nutricionista, sobre el atún claro: «Tiene más mercurio, lo ideal es no comer más de 1 o 2 latas por semana», Espagne (15/12/2025)

L'Écho, Avec « Omnibus 1 », l'Europe assouplit ses règles, sous forte pression étrangère, Belgique (15/12/2025)

Nordsip, Swedish MEP Under Fire, Suède (16/12/2025)



LE SOMMET DES NATIONS UNIES POUR L'OCÉAN À NICE FUT UN MOMENT MÉDIATIQUE PARTICULIÈREMENT FORT DE L'ANNÉE 2025 POUR BLOOM

QUELQUES RETOMBÉES DANS LA PRESSE FRANÇAISE

La Voix du Nord, Aires marines protégées : quels enjeux pour Boulogne-sur-Mer, premier port de pêche ?, (27/05/2025)

L'Humanité, « On a devant chez nous la mer la plus polluée du monde en microplastiques » : la Méditerranée en première ligne de l'urgence écologique, (05/06/2025)



Libération, Dans le Var, les pêcheurs eux-mêmes se sont interdit la zone du cap Roux depuis 2004 : « On a eu des résultats qu'on n'attendait pas », (06/06/2025)

Les Échos, Aires marines protégées : la France sur la sellette, (07/06/2025)

Libération, Sommet sur les océans : à Nice, de belles paroles qui restent à concrétiser, (09/06/2025)

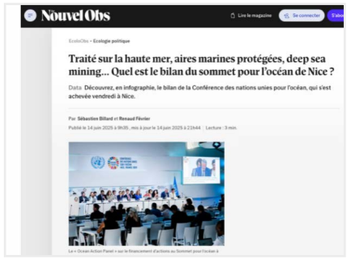
Le Monde, UNOC : à Nice, la communauté internationale au chevet d'un océan en détresse, (09/06/2025)



L'Écho de l'Ouest, Ce qu'il faut savoir sur la conférence de Nice sur les océans, (11/06/2025)

Médiapart, Le sommet de Nice accouche d'engagements pour les océans en deçà de l'urgence écologique, (13/06/2025)

Le Nouvel Obs, Traité sur la haute mer, aires marines protégées, deep sea mining… Quel est le bilan du sommet pour l'océan de Nice ?, (14/06/2025)



Le Pèlerin, Conférence de Nice sur l'océan : un tournant diplomatique malgré des zones d'ombre, (18/06/2025)

Le Canard enchaîné, Un coup de com' ministériel qui tombe à l'eau, (13/07/2025)

DANS LA PRESSE ÉTRANGÈRE

Undercurrent News, NGO files complaint against France, Portugal, Spain over alleged illegal bottom trawling, Royaume-Uni (17/01/2025)

Funk Uhr, 28 Minuten, Allemagne (04/06/2025)

Undercurrent News, NGOs criticize Macron's 'lack of ambition' on French bottom trawling ban, Royaume-Uni (09/06/2025)

Pesce in Rete, Bloom: il Patto europeo per gli oceani è un regalo alle lobby della pesca, Italie (10/05/2025)



Europa azul, La ONG Bloom inicia acciones legales contra el Estado francés para exigir la prohibición del arrastre de fondo, Espagne (10/07/2025)

We are Aquaculture, Ireland to restrict trawling activity inside the six nautical mile zone, Norvège (31/07/2025)



NOTRE ÉQUIPE A PARTICIPÉ À PLUSIEURS DOCUMENTAIRES ET REPORTAGES

Revoir le documentaire « L'Omerta » réalisé par Charles Villa et disponible sur YouTube.

Revoir le documentaire « Au nom de la mer : vers une pêche durable ? », sur Ushuaïa TV de Chloé Henry-Biabaud et Sibylle d'Orgeval qui offre un précieux état des lieux des ressources marines et relate la lutte contre l'imposture des aires marines « protégées ».

Revoir le documentaire de TV5 Monde « France : des « aires marines protégées », très peu protégées…» avec Laetitia Bisiaux.

EXEMPLES D'ÉMISSIONS RADIO

Réécouter l'épisode « Claire Nouvian : et si c'était l'Océan qui pouvait sauver la Terre ? » du podcast de France Inter *Sous le soleil de Platon* du 2 janvier 2025 avec Claire Nouvian et le philosophe Charles Pépin.



Réécouter l'émission *La Terre au Carré* « Océans : état d'urgence avec Claire Nouvian et Marine Calmet » sur France inter du 3 juin 2025 avec Claire Nouvian.

Réécouter les émissions de *La Terre au Carré* « Claire Nouvian, envoyée spéciale de la TAC au sommet de l'ONU sur l'océan » sur France inter du 9 juin 2025 avec Claire Nouvian ;

« Claire Nouvian, envoyée spéciale de la TAC au sommet de l'ONU sur l'océan - Jour 2 » du 10 juin 2025 ;

« Claire Nouvian, envoyée spéciale de la TAC au sommet de l'ONU sur l'océan - Jour 3 » du 11 juin 2025 ;

« Claire Nouvian, envoyée spéciale de la TAC au sommet de l'ONU sur l'océan - Jour 4 » du 12 juin 2025.

NOUS AVONS PRIS LA PAROLE DANS DIVERS PODCASTS. EN VOICI QUELQUES-UNS

Réécouter Claire Nouvian dans le podcast La lutte enchantée « Rendre visible les océans » du 9 janvier 2025 sur France inter.



Réécouter Claire Nouvian dans le podcast *La lutte enchantée* « La liberté scientifique en péril ? » du 6 février 2025 sur France inter.

Réécouter Claire Nouvian dans le podcast *La lutte enchantée* « Le courage, le péril et le sursaut » du 6 mars 2025 sur France inter.

Réécouter Claire Nouvian dans le podcast de TF1 Info « L'océan est notre réservoir vital », (01/04/25)

Réécouter le podcast Culture de l'info sur France Culture avec Claire Nouvian, « Sommet de Nice : un traité suffira-t-il à sauver nos océans ? », (09/06/25)

Revoir le podcast de LCI Impact Positif du 14 juin au cours duquel Fabien Randrianarisoa a pu faire une analyse de l'UNOC. Son intervention a été publiée par la suite en podcast.





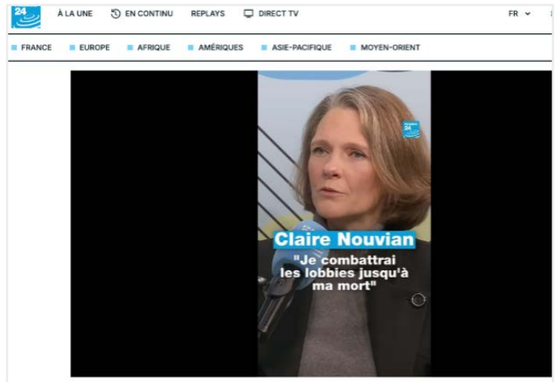
- Réécouter Fabien Randrianarisoa dans le podcast de TF1 Info « On est loin des objectifs fixés par les scientifiques sur les océans », (18/06/2025)

- Réécouter Claire Nouvian dans un épisode du podcast *Ça dit quoi ?* de France info, (29/08/2025)

- Réécouter Pauline Bricault dans un podcast de *BFMTV* Cop 30: comment les pays agissent pour sauver l'environnement ? intitulé Face aux océans en péril, faut-il arrêter de manger du poisson ?, (14/06/2025)

- Réécouter le podcast *Questions du soir : le débat* sur France culture avec Claire Nouvian dans l'épisode « COP30 : l'Europe fait-elle marche arrière sur l'écologie ? », (11/11/2025)

- Réécouter Claire Nouvian dans le podcast *Avec Judith* sur France 24, (27/11/2025)



NOUS AVONS PARTICIPÉ AU CLIMAT LIBÉ TOUR

Le Climat Libé Tour, événement annuel, est un week-end grand public organisé par le journal Libération sur des thématiques environnementales. La 3e édition, qui s'est tenue du 27 au 29 mars 2025 à Paris, à l'Académie du Climat, avait pour thème central « Eau, l'urgence est déclarée », en partenariat avec la Ville de Paris et la Coalition Citoyenne pour la Protection de l'Océan, lancée par BLOOM en 2024. Des tables rondes aux thématiques variées ont été organisées, ainsi que des ateliers proposés en partie par des membres et personnalités de la Coalition.

C'est dans ce cadre que Frédéric Le Manach, directeur scientifique de BLOOM, a participé à un live Twitch avec plus de 8000 personnes présentes en ligne. Claire Nouvian a également confronté la ministre de la transition écologique, Agnès Pannier-Runacher, quant à la fausse protection des aires marines dites « protégées ».

En tout, plus de 2000 personnes étaient présentes le samedi 28 mars tout au long de la journée.

NOTRE IMPACT SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Nos publications et vidéos sur les réseaux sociaux ont été vues par des millions de personnes, permettant de sensibiliser un public de plus en plus large à notre travail. En un an, plus de 87 000 nouveaux abonnés ont suivi notre compte Instagram principal !

Plateforme	Facebook	LinkedIn	Instagram	Twitter	Tous comptes et plateformes confondus*
Abonnés	93 181	183 062	431 296	7977	**715 516**
Vues	6 332 921	11 582 435	44 919 023	_	**62 834 379**
Engagement (« J'aime », partages et réponses)	172 913	231 244	1 699 213	451	**2 103 821**

* Ces chiffres sont obtenus en cumulant les statistiques des comptes (anglais et français) de BLOOM, Trawl Watch, Claire Nouvian, Laetitia Bisiaux, Julie Guterman et Frédéric Le Manach.
Pour information, début 2025, BLOOM a pris la décision de quitter le réseau social X, et a fait son arrivée sur BlueSky, sur ce compte.

SÉLECTION DES MOMENTS FORTS DE L'ANNÉE 2025 SUR LE COMPTE INSTAGRAM DE BLOOM :

- Revoir notre carrousel sur ce que contient un document inédit publié par Politico, en pleine négociation de la directive sur la taxation de l'énergie à Bruxelles (révélation sur Instagram depuis les comptes de BLOOM, Camille Étienne et Adélaïde Charlier), + de 5 millions de vues et presque 128K J'aime.

- Revoir la vidéo chalutage de fond du documentaire David Attenborough, 65,8K J'aime et près de 2 millions de vues.

- Revoir la vidéo d'enquête des équipes de BLOOM sur la pêche industrielle, près de 56K J'aime et + de 500K de vues.

- Revoir le carrousel qui épingle les dernières pratiques marketing de Petit Navire face au scandale du thon contaminé au mercure, post sur le compte Instagram de BLOOM, 900K de vues et 29K J'aime.

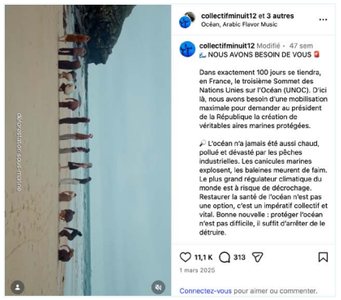
13 janvier : Vidéo devant l'Élysée pour demander à être reçu par le Président de la République

BLOOM a réalisé une vidéo virale pour demander à Emmanuel Macron de recevoir les ONG de la Coalition Citoyenne pour la Protection de l'Océan, pour échanger sur la feuille de route de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC), plutôt que de laisser la parole aux acteurs responsables de la destruction de l'océan. Cette vidéo comptabilise 11 000 J'aime et de nombreuses interpellations. La mobilisation a fonctionné : le lendemain, la ministre Agnès Pannier-Runacher nous a proposé un rendez-vous !





Vidéo publiée sur notre compte Instagram le 13 janvier 2025



Nous avons collaboré avec plusieurs artistes, sportifs, activistes, influenceurs et associations. Ces collaborations créatives ont enrichi nos comptes de contenus stimulants et très engageants.

- Revoir notre partenariat avec Minuit 12 pour le sommet SOS Océan.
- Revoir notre Carrousel en BD sur les hippocampes sur Instagram avec Blanche Sabat (@lanuitremueparis).
- Revoir un exemple de mobilisation européenne autour de la loi pour une nouvelle directive européenne sur la Taxation de l'énergie.
- Revoir nos posts en partenariat avec les activistes Chloe Mikolajczak, Louisa Neubauer, Adélaïde Charlier face aux enjeux de la directive Omnibus I.
- Revoir une des interventions de Claire Nouvian dans l'émission *La Terre au carré*.

SITE INTERNET



Nombre de pages vues sur le site de BLOOM

466 867 en 2024
371 000 en 2023

Notre article le plus lu de l'année : BLOOM porte plainte contre la publicité mensongère d'Intermarché dite du « loup mal aimé » (56 064 lectures).

PÉTITIONS

En 2025, nos pétitions ont recueilli 226 000 nouvelles signatures.

Pétitions	Signatures (total)
Stop aux méga chalutiers	82 130
Retirez la « feuille de route pêche » pour protéger l'océan	46 079
Pour des aires marines réellement protégées	30 9824
Thon et mercure : la grande distribution doit retirer le poison de ses rayons	57 713
Lettre à Ursula von der Leyen	33 378
Pour que nos supermarchés cessent de nous rendre complices de la destruction de l'océan	48 881
TotalEnergies veut détruire l'océan et le climat en Afrique du Sud	109 358
Pour un traité de non-prolifération des énergies fossiles	5 099
Sauvez les pêcheurs artisans face au lobby du chalut	8 171
Non à une Europe soumise à Trump et aux lobbies pétroliers !	21 863





SENSIBILISATION ET PÉDAGOGIE

FESTIVALS / CONFÉRENCES / TABLES RONDES

Table-ronde à l'Agora des rebelles
18 janvier 2025

Hadrien Goux, chargé de campagne au sujet des Énergies fossiles chez BLOOM, a été invité à prendre la parole à l'A.E.R.I., l'Agora des rebelles, dans le cadre d'une table-ronde intitulée « Militant.es dans leur domaine : comment provoquent-ils-elles le changement », aux côtés de la militante Lucie Pinson et de l'auteur et metteur en scène Samuel Valensi.

Partenariat sur la transition énergétique des pêches
14 mars 2025

Dans le cadre du partenariat sur la transition énergétique des pêches (Energy Transition Partnership), qui est formé par un groupe d'ONG européennes, Léna Fréjaville, responsable de la transition des pêches chez BLOOM, a présenté les travaux de recherche de notre association lors d'un séminaire en ligne.

Université de la Terre
15 mars 2025

Claire Nouvian est intervenue lors de la session de clôture de l'Université de la Terre à la maison de l'UNESCO à Paris, qui s'intitulait « Nous savons. Et maintenant, que faisons-nous ? », aux côtés d'Heïdi Sevestre, glaciologue, Jean-Marc Jancovici, président du Shift Project, Merem Tahar, chargée des relations publiques et presse de l'association Les Femmes de la Diaspora Tchadienne, Nisreen Elsaim, militante climatique et Laurel Kivuyo, fondatrice du Climate Hub Tanzania. La table ronde était modérée par la journaliste Sylvia Amicone.

Festival La Grande Marée
28 mars 2025



Dans le cadre du festival de la Grande Marée, co-organisé par La Saison Bleue et le Musée national de la Marine en partenariat avec les journaux Le Point et Mirova, Claire Nouvian, directrice et fondatrice de BLOOM, a pris la parole lors d'un évènement organisé au musée de la Marine au Trocadéro, à 48 heures du début du sommet SOS Océan. Cette prise de parole a permis de dénoncer l'imposture de la politique d'Emmanuel Macron, alors que ce sommet était censé préfigurer les annonces du Sommet des Nations Unies pour l'Océan. Et de faire alliance avec la société civile pour faire pression sur le gouvernement afin que celui-ci s'engage pour des mesures fortes pour la protection de l'océan lors du Sommet.

Nourrir Liège
15 avril 2025

Raphaël de Wael, chargé de campagne sur les subventions chez BLOOM, est intervenu dans le cadre de « Nourrir Liège », une initiative qui a pour objectif d'inviter les citoyens à s'interroger, comprendre et à se positionner sur les enjeux liés à l'alimentation et à l'agriculture. Dans ce cadre, toute une série d'activités et d'échanges sont organisés, qui gravitent autour de l'Université de Liège, dans le but également de proposer des pistes d'action et des possibilités d'agir pour la préservation de notre planète et des générations à venir. L'édition de 2025 était axée autour du thème « One Health », afin d'explorer les interactions fondamentales entre la santé humaine, animale et environnementale. Raphaël de Wael a été invité à présenter le travail de BLOOM sur la lutte contre la pêche destructrice et sur la manière dont les fonds publics, en particulier européens, perpétuent de telles pratiques. Il a pris la parole aux côtés de la militante Adélaïde Charlier.

Intervention au lycée Bel Orme à Bordeaux
12 mai 2025

Hadrien Goux est intervenu dans une classe de STMG (Sciences et Technologies du Management et de la Gestion) du lycée Bel Orme à Bordeaux (33), pour présenter les enjeux de la campagne contre les énergies fossiles, aux conséquences mortifères pour le climat et l'humanité.

Conférence sur les aires marines protégées à la Maison des Sciences et de l'Homme
17 juin 2025

Pauline Bricault, responsable de campagne marchés/grande distribution chez BLOOM, a pris la parole lors d'une conférence à la Maison des Sciences et de l'Homme, intitulée « Le sauvage dans les aires marines protégées », aux côtés de Catherine Boemare, titulaire d'un doctorat de recherches comparatives sur le développement à l'EHESS et de Caroline Lachowsky, journaliste à RFI depuis 1992. Leur intervention est disponible en replay ici.

Conférence European Association of Fisheries Economists
24 au 26 juin 2025

Sarah Landru, chargée de recherche chez BLOOM, a pris la parole lors d'une conférence organisée à Rome par European Association of Fisheries Economists (EAFE), face à un public d'économistes de la pêche, de l'aquaculture, des produits de la mer et travaillant dans le maritime en général, ainsi que des représentants sur secteur et plusieurs personnes faisant partie des institutions européennes. Le thème de la conférence était « *The economic future of fisheries: resilience to climate change effects and innovation for the fulfilment of the sustainable development goals* » (« L'avenir économique de la pêche : résilience face aux effets du changement climatique et innovation pour la réalisation des Objectifs de Développement Durable »).

Festival Nouvelles Vagues
26 juin 2025

Dans le cadre de la 3è édition du festival Nouvelles Vagues qui se tient chaque année à Biarritz, Claire Nouvian a participé à une rencontre intitulée « Océans, 15 ans après ? L'UNOC, 1 mois après ? Quelles suites à imaginer ? » en présence de Bill François, biophysicien, naturaliste et écrivain, Sébastien Bohler, docteur en neurosciences et rédacteur en chef de Cerveau & Psycho Magazine, et Lilian Haristoy, auteur-réalisateur spécialiste du Gouf de Capbreton. La table-ronde était modérée par Daphné Roulier.



Copyright Olivier Vigerie

Festival international du journalisme
12 juillet 2025

Frédéric Le Manach, directeur scientifique de BLOOM, a participé à la 9è édition du Festival international du journalisme qui se tient chaque année à Couthures-sur-Garonne. Accompagné de Charles Braine, pêcheur et fondateur de l'association Pleine Mer, Philippe Garcia, président de l'association Défense des Milieux Aquatiques et Christine Le Hesran, rédactrice en chef à France 3 Aquitaine, il est intervenu sur la table ronde « Une pêche durable est-elle possible ? ». Il a aussi participé au débat « Protection de l'océan : la France, bonne ou mauvaise élève ? », aux côtés de François Chartier, assistant de l'unité biodiversité de Greenpeace France, Maxime de Lisle, co-fondateur de l'association Seastemik et Olivier Poivre d'Arvor, ambassadeur chargé des Pôles et des Enjeux maritimes et envoyé spécial du Président de la République pour la Conférence des Nations Unies sur l'océan qui s'est tenue à Nice en 2025.

Table-ronde organisée par Fondation Léa Nature
2 octobre 2025

Claire Nouvian a participé aux côtés de Charles Braine, président et fondateur de l'association Pleine mer, à la Conférence environnementale annuelle de la Fondation Léa Nature. Cette année, la table-ronde portait sur le thème de l'océan dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur l'Océan et a eu lieu à La Rochelle.



© Mélanie Chaigneau – Fondation Léa Nature / Jardin BiO

Journées des Écologistes de Bretagne
5 octobre 2025

À l'occasion des Journées des Écologistes de Bretagne à Quimper, Julie Lasserre, chargée de campagne et de recherche chez BLOOM, est intervenue lors d'une table-ronde intitulée « Protéger les océans et la pêche artisanale », animée par les Jeunes Écologistes de Bretagne, avec Mathilde Ollivier, sénatrice écologiste et Charles Braine, pêcheur et fondateur de l'association Pleine Mer.

Festival Alimenterre
8 octobre 2025

Le festival Alimenterre est un festival international de films qui a pour but de questionner nos manières de cultiver la terre et d'habiter le monde. Il propose de nouveaux récits, alimentés par des points de vue d'experts et de cinéastes différents qui nouent de nouvelles formes de dialogue avec le vivant. Raphaël de Wael y a été invité pour l'édition 2025 dans le cadre de la projection du film « Ocean » de David Attenborough, pour commenter les aspects liés à la pêche et aux financements qui permettent aux méthodes les plus destructrices de perdurer.



Living Earth Festival
9 octobre 2025



Raphaël de Wael est également intervenu dans le cadre de la première édition du Living Earth Festival, à l'Abbaye de la Cambre à Bruxelles. Il s'agit d'un projet pluridisciplinaire qui a pour but de repenser nos liens au vivant et nos interdépendances terrestres en rassemblant chercheurs, scientifiques et artistes, pour partager leurs savoirs, expériences et modes d'action. Raphaël de Wael y a été invité pour aborder le sujet du rôle vital de l'océan et des menaces qui pèsent sur lui, aux côtés de Pierre-Henry Gouyon, Anne-Caroline Prévot, Bronwyn Lace, Anna Selderer et Sylvia Botella.

Festival Futurs Proches • festival des campus en transition
9 octobre 2025

Organisé par Sciences Po Toulouse, le festival des Futurs Proches, aussi appelé festival des campus en transition, est un événement dont le public est constitué principalement d'étudiants et de doctorants. C'est dans ce cadre que sont intervenues Léna Fréjaville, responsable de la campagne Transition des pêches chez BLOOM et Laetitia Bisiaux, co-responsable de la campagne Pêches industrielles chez BLOOM, lors d'une conférence à deux voix pour revenir sur les enjeux de la protection de l'océan, mais également sur les menaces qui pèsent sur lui ainsi que sur les actions de BLOOM en matière de lutte contre la pêche industrielle et d'accompagnement du secteur vers la transition sociale-écologique.



Journées des Universités Populaires Européennes / Shiftées de Strasbourg
11 octobre 2025

Léna Fréjaville et Laetitia Bisiaux ont également participé aux Journées des Universités Populaires Européennes à Strasbourg, sur le thème « Agriculture et alimentation durables ». Elles ont expliqué, comme le veut la thématique de ces journées, comment nous produisons les denrées alimentaires et comment nous les consommons. Elles ont également présenté les enjeux de la protection de l'océan et les actions de BLOOM en matière de lutte contre la pêche industrielle et de transition durable des pêches.

Débat à l'Aquarium de la Porte Dorée
18 octobre 2025

À l'occasion d'une table-ronde animée par le journaliste Mathieu Vidard à l'Aquarium de la Porte Dorée, à Paris, autour du thème « L'océan, lien entre tous les vivants », Frédéric Le Manach a pris la parole aux côtés de Nadia Améziane, Joachim Claudet, Sylvie Dufour, Sophie Gambardella et Vincent Message. L'objectif de cet échange ? Explorer, à travers des approches scientifiques, culturelles, écologiques et juridiques, les profondes transformations qui touchent les milieux marins, comprendre leurs répercussions sur nos vies et imaginer ensemble comment préserver et renforcer notre relation essentielle à l'océan.

Festival Salamandre
26 octobre 2025

À l'occasion du Festival Salamandre « Métamorphoses 2025 » qui a eu lieu comme chaque année à Morges en Suisse, Frédéric Le Manach a eu l'occasion de présenter BLOOM ainsi que les enjeux liés à la préservation de l'océan et des ressources marines.

Conférence « Le droit peut-il protéger l'océan ? »
29 octobre 2025

Dans le cadre des Rendez-vous Climat de la Bibliothèque publique d'information (BPI) au Centre Pompidou à Paris, Aymeric Thillaye du Boullay, directeur des affaires juridiques et du contentieux chez BLOOM est intervenu lors d'une conférence dont le thème était « Le droit peut-il protéger l'océan ? ».

Interventions scolaires dans des classes de 3è
4 et 21 novembre 2025

Laetitia Bisiaux est intervenue à deux reprises dans des classes de 3ème, le 4 novembre dans un collège de Melun (77) et le 21 novembre dans un collège de Pantin (93), pour présenter aux élèves les enjeux de la campagne pêches industrielles sur laquelle elle travaille.

Intervention sur le thème de la pêche durable dans un collège
25 novembre 2025

Claire Sergent, coordinatrice des pêches chez BLOOM, a présenté les enjeux de la pêche durable et de la pêche industrielle lors d'une intervention dans un cours de géographie et EMC (éducation morale et civique) dans un lycée de Belfort.

COLLABORATIONS ARTISTIQUES PROJECTIONS / EXPOSITIONS

Conférence « Activisme et cinéma - Quelle responsabilité pour le 7e art ? »
20 juin 2025

Fabien Randrianarisoa, co-responsable de la campagne Pêche industrielle chez BLOOM, a été invité à prendre la parole dans le cadre du Festival Ciné-Citoyen, CUT ! à Vannes lors d'une conférence autour des liens entre activisme et cinéma. Vous pouvez regarder le replay de la conférence sur ce lien.

Exposition « Les hérauts de l'océan »
Du 12 septembre au 12 octobre 2025

BLOOM a participé à l'événement PHOTOCLIMAT pour sa troisième édition, biennale environnementale et sociale gratuite et en plein air qui s'est tenue pendant un mois au cœur de Paris et en région parisienne. Ayant pour but de donner de la visibilité à des ONG et Fondations à travers l'art photographique, elle rend compte de leurs actions au quotidien, valorise leur travail ainsi que celui des personnes qui s'engagent auprès d'elles.

Dans ce cadre, BLOOM a présenté une série de portraits, « Les hérauts de l'océan », réalisés par le photographe français Steve Fiehl, spécialisé en questions sociales.

Cette exposition avait pour objectif de mettre en avant des acteurs contribuant à la défense du vivant et en particulier des océans et de la vie marine (océanologues, biologistes, climatologues, activistes, etc.).

L'exposition a eu lieu sur les quais de Seine à Paris, au Pont au Change.



Exposition « Les hérauts de l'océan », avec les photographies de Steve Fiehl, sur les quais de Seine à Paris





Copyright Steve Fiehl

Exposition « Voir la mer » au MAIF Social Club
Du 11 octobre 2025 au 25 juillet 2026

Du 11 octobre 2025 au 25 juillet 2026, le MAIF Social Club (37 rue de Turenne, 75003 Paris) présente l'exposition « Voir la mer » qui rassemble des œuvres d'artistes contemporains, dont plusieurs spécimens des profondeurs issus de l'exposition « Abysses » de Claire Nouvian, fondatrice de BLOOM. Le point commun de ces œuvres variées est de rendre hommage à l'écosystème fragile et puissant qu'est la mer.



Copyright Claire Nouvian

« Âme animale, Le vivant rêvé par les artistes »
20 novembre 2025

Claire Nouvian a participé au Musée d'Orsay, à Paris, à une rencontre inédite pour interroger et débattre de nos liens au vivant aux côtés d'autres personnalités engagées. Les discussions ont pu répondre à des questions telles que : de quelle manière les artistes contemporains s'emparent-ils du sujet de la protection des animaux et de leur reconnaissance en tant qu'être sensibles ? Le végétarisme est-il un choix sociétal ? Quelles sont ses conséquences ? Aux côtés de Claire Nouvian, Plumes, chanteur et compositeur, et plusieurs étudiants du CEPROC (Centre d'Excellence des Professions Culinaires). La rencontre était modérée par la journaliste Hélène Binet.

Sortie de la BD « Loumi » de Guillaume Meurice
5 décembre 2025

Claire Nouvian a participé à un échange à l'occasion de la sortie de la BD « Loumi » de Guillaume Meurice, à l'Académie du Climat à Paris, aux côtés de Guillaume Meurice, Loïc Senan, illustrateur de la BD, et Sébastien Moro, vulgarisateur scientifique. Ils ont abordé les questions des dangers et aberrations de la pêche industrielle.

PROJECTIONS DU DOCUMENTAIRE « L'OMERTA » DE CHARLES VILLA

Le 20 mai à Paris, au cinéma Max Linder devant près de 600 personnes, et le 27 mai à Boulogne-sur-Mer devant 200 personnes, ont eu lieu deux projections de l'enquête du journaliste Charles Villa, intitulée l'Omerta. Le film s'appuie sur les enquêtes de BLOOM et dénonce les méthodes mafieuses et opaques des lobbies de la pêche industrielle. La séance de présentation à Paris a réuni près de 600 personnes autour du journaliste Charles Villa, réalisateur du documentaire, de Claire Nouvian, de Bram Logger, journaliste d'investigation du consortium SPIT et de Daniel Pauly, professeur de biologie et d'océanographie à l'Université de Colombie Britannique (Vancouver).

Le journaliste Alexandre Kouchner a animé la soirée au Max Linder, doublée d'une projection en avant-première du film « Big Five » faisant écho à l'enquête réalisée par Bram Logger et BLOOM et traduite en anglais.

Les deux projections ont été précédées d'une conférence de presse pour les médias nationaux et locaux, et suivies d'une table-ronde ainsi que d'un cocktail afin de poursuivre la discussion.



MANDATS PÉDAGOGIQUES

Frédéric Le Manach à AgroParisTech

- Le 17 janvier 2025 pour une intervention au sein du module « Politiques de la Nature et Stratégies des ONG » à l'AgroParisTech de Montpellier

- Le 24 février 2025 pour une intervention dans le cadre du mastère spécialisé « Politiques publiques et stratégies pour l'environnement » de l'AgroParisTech de Paris

Frédéric Le Manach jury de thèse à l'Université de Montpellier

Frédéric Le Manach faisait partie du jury de thèse d'Anaëlle Durfort à l'Université de Montpellier le 16 décembre 2025, sur le thème « Impacts carbone de l'exploitation de la faune de l'océan austral : le cas des baleines mysticètes et du krill antarctique ».

INTERVENTIONS DANS DES GRANDES ÉCOLES / UNIVERSITÉS / FORMATIONS

Table-ronde Le Grand Continent à l'École

Claire Nouvian a participé à une table-ronde dont le thème était « La coalition climat est-elle possible ? ». La table-ronde a eu lieu à l'École Normale Supérieure de Paris et était organisée par la revue Le Grand Continent à l'occasion de la sortie du livre du chercheur Pierre Charbonnier « La Coalition climat », avec Jean Jouzel, paléoclimatologue, Boris Vallaud, député du groupe Socialistes et apparentés, Marguerite Imbert, auteure et scénariste et Romain Lucazeau, prospectiviste et écrivain de science-fiction.

Intervention à l'École Normale Supérieure de Lyon
13 mars 2025

Laetitia Bisiaux est intervenue à l'ENS Lyon, aux côtés de Valentine Boutherin, ancienne élève de l'ENS Lyon comme Laetitia et désormais salariée à l'Académie du Climat, pour partager leurs parcours professionnels respectifs suite à leurs études et la diversité des débouchés possibles après l'ENS, comme les métiers liés à la transition écologique.



BILAN FINANCIER

Exercice clos le 31 décembre de chaque année.

2025 a permis de poursuivre le développement amorcé par l'association depuis plusieurs années. La Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC) en a été la pierre angulaire et a profondément marqué l'année de BLOOM tant au niveau des équipes que des fonds collectés.

Du côté des ressources humaines, notre équipe s'est consolidée avec de nouvelles compétences passant à 43 personnes fin 2025. Ce sont notamment les pôles transversaux : communication, gestion des ressources humaines et finances qui se sont étoffés permettant de consolider notre croissance. Notre équipe bruxelloise a également accueilli une nouvelle recrue pour accroître notre impact au niveau européen. Par ailleurs, plusieurs forces vives sont venues renforcer l'association spécifiquement pour l'UNOC. Au plus fort de la mobilisation, l'équipe a compté jusqu'à 59 collaborateurs.

Cette croissance continue de nos équipes et l'exceptionnelle mobilisation pour l'UNOC a été permise par une augmentation significative de nos ressources de la part de tous nos soutiens (+53 % auprès des particuliers, +51 % auprès des fondations - dont 27% dédiés à l'UNOC - et +62 % auprès des entreprises). L'exercice 2025 se clôture avec un résultat excédentaire de +469 k€, qui permet de renforcer notre robustesse pour continuer à agir dans un contexte général où les sources de financements s'annoncent de plus en plus complexes à mobiliser pour les acteurs de la société civile, et notamment les associations environnementales.
Notre indépendance financière, et en particulier le fait que nous ne sollicitons pas de subventions publiques, est primordiale. Elle nous permet de conserver notre liberté de ton et d'action. Nous cherchons continuellement à varier autant que possible l'origine de nos financements et à en limiter le poids respectif : aucun financement d'entreprise ne dépasse 1,7% de nos ressources totales et aucun financement de fondation ne dépasse 5,4%.

Notre situation financière à fin 2025 nous permet d'aborder 2026 dans de bonnes conditions au regard des nombreux combats auxquels nous allons devoir faire face. 2025 nous a encore montré combien tous les leviers d'actions devaient être mobilisés tant les menaces pour l'océan prennent des formes diverses nécessitant des moyens spécifiques pour les adresser. De la recherche à la sensibilisation, du plaidoyer aux actions en justice, BLOOM continuera de s'engager sur tous les fronts et ne renoncera à aucune bataille.

ÉVOLUTION DU COMPTE EMPLOIS RESSOURCES

RESSOURCES en K€	2025	2024
Dons particuliers	3 276	2147
Adhésions	7	3
Subventions privées, fondations et fonds de dotation	2 019	1 336
Dons entreprises et autres revenus de mécénat	579	357
Subventions publiques	-	-
Autres revenus	102	106
TOTAL DES RESSOURCES	**5 983**	**3 950**

EMPLOIS en K€	2025	2024
Missions sociales	4 052	2 740
Frais de fonctionnement	881	530
Frais de recherche de fonds	439	271
TOTAL DES EMPLOIS	**5 372**	**3 541**
Dotations aux amortissements et provisions	141	21

EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE en K€	2025	2024
Résultat	469	388

L'exercice a donné lieu à la constatation d'une provision pour risques de 110 000 €.

Le 19 juin 2025, BLOOM a été assignée en justice pour « dénigrement » par les comités des pêches, notamment le Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMEM) et le comité régional de Bretagne. Les défenseurs des méthodes de pêche destructrices ont estimé que publier une « liste rouge » des chalutiers ravageant quotidiennement les aires marines dites « protégées » (AMP) relevait du « dénigrement ».

En l'absence de volonté et d'action de l'État pour protéger l'océan, le plus grand bien commun du monde, BLOOM avait appelé la grande distribution, en 2025, à prendre ses responsabilités et à cesser de s'approvisionner en poisson provenant des chalutiers opérant dans les Aires Marines Protégées (AMP), zones sensibles mais nullement protégées en France, où le chalutage n'est toujours pas interdit.

La « liste rouge » des chalutiers a déplu aux défenseurs du statu quo et des intérêts industriels au point de lancer contre BLOOM une procédure-bâillon - c'est-à-dire un usage abusif du procès visant à censurer une parole critique - à travers cette assignation délivrée le 19 juin 2025. Était demandée la condamnation de BLOOM au paiement d'une somme disproportionnée de plus d'un million d'euros au titre de préjudices moraux allégués et frais de justice.

BLOOM et le cabinet TTLA Avocats ont exposé en quoi le dénigrement ne saurait être constitué dans cette affaire compte tenu du sujet d'intérêt général en cause, des bases factuelles mobilisées et des précautions suffisantes de la publication en cause. Ces éléments ont été rappelés à l'audience qui s'est tenue au tribunal judiciaire de Paris le 18 mars 2026.

Dans ce contexte, n'ayant pas connaissance du résultat du délibéré à la date d'arrêté des comptes, le Conseil d'Administration a décidé par précaution et en tout état de cause de constituer une provision d'un montant de 110 000 euros au titre de cette affaire, et ce sans préjudice de la solidité de la défense de BLOOM.

Évènement post-clôture

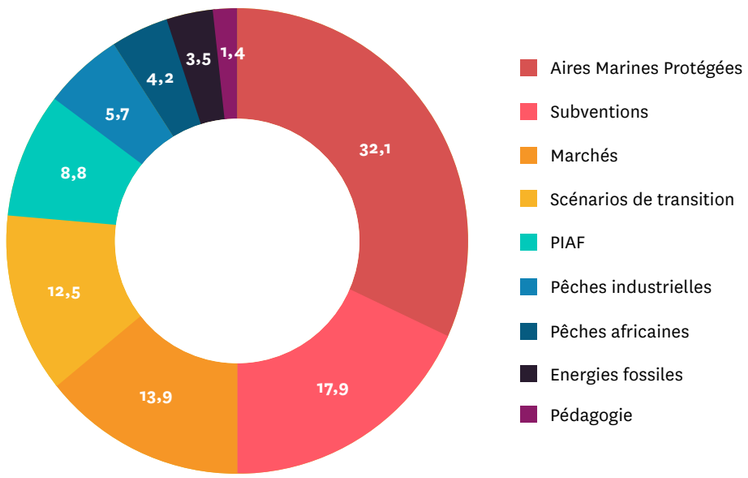
Le jugement relatif à l'assignation en dénigrement, laquelle a motivé l'inscription d'une provision aux comptes 2025, a été rendu le 3 juin 2026. Il a donné raison à BLOOM et a écarté toutes les demandes formulées contre l'association.

Le tribunal judiciaire de Paris a jugé que BLOOM n'avait pas commis d'acte de « dénigrement » à l'encontre du secteur de la pêche et a rejeté l'intégralité des demandes financières formulées contre BLOOM.

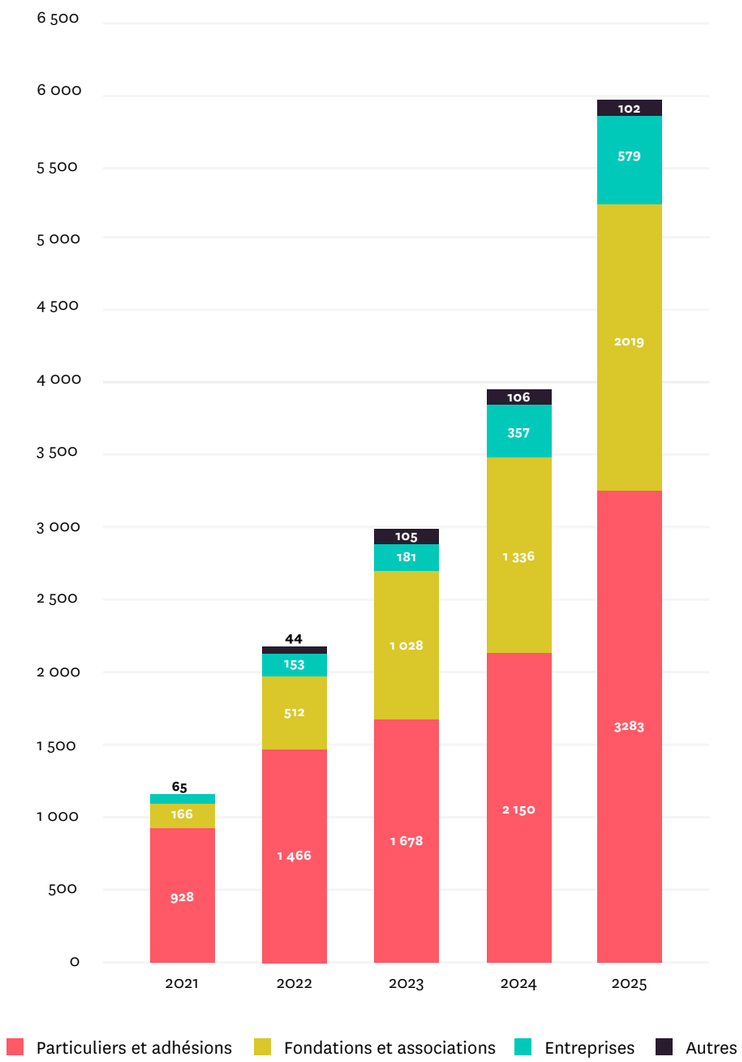
Cette action en justice, qualifiable de « procédure-bâillon », visait également à remettre en cause le sérieux des travaux scientifiques de BLOOM et de toute la communauté engagée à analyser les actions des navires de pêche à travers le monde en ayant recours au seul outil permettant - en l'absence de données partagées en transparence par les flottes de pêche - d'évaluer leurs activités en mer : Global Fishing Watch. Le jugement obtenu conduit à écarter les critiques portées contre la méthode et les données publiques utilisées par BLOOM comme des bases factuelles pour dénoncer la pratique du chalutage dans les Aires Marines Protégées (AMP) où elle n'est toujours pas interdite en France.

La victoire de BLOOM dans cette affaire est cruciale. Elle rappelle l'importance de la liberté d'expression et de critique, à plus forte raison concernant des contre-pouvoir indéniables, davantage exposés aux attaques de leurs détracteurs.

RÉPARTITION DES EMPLOIS SUR LES MISSIONS SOCIALES PAR PROGRAMME (EN %)



ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES RESSOURCES DE 2021 À 2025 EN K€



REMERCIEMENTS

Nous remercions tout particulièrement The Estate Leslie A. Feely.

FONDATIONS

En France : Fondation Cabestan, Fondation Concrete, Fondation Daniel et Nina Carasso, Fondation Elze, Fondation Iris, Fondation Léa Nature, Fondation Lemarchand, Fondation P3C, Fonds de dotation Abondances, Fonds de dotation GMBA Mécénat, Fonds de dotation Le Poids du Vivant, Fonds de dotation Maupertuis, Fonds de dotation PACCTE, Fonds de dotation VEJA, Fonds de dotation YES FUTUR

À l'étranger : Fondation Babelle, Fondation Becht, Blue Ventures, Fondation Henri Leroy, Fondation Roi Baudoin, Fonds Tamijan, géré par la Fondation Roi Baudouin, Levine Family Foundation, Oceans 5, un projet parrainé par Rockefeller Philanthropy Advisors, OnlyOne, Fondation Philanthropia Europe, sous l'égide de la Fondation de Luxembourg, Synchronicity Earth, The Waterloo Foundation, Vindobona Stiftung

BÉNÉVOLAT/MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES

Amandine & Simon Brandhof, Bayard, Cleary Gottlieb Steen & Hamilton LLP, Data for Good, Mary-Lou Mauricio, Sandrine Christen, SPORT IMPACTS CONSULTING

ENTREPRISES*

AFEA, AIR Coop, ALTROR, Alvila 2 Solidaires, Anaïs Ventures, Aryga, BananaGreen, Cabinet Dujardin, CAMA VOYAGE, Camping Le Royannais, Camping Les Prairies de la Mer, Cycle Capital Management Inc., Delmont Imaging, EFFICIENCA, ELCIA, ENOWE, GINTO Hotels, Hope Production, Kaizen Avocat, Laboratoire ABIOCOM, Les Biscuits de Mr. Laurent, Coqs en Pâte, Lumière et Refuge, LUTH Médiations, Mandarine Gestion, OOR, Patagonia Europe, Pilotes PLV, R&A Architecture, RAMSES, RH Performances Paris, Sincap Consulting, SLAT, Smart Village Euptouyou, SMB Conseils, SOLIKEND, Soup'idéale, Sycomore Asset Management, The Grizzly Labs, Un Écrin Vert, Un Oeil sur la Nature, VP CAPITAL N.V., WeCount, WISE & TALENTED, Xcomposite - UUKHA

* Il s'agit des entreprises qui ont donné plus de 1000€ à BLOOM en 2025.

BLOOM
7, rue Martel - 75010 Paris
www.bloomassociation.org
+33 (0)1 48 07 50 34